

4. ÉTAT DE DURABILITÉ

4.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES [ESRS 2]

Le groupe ÉS est pleinement engagé sur les sujets de durabilité importants dans son secteur d'activité, sa chaîne de valeur et le territoire sur lequel il opère. Depuis six ans, il met en œuvre une stratégie et une feuille de route RSE formalisées. En 2024, le groupe a décidé d'ancrer ses engagements au cœur de sa mission et de ses statuts en devenant société à mission.

Avec rigueur et transparence, ÉS aligne son reporting extra-financier 2025 avec les exigences de la directive européenne CSRD (2024/90408) et sa transposition en droit français (ordonnance 2023-1142 et décret 2023-1394), et publie son second état de durabilité.⁽¹⁾

4.1.1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ [BP-1] [BP-2]

Le mode d'établissement des états de durabilité est consolidé.

4.1.1.1. Principes

S'agissant des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, le périmètre couvert par le reporting extra-financier est élaboré sur la base du périmètre de consolidation financière du groupe ÉS. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, à la note « Liste des sociétés comprises dans le périmètre Méthode de consolidation » du présent Rapport d'Activité 2025, conformément aux normes financières (IAS-IFRS). Les participations dans les entreprises associées et coentreprises sont exclues du reporting de durabilité à l'exception de certains indicateurs qui font l'objet d'une exemption et sont à reporter sur un périmètre plus étendu.

Les indicateurs sont remontés sur la base :

- Du périmètre de consolidation établi par la Direction financière.
- Des règles susmentionnées en termes de variation de périmètre.
- De critères liés à la pertinence en termes d'impact environnemental et social des activités des filiales : seules les données des activités significatives en termes d'impacts environnementaux et sociaux sont reportées ; en fonction de ces enjeux, les données de certaines filiales incluses dans le périmètre financier peuvent ne pas figurer dans le reporting concerné, en raison de la nature de l'activité ou de la taille très peu significative et donc la difficulté opérationnelle d'obtenir la donnée. Ainsi les données sociales incluent uniquement les entités qui ont un effectif supérieur à 50 personnes soient Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies Strasbourg et Strasbourg Électricité Réseaux. Ces trois entités représentent 98,5 % de l'effectif total du groupe ÉS constitué des sociétés consolidées par intégration globale.

Aucun des indicateurs publiés n'a fait l'objet d'une validation par un organe externe autre que celle de l'auditeur de l'état de durabilité.

4.1.1.2. Périmètre

La déclaration couvre l'ensemble des activités du groupe ÉS, c'est-à-dire d'ÉS et de ses filiales et de ses implantations géographiques. Elle inclut les informations concernant la chaîne de valeur amont et aval qui ont été identifiées comme matérielles lors de l'analyse de double matérialité. Des informations quantitatives liées à la chaîne de valeur sont traitées au sein du SCOPE 3.

Cette première analyse de double matérialité a été conduite en 2024, et a fait l'objet d'une mise à jour en 2025, afin de tenir compte de l'évolution des enjeux, des attentes des parties prenantes et des nouvelles obligations réglementaires. Cette démarche témoigne de la volonté du groupe ÉS de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, en approfondissant sa compréhension des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ses activités.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune omission d'information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations du groupe ÉS, ni concernant les informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

4.1.1.3. Horizons temporels

Les horizons de temps utilisés par le groupe ÉS sont ceux définis dans la norme ESRS 1. L'horizon temporel à court terme correspond à la période de référence des états financiers, l'horizon à moyen terme s'étend de la fin de période de référence à court terme jusqu'à cinq ans et l'horizon long terme correspond aux impacts, cibles ou actions attendues sur une période plus longue que cinq ans.

4.1.1.4. Estimations concernant la chaîne de valeur

L'établissement de ce rapport est notamment basé sur les impacts risques et opportunités (IROs) matériels qui ont été étudiés sur l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe ÉS. Pour chaque IRO matériel, il est spécifié quelle est ou quelles sont les étapes de la chaîne de valeur concernée. (Voir section 4.1.3.3).

⁽¹⁾ Le groupe ÉS reste à ce jour concerné par les obligations de la CSRD dans sa version actuelle, en dépit des ajustements proposés dans le cadre du package Omnibus présenté par la Commission européenne en février 2025. Ce dernier prévoit notamment une simplification des exigences de reporting, mais n'est pas encore définitivement adopté. Par ailleurs, les nouveaux projets de normes ESRS (exposure drafts révisés publiés en juillet 2025) ne sont pas pris en compte dans ce rapport, dans l'attente de leur adoption finale.

4.1.1.5. Sources d'incertitudes associées aux estimations et résultats

Les informations de durabilité peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données internes et externes utilisées. Conformément aux dispositions transitoires de l'ESRS 1, relatives à la chaîne de valeur, le groupe ÉS a limité les sources d'information à celles détenues en interne et celles accessibles au public.

Certaines informations telles que les données prospectives, les données manquantes notamment aux derniers jours de l'année, et la quantification des émissions de GES font l'objet d'estimations et de jugements basés sur l'expérience d'ÉS en matière de durabilité, les meilleures informations disponibles à date et un certain nombre d'autres facteurs. Ces estimations sont sensibles aux choix méthodologiques ainsi qu'aux hypothèses retenues pour leur établissement. Elles sont présentées dans chaque section concernée de ce rapport. [DP 10.d, 11]

Indicateurs / montants monétaires	Commentaires sur les sources d'incertitudes et / ou estimations utilisées	Section du rapport de durabilité
Indicateur : OPEX actions atténuation du changement climatique	<p>Une estimation de charge de personnel du service Communication ainsi que des personnes consacrant tout ou partie de leur temps aux thématiques de gestion des sujets environnementaux a été intégrée au chiffrage des OPEX « atténuation du changement climatique ».</p> <p>Une liste de personnes travaillant sur la durabilité a été définie puis un pourcentage des activités a été estimé puis valorisé individuellement à partir de la table des coûts horaires RH 2025.</p> <p>- Ce chiffrage représente 1 % de l'indicateur affiché -</p>	4.2.1.1.3. Indicateurs et cibles liés à l'atténuation du changement climatique
Émissions de GES et consommation énergétique	<p>La consommation électrique des bâtiments pour l'année 2025 repose en partie sur une estimation couvrant les deux derniers mois (novembre et décembre). Aucun changement significatif n'étant intervenu sur le parc immobilier entre 2024 et 2025, les niveaux de consommation entre ces deux années sont considérés comme comparables. Ainsi, le calcul 2025 est établi sur la base de 79 % de consommations réelles et 21 % d'estimations, ces dernières étant construites à partir des données de consommation observées des deux derniers mois en 2024.</p> <p>Deux nouveaux bâtiments ont été intégrés au suivi en 2025. Les consommations des deux derniers mois pour ces sites n'ont pas pu être estimées, mais leur impact sur la consommation totale reste très limité (inférieur à 1 %).</p> <p>La méthodologie de calcul des émissions de GES a été mise à jour en 2025, plus d'informations sont disponibles dans la section citée. Ce changement de méthodologie a permis d'améliorer la granularité de l'analyse mais n'a pas entraîné de changement dans les ordres de grandeur des émissions de GES.</p>	4.2.1.1.3 Indicateurs et cibles liés à l'atténuation du changement climatique
Indicateur : OPEX actions en matière de biodiversité	<p>Une estimation de charge de personnel du service Communication ainsi que des personnes consacrant tout ou partie de leur temps aux thématiques de gestion des sujets environnementaux a été intégrée au chiffrage des OPEX « atténuation du changement climatique ».</p> <p>Une liste de personnes travaillant sur la durabilité a été définie puis un pourcentage des activités a été estimé puis valorisé individuellement à partir de la table des coûts horaires RH 2025.</p> <p>- Ce chiffrage représente 56% de l'indicateur affiché -</p>	4.2.4.3. Indicateurs et cibles liés à la biodiversité
Indicateur : OPEX actions, suivi et gestion des déchets	<p>Une estimation des frais de personnel de différents services contributeurs à la gestion des déchets a été réalisée et intégrée au chiffrage des OPEX. Il s'agit de services techniques de Strasbourg Électricité Réseaux ainsi que de l'entité « Infrastructures » de la maison mère.</p> <p>Un chiffrage en équivalent temps plein a été fait par service et valorisé à partir de la table des coûts horaires RH 2025.</p> <p>- Ce chiffrage représente 75 % de l'indicateur affiché -</p>	4.2.5.3.2. Cibles et indicateurs relatifs aux déchets

Renvois à des parties externes sont utilisés pour les exigences de publication suivantes :

- GOV-1 : renvoi vers le chapitre « 2.1.2 Informations concernant les administrateurs » du Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- GOV-5 : renvoi aux chapitres 2.1 « Évaluation des risques », 2.2 « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », 2.2.1. « L'environnement de contrôle », 2.2.2.1 « Démarche de gestion et de contrôle des risques », et 2.2.2.2 « Processus de cartographie des risques » ; et
- SBM-1 : renvoi aux chapitres 1.1 « Présentation générale du Groupe », 1.4 « Activité 2025 » du rapport d'activité et 3.1.1. « Chiffre d'affaires consolidé ».

4.1.2. GOUVERNANCE

4.1.2.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1, GOV-2, GOV-3]

La gouvernance du groupe ÉS s'organise autour :

- Du Conseil d'Administration (CA) d'Électricité de Strasbourg.
- Des Conseils d'administration ou des Comités de Direction des autres sociétés du groupe ÉS.
- D'une Équipe Dirigeante (ED).

4.1.2.1.1. Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg.

La composition du Conseil d'administration est détaillée à la section 2.1 du rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs représentant EDF Holding, grâce à des postes occupés aujourd'hui au sein des équipes EDF Holding, voire des postes occupés antérieurement au sein du groupe ÉS, ont une expertise sur le secteur et les services d'ÉS. Il en est de même concernant les administrateurs représentant le personnel, qui détiennent en plus la connaissance du territoire et des implantations géographiques des entités du groupe. Les 2 administrateurs ne représentant pas EDF, sont implantés dans le territoire et en connaissent les spécificités et enjeux.

Le ratio moyen de femmes par rapport aux hommes est de 40 % (4 femmes membres du CA parmi les administrateurs élus – les administrateurs représentant les salariés ne rentrant pas dans le calcul du pourcentage conformément au Code AFEP-MEDEF). Le ratio d'administrateurs indépendants est de 10% (1 membre indépendant) selon le cadre légal spécifique applicable à la Société, le Conseil d'administration compte, sur un total de treize membres, trois administrateurs salariés qui ne peuvent pas répondre aux critères d'indépendance fixés par le Code AFEP-MEDEF, et qui ne sont donc pas comptabilisés pour établir la part des administrateurs indépendants.

Concernant les enjeux de durabilité, les compétences du Conseil d'administration sont, entre-autres, les suivantes :

- Compétences environnementales (en lien avec les IROS matériels des ESRS E1-E2-E4-E5, voir section 4.1.3.3) : Mme SALAÛN (Directrice Immobilier), M. BELLOY (Directeur Investissement et Relations Investisseurs), Mme ROGER-SELWAN (Directrice Sourcing Économie et Finance au sein de la Direction Commerce), Mme GRANOTIER (Directrice Juridique Clients et Marchés et anciennement Secrétaire générale d'ÉS en charge de la sécurité, de l'environnement et du management des risques) qui intègrent tous une composante environnementale dans leurs missions actuelles au sein du groupe EDF ou dans leur carrière.

- Compétences sociales (en lien avec les IROS matériels des ESRS S1-S4, voir section 4.1.3.3) : M. HOUSTRAETE (Directeur de l'emploi et des compétences), M. STROHM Secrétaire du Comité Social et Économique de l'UES, voix consultative au sein du CA, Mmes HALLER et GATTI, et M. METZMEYER (salariés du groupe ÉS) qui intègrent tous une composante sociale dans leurs missions et M. ROGER (Co-gérant du Cabinet RMT Courtage en Assurances) au vu de son implication dans l'économie sociale et solidaire.
- Compétences en termes de gouvernance : transversales au sein du CA de par ses missions et les expériences des membres du CA.

De plus amples informations sur les membres du Conseil d'administration sont présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise au chapitre 2.1.2. Ces informations incluent une description des fonctions exercées au sein de la société, d'éventuelles autres fonctions, ainsi que les mandats et responsabilités exercés en 2025.

Concernant, les rôles et responsabilités du Conseil d'administration liés aux enjeux de durabilité :

- Il valide la stratégie de l'entreprise y compris sur les aspects de durabilité.
- Il a confié au Comité d'audit, des comptes et de durabilité un volet sur la durabilité. Une synthèse des rapports de durabilité et de taxonomie 2025 lui a d'ailleurs été présentée en février 2026.

L'entreprise a mis en place en 2025 un mécanisme d'incitation lié aux enjeux de durabilité du groupe ÉS pour le directeur général et la directrice générale déléguée. Ce mécanisme se traduit par l'introduction de quatre critères RSE intégrés aux bonus annuels sous le schéma suivant :

- Le LTIR traitant des impacts sur la santé-sécurité des travailleurs. La cible est fixée par la DRH Groupe EDF, en cohérence avec le plan Santé-Sécurité du Groupe EDF (objectif ≤ 3.3)
- L'engagement des salariés, mesuré par l'enquête annuelle du groupe My EDF (objectif ≥ 70)
- Le leadership managérial, mesuré par l'enquête annuelle du groupe My EDF (objectif ≥ 70) et,
- L'électrification de la flotte de véhicules. Ce critère traite quant à lui de certains impacts sur les émissions de gaz à effet de serre (objectif $\geq +3\%$).

Ces critères représentent 25 % de la rémunération variable, ils sont approuvés et mis à jour par le Comité Ethique et Rémunération. Les considérations climatiques sont partiellement incluses via le critère sur la flotte d'électrification de la flotte.

4.1.2.1.2. Conseils d'administration et comités de direction des filiales

Les Conseils d'administration et comités de direction des filiales les plus importantes du groupe ÉS sont constitués de dirigeants du groupe ÉS et du groupe EDF :

- M. Pierre LEMERLE, Directeur des opérations de EDF Systèmes Électriques Insulaires, pour Strasbourg Électricité Réseaux.
- M. Lionel ZECRI, Directeur du Marché des Clients Particuliers à la Direction Commerce d'EDF, pour ÉS Énergies Strasbourg.
- Laurent REBER, Directeur de Projets d'Hinkley Point C pour ÉS Services Énergétiques.

Conformément au Code de l'énergie, Strasbourg Électricité Réseaux exerce sa mission de gestionnaire de réseaux de distribution en toute indépendance vis-à-vis des activités de production et de commercialisation d'énergie.

4.1.2.1.3. Équipe Dirigeante (ED)

L'ED est composée de 12 directeurs et un membre associé : Marc KUGLER (Directeur général), Anne-Véronique FAURÉ (Directrice générale déléguée), Sylvain MARTINO (Directeur général - Strasbourg Électricité Réseaux), Christelle JOSEPH-MONORY (Directrice générale - ÉS Énergies Strasbourg), Mohamed HAMDANI (Directeur Industriel et des Relations Territoriales), Vasil YANEV (Directeur général - ÉS Services Énergétiques), Daniel CREVEL-SANDER (Secrétaire général), Vincent HOFFBECK (Directeur Financier), Daniel WAGNER (Directeur Infrastructures et Immobilier), Karim SEDDIKY (Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique), Claude SCHAEFFER (Directeur des Ressources Humaines), Ludmila GAUTIER (Directrice Innovation, Régulation et Stratégie) et Frédéric THIRY (Directeur Communication et RSE, Leader Global Impact).

En 2024, l'ED a suivi une session de sensibilisation au reporting de durabilité. Elle a mandaté un groupe de travail interne pour sa réalisation et les résultats des enjeux, impacts, risques et opportunités matériels ont été présentés et discutés en séance ED.

En 2025, l'ED a souhaité intégrer pleinement les enjeux de performance et de durabilité dans le système de management intégré du groupe ÉS (tel qu'illustré dans le schéma ci-après).



Pour concrétiser cette ambition, un comité Synergies Durabilité a été mis en place au premier semestre 2025. Piloté par la direction Innovation, Régulation et Stratégie, ce comité a pour mission d'aborder plusieurs thématiques structurantes, telles que la définition de cibles, le suivi de projets transverses, ainsi que l'articulation de travaux liés à la mission, à la durabilité et à la stratégie.

Le comité s'inscrit dans les nouvelles modalités de gouvernance de l'ED, notamment à travers les points « Mission / Durabilité / Stratégie », désormais intégrés à son agenda.

À partir de 2026, quatre journées annuelles seront sanctuarisées pour traiter de sujets structurants liés au modèle de gouvernance intégrée. Ces journées permettront de mobiliser l'ensemble des membres de l'ED autour de thématiques clés, avec un ordre du jour dédié. Deux de ces journées incluront un point d'avancement spécifique sur les travaux du comité Synergies durabilité.

4.1.2.2. Déclaration sur la vigilance raisonnable [GOV 4]

Le tableau ci-dessous fournit une table de correspondance des informations fournies dans cet état de durabilité en ce qui concerne notre processus de vigilance raisonnable.

Éléments du processus de vigilance raisonnable	Section
a. Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	4.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance 4.1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
b. Dialoguer avec les parties prenantes affectées	4.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance 4.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes 4.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels 4.3.1.1 Processus de dialogue avec les parties prenantes 4.3.1.2 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de ses préoccupations 4.3.2.2 Conditions de travail 4.3.4.1.1 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux en lien avec le respect de la vie privée / la protection des données
c. Identifier et évaluer les impacts négatifs sur la population et l'environnement	4.1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 4.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
d. Mettre en œuvre des actions pour remédier aux impacts négatifs sur la population et l'environnement	4.2.1.1.2 Actions liées à l'atténuation du changement climatique 4.2.1.2.2 Actions liées à l'adaptation au changement climatique 4.2.2.2 Actions en matière de pollution de l'air 4.2.4.2 Actions en matière de biodiversité 4.2.5.2.1 Actions en matière d'utilisation des ressources 4.2.5.3.1 Actions relatives aux déchets 4.3.1.2 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de ses préoccupations 4.3.4.1.2 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations en lien avec le respect de la vie privée / la protection des données personnelles
e. Suivre l'efficacité de ces efforts	4.2.1.1.3 Indicateurs et cibles liés à l'atténuation du changement climatique 4.2.1.2.3 Indicateurs et cibles liés à l'adaptation au changement climatique 4.2.2.3 Cibles et indicateurs liés au rejet de polluants dans l'air 4.2.4.3 Cibles et indicateurs biodiversité 4.2.5.2.2 Cibles et indicateurs en matière d'utilisation des ressources 4.2.5.3.2 Cibles et indicateurs relatifs aux déchets 4.3.1.3.3 Cibles et indicateurs en matière de santé et de sécurité 4.3.2.3.1 Compétences et formations 4.3.2.3.2 Diversité et mixité

4.1.2.3. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV 5]

Les dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle interne du groupe ÉS sont décrits dans le chapitre 2 du rapport d'activité « Facteurs de risques et cadre de maîtrise ».

Informations de l'état de durabilité, incorporées par référence

INFORMATION CONCERNÉE	Divulagation	Renvois à d'autres parties du rapport d'activité
Contenu, principales caractéristiques et éléments des processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information de durabilité	GOV-5	Section 2.2 « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques »
Méthode d'évaluation des risques et méthode de classement par ordre de priorité	GOV-5	Section 2.2.2.1 « Démarche de gestion et de contrôle des risques »
Principaux risques identifiés et stratégies d'atténuation	GOV-5	Section 2.1 « Évaluation des risques »
Intégration des conclusions de l'évaluation des risques et du contrôle interne dans les fonctions et procédures internes	GOV-5	Section 2.2.2.2 « Processus de cartographie des risques »
Communication périodique des conclusions aux organes d'administration, de direction et de surveillance	GOV-5	Section 2.2.1. « L'environnement de contrôle »

4.1.3. STRATÉGIE ET MODÈLE D'AFFAIRES

La stratégie du groupe ÉS, validée par le comité stratégique du Conseil d'Administration le 4 février 2022 pour une période de 5 ans, s'articule autour de 5 ambitions :

- Ambition 1 : Être le choix n° 1 de nos clients.
- Ambition 2 : Être moteur du dynamisme économique de l'Alsace et de sa transition énergétique.
- Ambition 3 : Avoir un haut niveau de performance pour nos réseaux et nos moyens de production.
- Ambition 4 : Développer nos compétences et notre esprit d'entreprendre.
- Ambition 5 : Renouveler notre modèle d'énergéticien local

Le groupe ÉS démontre ainsi une couverture globale de l'ensemble de nos sujets matériels de durabilité.

De plus, en 2024, le groupe ÉS a affirmé publiquement et inscrit dans ses statuts sa raison d'être « *Énergéticien alsacien, durablement engagé pour le territoire, ÉS agit à travers l'ensemble de ses activités pour permettre l'accès à l'énergie et développer des solutions bas-carbone, en conciliant de manière équilibrée bien-être humain et ressources limitées de notre planète.* » et 5 « objectifs sociaux et environnementaux » (OSE) alignés avec ses enjeux matériels :

- Accompagner les nouveaux modes de production, au service de l'accès au bien essentiel qu'est l'électricité et de la résilience du territoire.

Depuis 2025, la cartographie des risques du groupe ÉS fait le lien avec les résultats de l'analyse de double matérialité.

Ces dispositifs sont déployés et complétés en matière de durabilité, en vue de répondre à deux spécificités : double matérialité et sécurisation des informations transmises.

- Agir en référent de proximité auprès de nos clients et partenaires pour des usages énergétiques sobres, performants et personnalisés.
- Contribuer à développer des énergies renouvelables locales et promouvoir des solutions bas-carbone pour construire le futur énergétique de l'Alsace.
- Innover au plus près des besoins de tous, en veillant à l'utilisation raisonnée des ressources et à la préservation de la biodiversité.
- Être acteur de la transformation des métiers de l'énergie avec nos collaborateurs, en développant nos savoir-faire et en nous appuyant sur nos valeurs et la richesse de nos diversités.

La formalisation de ces engagements nourrit désormais de manière explicite les évolutions du modèle d'affaires. Elle s'appuie sur une gouvernance dédiée, veillant à la cohérence entre les engagements RSE, les objectifs de la société à mission et les plans de transition. Le comité Synergies Durabilité joue un rôle central dans cette dynamique, en assurant l'articulation entre mission, stratégie, maîtrise des risques et durabilité, et en pilotant les projets transverses associés.

Cette transformation se traduit également dans les actions concrètes du groupe, tant vis-à-vis de ses clients que de ses collaborateurs.

En 2025, 81 % des contrats souscrits en offre de marché en électricité sont des contrats d'énergies vertes, illustrant l'engagement du groupe à accompagner la décarbonation du territoire.

Sur le volet des collaborateurs, un plan d'évolution managériale a été lancé fin d'année 2024 dans le cadre du programme COMMUN qui vise à faire évoluer les manières de diriger et de mobiliser les énergies humaines de l'entreprise avec une approche basée sur la responsabilisation de chacun et un accompagnement managérial plus moderne, de type « manager-coach ». Avec un regroupement de l'ensemble des effectifs de l'Eurométropole de Strasbourg sur un même site, le groupe ÉS entend développer la dynamique collaborative au service de la stratégie d'entreprise. La politique de recrutement déployée s'appuie sur la diversité des profils et des compétences, dans une logique prospective, afin que les salariés et l'entreprise soient en capacité de s'adapter aux futurs besoins, exigences, produits et services et soient à l'image du territoire dans lequel ils interviennent. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) intègre aussi une vision prospective avec une double approche « hardskills » et « softskills » qui concerne tant les métiers techniques, opérationnels, que commerciaux, etc.

4.1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1]

Le modèle d'affaires est décrit dans les chapitres 1.1 et 1.4. du rapport annuel [DP 40 et 42]. La ventilation du chiffre d'affaires est disponible dans le chapitre 3.1.1 du rapport annuel.

Les changements intervenus sur la stratégie du groupe ÉS dans la période de référence sont décrits dans le chapitre 1.

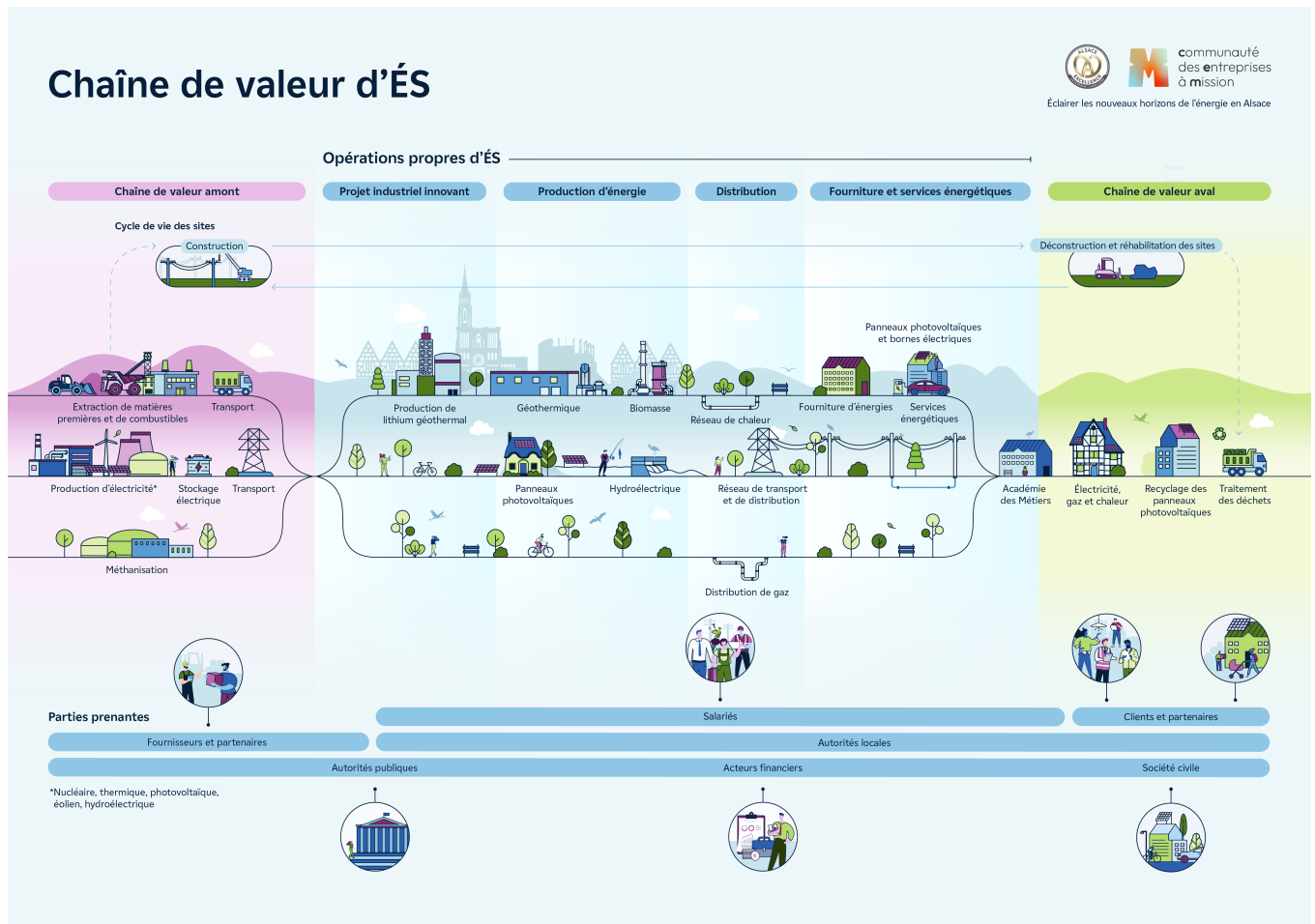
L'encart suivant fournit les principales informations concernant la stratégie du groupe ÉS.

Description des principaux marchés et ventilation du chiffre d'affaires total, tel qu'il figure dans les états financiers, par grands secteurs

ACTIVITÉS DU GROUPE	Chiffre d'affaires en K€	Chiffre d'affaires en %
Fourniture d'énergies et services associés	895 885	71,4%
Distribution d'électricité	327 157	26,1%
Production d'énergies renouvelables	20 973	1,7%
Activités d'Électricité de Strasbourg	4 894	0,4%
Distribution de gaz naturel	3 735	0,3%
Autres Activités	1 847	0,1%
	1 254 491	100,0%

- 19 % du CA est imputable au secteur des combustibles fossiles via une activité de vente de gaz.
- Le groupe propose des offres autour des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des mobilités durables permettant de soutenir plusieurs objectifs de sa politique RSE.
- 1 233 salariés en France en 2025

Cartographie de la chaîne de valeur du groupe ÉS



Le groupe ÉS opère dans une chaîne de valeur complexe qui englobe principalement les étapes de construction, puis d'exploitation et de maintenance d'infrastructures énergétiques, avec la production ou l'achat, la vente, la distribution, la relève, la facturation client, et la fin de vie des infrastructures, l'arrêt et les opérations liées au démantèlement. On distingue ainsi :

- La chaîne de valeur amont qui comprend tous les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement pour la production d'électricité et de gaz qui est commercialisée et distribuée par le groupe ÉS sur son territoire, ainsi que les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour les activités de distribution et de production d'énergies renouvelables. Les principaux acteurs sont les acteurs de l'extraction de matières premières et les fournisseurs-producteurs d'électricité et de gaz ;

Les opérations propres du groupe ÉS comprennent le développement d'un projet industriel innovant, la distribution d'électricité sur le territoire (exploitation, entretien, développement et renouvellement du réseau basse et haute tension sur 80 % du département du Bas-Rhin) ainsi que la distribution du gaz. Mais également, la gestion du réseau de distribution sur le territoire dit des « Trois Frontières », la fourniture d'énergies et de services

énergétiques (comme le suivi et l'optimisation des consommations, la performance énergétique, l'accompagnement à la décarbonation et à la transition énergétique), la production d'énergies renouvelables et la vente ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques et d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques. L'activité réseau de chaleur est gérée par la filiale ÉS Services Énergétiques qui ne fait pas partie du périmètre de consolidation du groupe ÉS. Enfin, la chaîne de valeur aval qui comprend les relations avec les clients et les partenaires.

Le groupe ÉS entretient des relations étroites avec les acteurs de la chaîne de valeur susmentionnés ainsi qu'avec ses salariés, intérimaires et sous-traitants, et avec les acteurs du territoire parmi lesquels les collectivités territoriales et les pouvoirs publics. Ses relations constructives permettent de fournir des prestations de qualité qui répondent aux besoins des clients et de se projeter au service du développement durable du territoire. En particulier, Strasbourg Électricité Réseaux assure une alimentation de très haute qualité, avec un temps de coupure annuel moyen par client de 10 minutes et une réalimentation de 71 % de ses clients en moins de 30 minutes sur incident sur le réseau haute tension.

4.1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel à la réussite durable des activités du groupe ÉS et transverse aux différents axes de la politique RSE. Le groupe ÉS est un acteur responsable qui assume et rend compte, en toute transparence, de ses activités.

Le groupe ÉS a formalisé la cartographie générale de ses parties prenantes qui fournit aux directions du groupe ÉS un cadre d'organisation du dialogue.



La stratégie du groupe ÉS est fondée sur la prise en compte des attentes des parties prenantes. En particulier, la première des 5 orientations stratégiques d'ÉS : « être le choix n° 1 de ses clients ».

Au cours de l'année 2025, le groupe a lancé La Communauté ÉS. Il s'agit d'un espace en ligne dédié aux clients particuliers qui leur permet d'échanger et d'innover avec nous. Une campagne de recrutement a été lancée auprès de plus de 130 000 clients pour les inciter à rejoindre La Communauté ÉS et à participer au tout premier projet intitulé « Faisons connaissance ! », pour comprendre leurs attentes, comment ils souhaitent contribuer et quels sujets les intéressent le plus afin d'orienter les réflexions futures.

Cette nouveauté s'inscrit dans notre démarche 100% orienté client consistant à écouter et à collaborer avec nos clients pour développer des offres et services qui répondent à leurs besoins.

Le comité de mission a été plusieurs fois réuni dans le cadre du statut de société à mission afin de challenger et suivre la mise en œuvre de la mission du groupe.

L'équipe dirigeante (ED) est systématiquement informée des résultats des consultations menées auprès des parties prenantes en vue de connaître leurs intérêts concernant les impacts de l'entreprise en matière de durabilité. Les livrables des consultations leur sont présentés en réunion ED.

Concernant les salariés du groupe ÉS, leurs principales attentes se concentrent autour de la préservation des conditions de travail, de leur santé et sécurité, ainsi que du maintien de leur employabilité. Les acteurs publics des territoires ont de forts enjeux sur la transition énergétique et écologique et ont besoin d'appui et d'accompagnement pour la mener à bien.

Synthèse du dialogue parties prenantes de 2025 :

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalités du dialogue en 2025
Clients	<p>Enquête téléphonique</p> <p>Baromètre de la transition énergétique</p> <p>Communauté clients</p> <p>Un responsable des relations avec CMA, CCI et tous les artisans du territoire</p> <p>Un responsable des grands comptes, des événements</p> <p>Des délégués aux collectivités (DAC) pour la relation au quotidien</p> <p>Congrès des Maires</p> <p>Newsletter</p>	<p>Collecter et comprendre les ressentis vis-à-vis d'ÉS Énergies Strasbourg, connaître les besoins pour mieux y répondre</p> <p>Écouter les attentes globales des collectivités et alimenter l'ensemble des fonctions de l'entreprise</p> <p>Présenter aux 400 maires du territoire du Bas- Rhin l'ensemble des accompagnements potentiels du groupe ÉS et échanger avec eux autour de leurs besoins</p>
Fournisseurs	<p>Rencontres</p> <p>Appels d'offres avec chartes des achats responsables annexés</p>	<p>Acculturation RSE avec organisation de fresques du climat, présentation des engagements RSE du groupe ÉS, notamment en matière de santé-sécurité</p> <p>Rappel de la politique achats, des conditions d'achats et dispositifs spécifiques à destination des petites entreprises pour raccourcir les délais de paiement</p>
Société civile	<p>Réunions plénières</p> <p>Groupes de travail</p> <p>Webinaires</p> <p>Participation à des événements</p> <p>Un responsable du mécénat</p> <p>Formations</p> <p>Accompagnement technique</p> <p>Audits externes</p> <p>Rapports d'audit</p> <p>Newsletter</p>	<p>Partage de connaissances et d'expertises sur des sujets RSE (biodiversité, éco-conception, emploi et inclusion), et société à mission.</p> <p>Échanges de bonnes pratiques avec d'autres entreprises du territoire</p> <p>Réseautage lors d'événements</p> <p>Écouter et suivre les besoins avec l'aboutissement de la création d'un fonds de dotation pour répondre aux besoins des associations du territoire en lien avec la société à mission</p> <p>Participation à des formations de perfectionnement et d'élargissement des compétences.</p> <p>Échanges avec les auditeurs lors des différents audits externes annuels</p>
Autorités publiques	Contacts au niveau local et national	Rencontres autour des actions du groupe ÉS en matière de sobriété énergétique, de décarbonation, de prix, etc.
Acteurs financiers	Rencontres régulières	Présentation et co-construction de la mission et des objectifs sociaux et environnementaux
PP internes	<p>CSE</p> <p>Rencontres avec DG et DRH et événements</p> <p>Rencontres régulières</p> <p>Enquête</p> <p>Newsletter hebdomadaire à tous les salariés</p> <p>Réunions managériales et entretiens annuels</p>	<p>Implication dans la démarche de société à mission et la fixation des objectifs sociaux et environnementaux</p> <p>Présentation et co-construction de la mission et des objectifs sociaux et environnementaux</p> <p>Enquête annuelle MyEDF</p> <p>Partager les temps forts et actualités d'ÉS</p>

4.1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]

Le groupe ÉS a identifié ses impacts, risques et opportunités en suivant la méthodologie détaillée dans la section suivante. Cette analyse a permis d'identifier 10 enjeux de durabilité matériels qui influencent d'ores et déjà sa stratégie. Les enjeux de durabilité issus des ESRS ont pu être reformulés pour davantage de pertinence pour le groupe ÉS.

Les résultats de l'analyse de double matérialité n'ont pas fait émerger de sujets précédemment méconnus ou non considérés dans le cadre de la stratégie RSE existante du groupe ÉS. Ainsi, il n'est pas prévu, à date, d'apporter des changements majeurs à la stratégie RSE ou au modèle économique sur la base des résultats de l'analyse de double matérialité. L'adoption du statut de société à mission, assorti de ses objectifs sociaux et environnementaux ainsi que les 5 ambitions de la stratégie ÉS (voir paragraphe 4.1.3 Stratégie et modèle d'affaires) montrent que le groupe prend la dimension des effets potentiels des sujets de durabilité qui lui sont matériels et agit en conséquence. Concernant les enjeux liés au changement climatique le groupe ÉS entend être moteur de la transition énergétique sur le territoire de l'Alsace. Sur le volet des enjeux sociaux, au-delà des fondamentaux de prévention en termes de santé et de sécurité des travailleurs et des communautés, le groupe a pour ambition de développer les compétences de ses effectifs et l'esprit d'entreprendre. Il fait évoluer ses pratiques managériales pour répondre aux attentes des collaborateurs et aux besoins du groupe.

Plus globalement, le groupe ÉS a pour ambition de renouveler son modèle d'énergéticien local et d'innover dans et pour le territoire. Le détail des actions déployées par le groupe ÉS pour faire face aux impacts et risques matériels ou de saisir les opportunités est décrit dans les sections relatives aux actions dans chacun des ESRS de ce présent rapport.

Un enjeu de durabilité est considéré comme matériel dès lors qu'au moins un Impact Risque et Opportunité (IRO) lié à cet enjeu de durabilité est considéré comme matériel. L'ensemble des enjeux de durabilité listés ci-dessous sont matériels au sens de la CSRD et sont traités avec le même niveau d'exigence.

Les tableaux suivants listent les Impacts Risques et Opportunités (IROs) identifiés comme matériels à la suite de l'analyse de double matérialité. Ces tableaux mettent en avant :

- La description des IROs.
- Leurs horizons de temps (Court Terme < 1 an/Moyen Terme = 1 à 5 ans/Long terme > 5 ans).
- La localisation dans la chaîne de valeur.

Aucun effet financier significatif n'a été quantifié à date pour les risques et opportunités matériels.

Des informations complémentaires sur la gouvernance, les actions, les indicateurs et les objectifs concernant ces IROs sont disponibles dans les sections correspondantes de ce rapport.

Les informations à publier ont été déterminées en fonction de la méthodologie détaillée dans la section 4.1.4 Processus d'évaluation de double matérialité.

Mise à jour des IROs en 2025 : une démarche volontaire d'amélioration continue

En 2025, bien que le groupe ÉS n'ait pas été tenu de mettre à jour son analyse de double matérialité, il a choisi de le faire volontairement, dans une logique d'amélioration continue et de dialogue permanent avec ses parties prenantes. Cette révision s'inscrit dans les évolutions méthodologiques portées par les révisions OMNIBUS et les orientations de l'EFRAG, avec une attention renforcée portée aux sujets matériels, créateurs de valeur pour les parties prenantes et vecteurs de résilience pour l'entreprise.

Cette mise à jour a permis d'ajuster la cotation initiale de certains IROs, révélant la non-matérialité de cinq d'entre eux associés aux normes E1, E2, E4 et E5. Ces IROs ont été reclassifiés en conséquence. La norme E2, notamment, ne présente plus de caractère matériel. Toutefois, dans un souci de transparence et de comparabilité, le groupe ÉS maintiendra la publication des informations associées à cette norme pour l'exercice 2025, avec une sortie progressive prévue en 2027 (sur les données 2026). Ces évolutions ont été partagées avec les organisations syndicales en décembre 2025.

SUPER IROS		Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	ESRS	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
1	DÉCARBONATION D'ÉS Les activités du groupe et l'ensemble de sa chaîne de valeur produisent des émissions de GES contribuant au changement climatique (emprise foncière et artificialisation des sols des infrastructures, construction des infrastructures, extraction, transformation, transports des combustibles, exploitation/production, transports et déplacements, consommation, démantèlement et recyclage...)	Augmentation des émissions de GES	Augmentation des émissions de GES dues à la production d'électricité d'origine thermique fossile	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT	Planète	CT
			Augmentation des émissions de GES dues à la vente de gaz	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT		CT
			Impact de l'exploitation des infrastructures de production d'énergie sur le changement climatique par l'émission de GES fluorés	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT ÉS		CT
			Impact de la construction des infrastructures de production d'énergie sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT ÉS		CT
			Impact de l'extraction, de la transformation et du transport de combustibles nucléaires sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT		CT
			Impact de l'extraction, de la transformation et du transport de combustibles fossiles et biocombustibles sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT ÉS		CT
			Impact de la consommation d'énergie sur les émissions de GES à l'aval	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AVANT		MT
			Impact du recyclage des équipements sur l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AVANT		LT
			Notre emprise foncière (artificialisation des sols) de nos centrales de production accentue les conséquences du changement climatique.	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	AMONT ÉS		LT
			Impacts de nos déplacements sur les émissions de GES	IMPACT NÉGATIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ÉS		CT

SUPER IROS		Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	ESRS	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
2	DÉCARBONATION DES TERRITOIRES Le développement de la production décarbonée, l'adaptation du réseau, les nouvelles technologies, les offres d'efficacité énergétique... contribuent à la transition bas carbone des territoires Nouvelles offres et services pour l'efficacité énergétique et décarbonation des territoires Intensification et diversification des usages de l'électricité par les clients versus énergies fossiles carbonées	Diminution des émissions de GES	La sobriété et l'efficacité énergétique chez nos clients et le recours à des énergies bas carbone permettent de diminuer les émissions de GES à l'aval ; contribue à la transition bas carbone des territoires.	IMPACT POSITIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE S4- INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS, INCLUSION SOCIALE	ÉS AVAL	Planète Communautés Clients et usagers	MT
			Consommation vertueuse et bas carbone (réseaux intelligents)	IMPACT POSITIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE S4- INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS, INCLUSION SOCIALE			MT
			Développement et adaptation pour accueillir les productions décentralisées bas carbone (adaptation des réseaux)	IMPACT POSITIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE			MT
			Développement des unités de production décentralisées décarbonée (centrales biomasses, géothermiques hautes températures)	IMPACT POSITIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE			MT
			Développement des réseaux de chaleur avec les énergies renouvelables	IMPACT POSITIF	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE			MT
			Opportunité pour le groupe ÉS de jouer un rôle clé dans la décarbonation des territoires	OPPORTUNITÉ	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	CT
			Opportunité de développement de nouvelles technologies pour le groupe ÉS (ex : lithium)	OPPORTUNITÉ	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	LT
			Risque lié au développement de nouvelles technologies pour le groupe ÉS (ex : lithium)	RISQUE	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	MT/LT
			Opportunité pour le groupe ÉS de développement d'offres d'efficacité énergétique et bas carbone	OPPORTUNITÉ	E1- ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	CT
3	DEMANDE ET PRODUCTION ÉLECTRIQUE	Demande et production électrique	Opportunité d'intensification et de diversification des usages de l'électricité et donc de développement de la consommation	OPPORTUNITÉ	E1- ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE S4- INCLUSION	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	MT/LT
QUALITÉ DE L'AIR		Émission de polluants dans l'air						
4	BIODIVERSITÉ	Modification des milieux terrestres et aquatiques	Impact de la construction et de la déconstruction des infrastructures de production d'énergie sur l'état des écosystèmes	IMPACT NÉGATIF	E4- CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES	AMONT AVAL	Planète	CT et LT
			Impact de l'utilisation de biomasse pour la production d'électricité thermique ou pour la production de chaleur sur l'état des écosystèmes forestiers	IMPACT NÉGATIF	E4- CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES	AMONT		CT/MT/LT
		Taille de la population d'espèces	Impact de la production d'électricité d'origine hydraulique sur l'état des écosystèmes par la modification de la continuité piscicole (Hydro)	IMPACT NÉGATIF	E4- ÉTAT DES ESPÈCES	AVAL	Planète Communautés	CT/MT/LT

SUPER IROS		Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	ESRS	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
5	CONSOMMATION DE RESSOURCES	Prélèvement de ressources non renouvelables	Impact sur la disponibilité des ressources mondiales par l'utilisation des ressources pour la construction et les besoins d'exploitation des infrastructures de production d'énergie	IMPACT NÉGATIF	E5- RESSOURCES ENTRANTES	AMONT ÉS	Planète Communautés	LT
		Disponibilité de la ressource en eau	Impact de la production d'électricité d'origine nucléaire ou d'origine thermique sur la disponibilité de la ressource en eau de surface	IMPACT NÉGATIF	E3 - PRÉLÈVEMENT D'EAU	AMONT	Planète Communautés	MT/LT
			Impact de l'approvisionnement en ressources minières et en équipements pour la construction et l'exploitation des infrastructures de production d'énergie sur la disponibilité de la ressource en eau	IMPACT NÉGATIF	E3 - PRÉLÈVEMENT D'EAU			MT/LT
6	DÉCHETS	Production et pollution des déchets	Impact de la production d'électricité d'origine nucléaire et de la déconstruction sur la production de déchets radioactifs	IMPACT NÉGATIF	E5- DÉCHETS	AMONT	Planète Communautés	CT
7	SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR TOUS Existence d'un service de prévention et santé au travail avec un médecin sur site, existence de dispositifs pour la prise en charge pro active des problèmes de santé. Les activités et éventuels accidents/incidents, dont ceux en lien avec la sûreté, sur toute la chaîne de valeur peuvent affecter la santé et la sécurité des travailleurs et des sous-traitants (ex. produits chimiques, rayonnements ionisants, troubles musculo-squelettiques et troubles anxio-dépressifs) ainsi que la santé et sécurité des communautés locales (ex. accident lors de transport de matières premières, accidents d'exploitation, pollutions des sols/air/eau, génération de déchets, recours à des forces de sécurité).	Systèmes de détection et de prise en charge	Service de prévention et santé au travail avec un médecin sur site	IMPACT POSITIF	S1- SANTÉ ET SÉCURITÉ	ÉS	Effectifs ÉS	CT
		Politique de prévention	L'existence de dispositions sur la détection et la prise en charge pro-actives des problèmes de santé	IMPACT POSITIF	S1- SANTÉ ET SÉCURITÉ			CT
		Exposition à des risques sur la santé mentale	RPS pour les travailleurs	IMPACT NÉGATIF	S1- SANTÉ ET SÉCURITÉ	ÉS	Effectifs ÉS	MT
		Accidents de la route	Les activités d'ÉS exposent les travailleurs aux risques routiers lors des déplacements et d'accidents de trajet	IMPACT NÉGATIF	S1- SANTÉ ET SÉCURITÉ			CT
		Impacts (incidences) liés à la sécurité	La production de matières premières pour le groupe ÉS peut avoir un impact sur la santé publique	IMPACT NÉGATIF	S3- SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS	AMONT AVAL	Communautés Clients et usagers	CT/MT/LT
		Impacts (incidences) liés à la sécurité	Les filières d'élimination des déchets peuvent générer des risques d'environnementaux pour l'homme	IMPACT NÉGATIF	S3- SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS			CT/MT/LT
8	CONDITIONS DE TRAVAIL Réduction du temps de travail rendu possible par ÉS (exemple mi-temps) ainsi que le travail flexible (dispositifs familiaux, télétravail...), ou l'octroi de congés spécifiques IEG (congés aidants, parentalité...) améliorent les conditions de travail Culture du dialogue social Sécurité de l'emploi	Aménagements temps de travail	Le groupe ÉS permet la réduction du temps de travail – exemple mi-temps – et permet le travail flexible (dispositifs familiaux, télétravail...)	IMPACT POSITIF	S1- TEMPS DE TRAVAIL	ÉS	Effectifs ÉS	CT
			Le groupe ÉS permet des congés spécifiques IEG – par exemple congés aidants, mères de famille...	IMPACT POSITIF	S1- TEMPS DE TRAVAIL			CT
		Culture du dialogue social	Un bon dialogue social permet le partage de la vision, l'alignement, l'engagement	IMPACT POSITIF	S1- DIALOGUE SOCIAL			CT/MT/LT
		Flexibilité, nouvelles formes de travail	Les conditions de travail flexible (e.g. télétravail) permettent un meilleur équilibre vie personnelle / vie professionnelle	IMPACT POSITIF	S1- ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE			CT

SUPER IROS		Impacts	IROS	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	ESRS	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
9	ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS	Politique et valeurs	Politique égalité homme/femme et valeur fondamentale d'ÉS permettent de garantir une égalité	IMPACT POSITIF	S1- ÉGALITÉ DE GENRE ET DE RÉMUNÉRATION	ÉS	Effectifs ÉS	CT
		Inadéquation des compétences en interne avec les besoins de la transition énergétique et numérique, technologique...	Impact sur activité, développement, productivité, performance, etc	RISQUE	S1- ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DES CHANCES	ÉS	Effectifs ÉS Actionnaires	MT/LT
10	CYBERSÉCURITÉ	Protection de la vie privée	ÉS gère des données personnelles sensibles aux cyberattaques, entraînant divers préjudices potentiels pour la victime tels que l'hameçonnage ciblé, l'escroquerie, l'usurpation d'identité.	IMPACT NÉGATIF	S4- INFORMATIONS LIÉES AUX CONSOMMATEURS ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	AVAL	Clients et usagers	CT
		Cybercriminalité liée à la gestion de données personnelles des clients	Risque pour le groupe ÉS sur la situation financière, juridique, patrimoniale ou la réputation du groupe	RISQUE	S4- INFORMATIONS LIÉES AUX CONSOMMATEURS ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	ÉS AVAL	Clients et usagers Actionnaires	CT
		Cybercriminalité liée à la gestion de données personnelles des clients	Coût des mesures de protection face aux risques Cyber et risque d'impact financier important en cas d'incidence sur l'exploitation, distribution, etc.	RISQUE	S4- INFORMATIONS LIÉES AUX CONSOMMATEURS ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	ÉS AVAL	Actionnaires Clients et usagers	CT

4.1.4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

4.1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels [IRO-1]

L'analyse de double matérialité a été réalisée en 2024 après la définition d'un processus validé par les Directions Communication et RSE et Finance et mené par un groupe projet transversal impliquant un panel de participants choisis pour leur connaissance de la chaîne de valeur d'ÉS, de son modèle économique, de ses activités, de son fonctionnement et de son histoire. Le processus global a permis d'assurer une conformité avec les exigences de la CSRD, tout en renforçant les piliers stratégiques du groupe ÉS et en nourrissant la feuille de route du groupe ÉS en tant que société à mission.

Le processus de 2024 a compris deux étapes majeures : l'identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) et l'évaluation de la matérialité de ces IROs. La liste et la priorisation des IROs matériels seront revues selon le cycle de reporting prévu par la CSRD.

En 2025, une mise à jour volontaire a été réalisée s'appuyant sur l'analyse initiale réalisée en 2024, ainsi que des échanges avec des experts internes. Le process est détaillé ci-après.

4.1.4.1.1. Analyse de double matérialité – version initiale (2024)

4.1.4.1.1.1. Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs)

Une étape préparatoire a consisté à capitaliser sur l'existant. Les données internes disponibles au sein d'ÉS ont été collectées et complétées par une collecte de données externes sur les risques et impacts du secteur, des produits et services (papiers académiques, rapports d'ONG, guides sectoriels, think tanks, ministères, ONU, institutions, données des pairs, données de double matérialité de l'actionnaire majoritaire EDF...). Grâce à l'ensemble de ces données, les enjeux de durabilité ont été concaténés en conformité avec l'ensemble des enjeux, sous-enjeux et sous-sous-enjeux de l'ESRS tels que présentés dans l'ESRS 1 AR16 et en ajoutant des sujets supplémentaires spécifiques au secteur qui sont pertinents pour le groupe ÉS et pour sa chaîne de valeur.

Chaque enjeu, sous-enjeu, sous-sous-enjeu de la liste a donné lieu à une analyse minutieuse du contexte avec description de l'enjeu dans le cadre général, sectoriel et de l'entreprise. Le contexte, y compris réglementaire, a été étudié ainsi que les étapes de la chaîne de valeur concernées et les parties prenantes affectées et/ou concernées. Les éléments de contexte ont été tracés dans des fiches enjeux qui serviront également de base pour la mise à jour de l'étude de double matérialité.

L'ensemble de ces éléments d'analyse a donné lieu à une liste des sujets de durabilité complète, socle pour l'identification des IROs.

Le groupe de travail transversal d'ÉS a par la suite réalisé une identification extensive des IROs pertinents, en s'appuyant sur :

- L'analyse des enjeux, sous-enjeux, sous-sous-enjeux précédemment cités.
- Les travaux de double matérialité d'EDF (actionnaire majoritaire et acteur majeur de la chaîne de valeur).
- Les travaux ESG externes (notamment issus du GIEC, WBCSD, SASB, WWF, OFB, RepRisk, etc.) permettant d'identifier un large éventail d'impacts, risques et opportunités et d'éviter un biais de représentativité par rapport à une approche uniquement interne.
- L'analyse de la chaîne de valeur du groupe et de ses dépendances.
- La vision et les connaissances des experts internes des différents métiers du groupe représentés au sein du groupe de travail.

Il est à noter que la liste des risques physiques ou de transition liés aux enjeux du changement climatique n'a pas été dressée en distinguant les différents scénarios climatiques, mais a été établie de manière globale. De même, concernant les impacts négatifs potentiels relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, la liste a été établie de manière transversale, sans pointer spécifiquement des zones ou habitats sensibles.

Cette étape a donné lieu à trois ateliers de travail et à l'identification initiale des IROs. Les leaders projet (directions : financière et RSE) ont révisé et validé l'ensemble de la liste des IROs identifiés.

4.1.4.1.1.2. Évaluation de la matérialité des IROs

D. Évaluation des Impacts (I)

Afin de réaliser la cotation de chacun des Impacts identifiés, le groupe ÉS a réuni 3 panels de parties prenantes internes et externes. Les parties prenantes internes et externes ont été choisies pour leur expertise dans les domaines sociaux, sociétaux, environnementaux ou de gouvernance. Les panels ont été chargés d'examiner la liste des impacts négatifs et positifs identifiés et d'en évaluer, à partir d'une échelle de cotation, la gravité (échelle, portée et irrémédiabilité) et la probabilité (si elle est potentielle), en accordant une attention particulière aux impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme. Et, pour les impacts positifs, sur l'échelle et la portée (et la probabilité si elle est potentielle).

Les parties prenantes ont ainsi été invitées à participer à 3 ateliers selon leurs domaines de connaissance et d'expertise :

- Panel des IROs en lien avec les sujets « effectifs » (S1).
- Panel des IROs en lien avec les sujets « environnementaux » (E1, E2, E3, E4, E5).
- Panel des IROs en lien avec les sujets « sociétaux et de conduite des affaires » (S2, S3, S4, G1).

Pour se préparer, les parties prenantes ont reçu un document en amont présentant la CSRD, la double matérialité et les sujets et impacts retenus pour leur atelier. Au début de l'atelier, les éléments sont réexpliqués, puis chaque impact a été discuté par les participants au panel et coté selon les critères des ESRS.

La liste des participants internes et externes et des sujets traités est présentée ci-dessous :

	Participants à l'évaluation des impacts	Structure d'appartenance des participants	E1	E2	E3	E4	E5	S1	S2	S3	S4	G1
Panel Environnement	Fondatrice/ Directrice	Association Jardins de la Montagne Verte	X									
	Chargé de projets RSE	Association Initiatives Durables										
	Chargée d'affaires	Association Elise										
	Responsable Communication Événementielle et RSE Responsable système de management intégré des risques	ÉS										
Panel Social	Médecin du travail	ÉS										
	Représentant du Personnel membre CSE	ÉS										
	Représentant du Personnel membre CSE	ÉS						X				
	Responsable Communication Événementielle et RSE Responsable diversité, recrutement ÉS	ÉS										
	Responsable RH (entretien individuel)	ÉS						X				
Panel Sociétal / Gouvernance	Président	Est réseaux (sous-traitant)										
	Directeur Général	Fritz électricité (sous-traitant)										
	Chargée de mission relation entreprise	Relais chantier (association partenaire d'insertion)										
	Responsable pôle études et qualité	ED Institut (fournisseur prestataire)										
	Responsable Exploitation Entreprise Inclusive	Emi creno (fournisseur de service)										
	Responsable Communication Événementielle et RSE Chargée de communication	ÉS										

Pour définir l'ensemble des notations, les participants aux panels se sont appuyés sur leurs expertises et connaissances, et sur les données de contextualisation collectées par ÉS.

Suite aux ateliers de cotation, les experts d'EDF ont pu apporter des précisions et expertises afin d'affiner les évaluations.

E. Évaluation des risques (dépendances) et opportunités

Afin de réaliser la cotation de chacun des Risques et Opportunités (RO), le groupe ÉS a réuni des experts et responsables du groupe qui ont été chargés d'examiner la liste des RO identifiés et d'en évaluer la gravité et la probabilité (si elle est potentielle). L'équipe du management intégré des risques a été intégrée à cet exercice de cotation afin d'assurer la cohérence de l'analyse de la matérialité financière et l'évaluation globale des risques du groupe ÉS.

La notation a pris en compte :

- La gravité de l'impact financier sur la structure (tant pour les risques que pour les opportunités), mesurée en termes financiers.
- L'ordre de grandeur de l'impact financier du risque lié à cette question et sa probabilité d'occurrence, selon les échelles d'évaluation Group Risk Management d'EDF.

Les participants ont ainsi été invités à évaluer les RO sur l'ensemble des ESRS thématiques.

Tous sensibilisés à la CSRD et à la double matérialité et aguerris à l'exercice d'évaluation des risques, ils ont reçu en amont la liste des RO afin de se préparer à leur cotation selon la méthode ESRS. Au début de l'atelier, les éléments sont réexpliqués, puis chaque RO a été discuté par les participants et coté selon les critères des ESRS.

La liste des participants est présentée ci-dessous :

Responsable Communication Événementielle et RSE	Département communication et RSE
Directeur financier	
Responsable des Projets et de la Transformation Finance	Direction financière
Consolideur appui	
Secrétaire Général	Secrétariat général
Chef d'entité Management des risques	Département management intégré des risques
Responsable système de management intégré des risques	

Une revue des résultats des évaluations des IROs a été réalisée par le groupe de travail transversal.

L'évaluation des IROs permet d'aboutir à une conclusion sur la matérialité de chaque IRO. Ainsi, un impact, risque ou opportunité est matériel lorsque son ratio de probabilité et de sévérité (ou de conséquences financières potentielles) est élevé au regard du seuil de matérialité déterminé.

À l'issue des cotations et des hiérarchisations des impacts et des risques/opportunités, des seuils de matérialité financière et de matérialité d'impact (scores) ont été définis conjointement par le groupe de travail sur la base des prérequis de la CSRD et des critères utilisés par le système de gestion des risques du groupe.

La liste définitive des IROs matériels a ainsi été établie.

4.1.4.1.2. Analyse de double matérialité – mise à jour (2025) (IRO-1, DP 53h)

En 2025, une mise à jour volontaire de l'analyse de double matérialité (DMA) a été réalisée, permettant d'assurer la surveillance des IROs matériels. Cette mise à jour s'appuie sur l'exercice initial mené en 2024 ainsi que sur des échanges avec des experts internes ES et du groupe EDF. Cette démarche s'est articulée autour des étapes suivantes :

- La collecte d'informations auprès de différents experts internes, afin d'identifier les évolutions internes et externes susceptibles d'impacter l'identification ou l'évaluation des IROs.

- La revue et la réévaluation de certains IROs jugés pertinents à la lumière des informations recueillies, en appliquant les mêmes critères d'évaluation qu'en 2024.
- La validation des résultats auprès d'experts internes en durabilité et des instances de gouvernance en charge de ces sujets, ainsi que la présentation aux organisations syndicales.

Une mise à jour similaire est prévue en 2026. La prochaine analyse complète de double matérialité sera quant à elle envisagée au plus tôt en 2027, en cohérence avec les bonnes pratiques du marché et après stabilisation du cadre réglementaire relatif à la CSRD.

4.1.4.2. Liste des exigences de publication respectées [IRO-2]

Les équipes en charge du reporting extra-financier ont défini les informations matérielles à publier, notamment en ce qui concerne les impacts, risques et opportunités déterminés comme matériels lors de l'analyse de double matérialité, et ce, conformément aux exigences décrites dans l'ESRS 1.

EXIGENCE DE PUBLICATION	Intitulé	Section dans le rapport de durabilité	Non-matériel	Omis au titre des dispositions transitoires
ESRS 2	Infos Générales			
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	4.1.1 base d'établissement de l'état de durabilité		
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	4.1.1 base d'établissement de l'état de durabilité		
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.2.1 le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	4.1.2.1 le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.2.1 le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	4.1.2.2 déclaration sur la vigilance raisonnable		
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	4.1.2.3 gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité		
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	4.1.3.1 stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.3.2 intérêts et points de vue des parties prenantes		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des IROs matériels		
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	4.1.4.2 liste des exigences de publication respectées		
		4.1.4.3 Tableau de tous les points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE		
ESRS E1	Changement climatique			
E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.2.1 le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	4.2.1.1.2 actions liées à l'atténuation du changement climatique		
E1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
E1.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	4.2.1 ESRS E1 changement climatique		
		4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités		

EXIGENCE DE PUBLICATION	Intitulé	Section dans le rapport de durabilité	Non-matériel	Omis au titre des dispositions transitoires
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	4.2.1.1.1 politiques liées à l'atténuation du changement climatique 4.2.1.2.1 politiques liées à l'adaptation au changement climatique		
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	4.2.1.1.2 Actions liées à l'atténuation du changement climatique 4.2.1.2.2 actions liées à l'adaptation au changement climatique		
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	4.2.1.1.3 indicateurs et cibles liées à l'atténuation du changement climatique 4.2.1.2.3 indicateurs et cibles liées à l'adaptation au changement climatique		
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	4.2.1.1.3 indicateurs et cibles liées à l'atténuation du changement climatique		
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	4.2.1.1.3 indicateurs et cibles liées à l'atténuation du changement climatique		
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	4.2.1.1.2 Actions liées à l'atténuation du changement climatique		
E1-8	Tarifification interne du carbone	4.2.1.1.2 Actions liées à l'atténuation du changement climatique		
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matérielle et des opportunités potentielles liées au climat			X
ESRS E2	Pollution			
E2.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	4.2.2 ESRS E2 pollution de l'air 4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités	X	
E2-1	Politiques en matière de pollution	4.2.2.1 politiques en matière de pollution de l'air	X	
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	4.2.2.2 actions en matière de pollution de l'air	X	
E2-3	Cibles en matière de pollution	4.2.2.3 cibles et indicateurs liés au rejet de polluants dans l'air	X	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	4.2.2.3 cibles et indicateurs liés au rejet de polluants dans l'air	X	
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes		X	
E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution			X
ESRS E3	Ressources hydriques et marines			
E3.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités 4.2.3 ressources hydriques et marines		
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	4.2.3 ressources hydriques et marines		
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	4.2.3 ressources hydriques et marines		
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	4.2.3 ressources hydriques et marines		

EXIGENCE DE PUBLICATION	Intitulé	Section dans le rapport de durabilité	Non-matériel	Omis au titre des dispositions transitoires
E3-4	Consommation d'eau		X	
E3-5	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines			X
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes			
E4.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
E4.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités 4.2.4 ESRS E4 biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	4.2.4.2 actions en matière de biodiversité		
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.1 politiques en matière de biodiversité		
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.2 actions en matière de biodiversité		
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.3 cibles et indicateurs biodiversité		
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	4.2.4.3 cibles et indicateurs biodiversité		
E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes			X
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire			
E5.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités 4.2.5 ESRS E5 utilisation des ressources et économie circulaire		
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	4.2.5.1 politique en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire		
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.2.1 actions en matière d'utilisation de ressources 4.2.5.3.1 actions relatives aux déchets		
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.2.2 cibles et indicateurs en matière d'utilisation des ressources		
E5-4	Flux de ressources entrants	4.2.5.2.2 cibles et indicateurs en matière d'utilisation des ressources		
E5-5	Flux de ressources sortants	4.2.5.3.2 cibles et indicateurs relatifs aux déchets		
E5-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire			X
ESRS S1	Personnel de l'entreprise			
S1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	4.3.2.1 politique RSE liée aux enjeux sociaux 4.3.1.3.1 politique en matière de santé et sécurité		
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	4.3.1.1.1 personnel de l'entreprise		

EXIGENCE DE PUBLICATION	Intitulé	Section dans le rapport de durabilité	Non-matériel	Omisi au titre des dispositions transitoires
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	4.3.1.2 processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de ses préoccupations		
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	4.3.2.3.1 compétences et formations 4.3.2.3.2 diversité et mixité		
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.3.2.3.1 compétences et formations 4.3.2.3.2 diversité et mixité		
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.3.2.4 indicateurs liés aux effectifs 4.3.2.4.1 effectifs salariés par genre		
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise			X
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.3.2.2 conditions de travail		
S1-9	Indicateurs de diversité	4.3.2.3.2 diversité et mixité		
S1-10	Salaires décents	4.3.2.2 conditions de travail	X	
S1-11	Protection sociale		X	
S1-12	Personnes handicapées		X	X
S1-13	Formation et développement des compétences	4.3.2.3.1 compétences et formations		X
S1-14	Santé et sécurité	4.3.1.3 santé et sécurité de tous		
S1-15	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée			X
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.3.2.3.2 diversité et mixité		
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	4.3.1.3.6 résultats 2025		
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur		X	
ESRS S3	Communautés affectées			
S3.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 4.3.3 ESRS S3 communautés affectées		
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	4.3.1.3 santé et sécurité de tous		
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	4.3.1.1.2 communautés affectées		
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	4.3.1.2 processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de ses préoccupations		
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	4.3.1.3.6 Résultats 2025		
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	4.3.1.3.6 Résultats 2025		
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux			
S4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 4.3.4 ESRS S4 - consommateurs et utilisateurs finaux		
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	4.3.4.1 politique [S4-1]		

EXIGENCE DE PUBLICATION	Intitulé	Section dans le rapport de durabilité	Non-matériel	Omis au titre des dispositions transitoires
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	4.3.4 ESRS S4 - consommateurs et utilisateurs finaux 4.3.4.1 processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux en lien avec le respect de la vie privée et la protection des données personnelles		
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	4.3.1.2 processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations 4.3.4.1.2 procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations en lien avec le respect de la vie privée et la protection des données personnelles		
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	4.3.1.3.6 résultats 2025 4.3.4.2 actions relatives au respect de la vie privée et à la protection des données		
S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	4.3.4.3 cible et indicateur relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles		
ESRS G1	Conduite des affaires		X	
G1 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	4.1.4.1 description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités		
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		X	
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs		X	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		X	
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin		X	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying		X	
G1-6	Pratiques en matière de paiement		X	

4.1.4.3. Tableau de tous les points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE [IRO-2]

Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE	Référence SFDR	Référence pilier ³	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section dans le rapport de durabilité
ESRS 2 GOV-1 21 d) Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe	X		X		4.1.2.1.1 Conseil d'Administration d'Électricité de Strasbourg
ESRS 2 GOV-1 21 e) Pourcentage d'administrateurs indépendants			X		4.1.2.1.1 Conseil d'Administration d'Électricité de Strasbourg
ESRS 2 GOV-4 30 Déclaration sur la vigilance raisonnable	X				4.1.2.2 déclaration sur la vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 40d i) Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	X	X	X		4.1.3.1 stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-1 40d ii) Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	X		X		4.1.3.1 stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-1 40d iii) Participation à des activités liées à des armes controversées	X		X		N/A
ESRS 2 SBM-1 40d iv) Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			X		N/A
ESRS E1-1 14 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				X	4.2.1.1.2 actions liées à l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-1 16 g) Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »		X	X		4.2.1.1 Atténuation du changement climatique
ESRS E1-4 34 Cibles de réduction des émissions de GES	X	X	X		4.2.1.1.3 cibles et indicateurs liés à l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-5 38 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	X				4.2.1.1.3 cibles et indicateurs en lien avec l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-5 37 Consommation d'énergie et mix énergétique					4.2.1.1.3 cibles et indicateurs en lien avec l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-5 40-43 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	X				4.2.1.1.3 cibles et indicateurs en lien avec l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-6 44 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	X	X	X		4.2.1.1.3 cibles et indicateurs en lien avec l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-6 53-55 Intensité des émissions de GES brutes	X	X	X		4.2.1.1.3 cibles et indicateurs en lien avec l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-7 56 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			X		4.2.1.1.2 actions liées à l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-9 66 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat		X			/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 66 a) Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		X			/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 66 c) Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		X			/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 67 c) Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		X			/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 69 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			X		/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E2-4 28 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol	X				4.2.2.3 cibles et indicateurs liés au rejet de polluants dans l'air
ESRS E3-1 9 Ressources hydriques et marines	X				4.2.3 ESRS E3 ressources hydriques et marines

Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE	Référence SFDR	Référence pilier ³	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section dans le rapport de durabilité
ESRS E3-1 13 Politique en la matière	X				/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E3-1 14 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	X				N/A
ESRS E3-4 28 c) Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	X				N/A
ESRS E3-4 29 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise	X				N/A
ESRS 2- SBM 3 - E4 16a)	X				4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
ESRS 2- SBM 3 - E4 16b)	X				4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
ESRS 2- SBM 3 - E4 16c)	X				4.1.3.3 impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
ESRS E4-2 24 b) Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables	X				/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E4-2 24 c) Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	X				/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E4-2 24 d) Politiques de lutte contre la déforestation	X				/ au titre des dispositions transitoires
ESRS E5-5 37 d) Déchets non recyclés	X				4.2.5.3.2 cibles et indicateurs relatifs aux déchets
ESRS E5-5 39 Déchets dangereux et déchets radioactifs	X				4.2.5.3.2 cibles et indicateurs relatifs aux déchets
ESRS 2- SBM3 - S1 14 f) Risque de travail forcé	X				4.3.2.1 politique RSE liée aux enjeux sociaux
ESRS 2- SBM3 - S1 14 g) Risque d'exploitation d'enfants par le travail	X				4.3.2.1 politique RSE liée aux enjeux sociaux
ESRS S1-1 20 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme	X				4.3.2.1 politique RSE liée aux enjeux sociaux
ESRS S1-1 21 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		N/A
ESRS S1-1 22 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	X				N/A
ESRS S1-1 23 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	X				4.3.1.3 santé et sécurité de tous
ESRS S1-3 32 c) Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	X				4.3.1.2.5 traitement des signalements recevables
ESRS S1-14 88 b) c) Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	X		X		4.3.1.3.3 cibles et indicateurs en matière de santé et sécurité
ESRS S1-14 88 e) Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	X				4.3.1.3.3 cibles et indicateurs en matière de santé et sécurité
ESRS S1-16 97 a) Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X		4.3.2.3.2 diversité et mixité

Points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE	Référence SFDR	Référence pilier ³	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section dans le rapport de durabilité
ESRS S1-16 97 b) Ratio de rémunération excessif du directeur général	X				4.3.2.3.2 diversité et mixité
ESRS S1-17 103 a) Cas de discrimination	X				4.3.1.3.6 résultats 2025
ESRS S1-17 104 a) Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		4.3.1.3.6 résultats 2025
ESRS 2- SBM3 – S2 11 b) Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	X				N/A
ESRS S2-1 17 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme	X				N/A
ESRS S2-1 18 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	X				N/A
ESRS S2-1 19 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		N/A
ESRS S2-1 19 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		N/A
ESRS S2-4 36 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				N/A
ESRS S3-1 16 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme			X		N/A
ESRS S3-1 17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	X		X		N/A
ESRS S3-4 36 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	X				N/A
ESRS S4-1 16 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux	X				4.3.4.1 politique [S4-1]
ESRS S4-1 17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		N/A
ESRS S4-4 35 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	X				N/A
ESRS G1-1 10 b) Convention des Nations unies contre la corruption	X				N/A
ESRS G1-1 10 d) Protection des lanceurs d'alerte	X				N/A
ESRS G1-4 24 a) Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X		N/A
ESRS G1-4 24 b) Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X				N/A

4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.2.1. ESRS E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour contribuer à la transition énergétique du territoire, le groupe ÉS intègre les défis du changement climatique dans toutes ses activités. Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les IROs suivants dans le tableau ci-dessous ont été identifiés comme matériels. Il est à noter que cette mise à jour a permis de requalifier un risque lié à la centrale de production de type mini-hydroélectrique dans le Bas-Rhin détenue par le groupe et à l'impact de la variabilité de la ressource en eau, initialement surcoté. Compte tenu de sa taille (moins de 400 kW) et de son impact limité, ce risque n'a pas été jugé matériel sur le plan financier pour les activités du groupe.

SUPER IROS	Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts	
DÉCARBONATION D'ÉS Les activités du Groupe et l'ensemble de sa chaîne de valeur produisent des émissions de GES contribuant au changement climatique (emprise foncière et artificialisation des sols des infrastructures, construction des infrastructures, extraction, transformation, transports des combustibles, exploitation/production, transports et déplacements, consommation, démantèlement et recyclage...)	Augmentation des émissions de GES	Augmentation des émissions de GES dues à la production d'électricité d'origine thermique fossile	IMPACT NÉGATIF	AMONT	Planète	CT	
		Augmentation des émissions de GES dues à la vente de gaz	IMPACT NÉGATIF	AMONT		CT	
		Impact de l'exploitation des infrastructures de production d'énergie sur le changement climatique par l'émission de GES fluorés	IMPACT NÉGATIF	AMONT ÉS		CT	
		Impact de la construction des infrastructures de production d'énergie sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	AMONT ÉS		CT	
		Impact de l'extraction, de la transformation et du transport de combustibles nucléaires sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	AMONT		CT	
		Impact de l'extraction, de la transformation et du transport de combustibles fossiles et biocombustibles sur le changement climatique par l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	AMONT ÉS		CT	
		Impact de la consommation d'énergie sur les émissions GES à l'aval	IMPACT NÉGATIF	AVAL		MT	
		Impact du recyclage des équipements sur l'émission de GES	IMPACT NÉGATIF	AVAL		LT	
		Notre emprise foncière (artificialisation des sols) de nos centrales de production accentue les conséquences du changement climatique.	IMPACT NÉGATIF	AMONT ÉS		LT	
		Impacts de nos déplacements sur les émissions de GES	IMPACT NÉGATIF	ÉS		CT	
DÉCARBONATION DES TERRITOIRES Le développement de la production décarbonée, l'adaptation du réseau, les nouvelles technologies, les offres d'efficacité énergétique... contribuent à la transition bas carbone des territoires. Nouvelles offres et services pour l'efficacité énergétique et décarbonation des territoires Intensification et diversification des usages de l'électricité par les clients versus énergies fossiles carbonées	Diminution des émissions de GES	La sobriété et l'efficacité énergétique chez nos clients et le recours à des énergies bas carbone permettent de diminuer les émissions GES à l'aval ; contribue à la transition bas carbone des territoires	IMPACT POSITIF	ÉS AVAL	Planète Communautés Clients et usagers	MT	
		Consommation vertueuse et bas carbone (réseaux intelligents)	IMPACT POSITIF			MT	
		Développement et adaptation pour accueillir les productions décentralisées bas carbone (adaptation des réseaux)	IMPACT POSITIF			MT	
		Développement des unités de production décentralisées décarbonées (centrales biomasses, géothermie haute température)	IMPACT POSITIF			MT	
		Développement des réseaux de chaleur avec les énergies renouvelables	IMPACT POSITIF			MT	
		Opportunité pour le groupe ÉS de jouer un rôle clé dans la décarbonation des territoires	OPPORTUNITÉ		ÉS	Actionnaires Clients et usagers	CT
		Opportunité de développement de nouvelles technologies pour le groupe ÉS (ex : lithium)	OPPORTUNITÉ		ÉS	Actionnaires Clients et usagers	LT
		Risque lié au développement de nouvelles technologies pour le groupe ÉS (ex : lithium)	RISQUE		ÉS	Actionnaires Clients et usagers	MT/LT
		Opportunité pour le groupe ÉS de développement d'offres d'efficacité énergétique et bas carbone	OPPORTUNITÉ		ÉS	Actionnaires Clients et usagers	CT
DEMANDE ET PRODUCTION ÉLECTRIQUE	Demande et production électrique	Opportunité d'intensification et de diversification des usages de l'électricité et donc de développement de la consommation	OPPORTUNITÉ	ÉS	Actionnaires Clients et usagers	MT/LT	

Aucun effet financier significatif actuel n'a été quantifié pour les risques et opportunités matériels.

Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenant dans la chaîne de valeur amont ne sont pas toutes couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

Il convient de préciser que les risques abordés dans ce chapitre sont exclusivement issus des résultats de l'analyse de double matérialité, et ne reflètent pas les facteurs de risques décrits au chapitre 2 du rapport.

En parallèle, le groupe ÉS a lancé en 2025 un projet de revue des risques et opportunités climatiques, visant à développer une méthodologie plus robuste et homogène pour deux typologies de risques :

- **Les risques physiques**, liés à l'exposition aux conséquences matérielles du changement climatique (dans un scénario à fortes émissions). Cette analyse repose sur deux dimensions :
 - d'une part, les aléas climatiques étudiés dans le scénario TRACC (Trajectoires de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique). Ce sont des scénarios climatiques de référence, élaborés à l'échelle nationale française, qui décrivent des niveaux plausibles de réchauffement global et leurs conséquences associées, afin d'aider le groupe ÉS à anticiper les effets du changement climatique, de concevoir des stratégies d'adaptation robustes, éviter une sous-estimation des risques climatiques futurs,
 - et d'autre part, la vulnérabilité des actifs et des processus étudiés avec la méthodologie reconnue OCARA, afin d'identifier des leviers de résilience.
- **Les risques et opportunités de transition**, induits par la transition vers une économie bas-carbone, permettant de scénariser, analyser et quantifier les risques de transition à moyen et long terme.

Cette approche commune pourra être utilisée dès 2026, tant par les instances en charge de la durabilité que par celles responsables de la gestion des risques et pourra alimenter les travaux stratégiques des organes de gouvernance du groupe ÉS.

Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et à l'évaluation des IROs, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

Le groupe ÉS est confronté à des défis importants liés au changement climatique. La production et la distribution d'énergie impliquent l'émission de GES, que ce soit par la combustion de sources fossiles ou l'utilisation de fluides réfrigérants. L'extraction et le transport de combustibles fossiles et nucléaires contribuent également à l'empreinte carbone bien que cela soit de manière indirecte c'est-à-dire au travers de l'activité d'approvisionnement des énergies commercialisées. L'accord de Paris sur le climat donne l'opportunité au groupe ÉS de s'inscrire comme un acteur clé de la décarbonation de l'économie. Le besoin des clients de diminuer leurs propres émissions ouvre des perspectives pour le développement de nouvelles offres énergétiques.

4.2.1.1. Atténuation du changement climatique

4.2.1.1.1. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique [E1-2]

Le groupe ÉS est engagé dans la lutte contre le changement climatique et a défini une politique RSE pour, entre autres, atténuer son impact environnemental. Cette politique vise à réduire ses émissions de CO₂ conformément aux objectifs définis par la COP21 et au plan Climat de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette politique s'articule opérationnellement sur plusieurs axes :

- La réduction des émissions directes.
- La réduction des émissions indirectes.
- La promotion des économies d'énergie et d'un usage plus optimisé de l'énergie auprès des clients.
- Le soutien aux efforts d'efficacité énergétique.
- La promotion des offres de fourniture d'énergies vertes et locales.
- L'accompagnement des clients vers la décarbonation des usages c'est-à-dire la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et par l'électricité décarbonée.
- Le développement de la mobilité électrique.

Cette politique s'appuie sur la norme ISO 14 001 ainsi que sur le référentiel des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Implémentation de la politique RSE

La politique RSE s'applique à l'ensemble des activités propres du groupe ÉS et ne comporte pas d'exclusion spécifique. L'application de cette politique relève de la responsabilité de l'Équipe Dirigeante. Cette politique est accessible à l'ensemble des salariés via l'intranet.

Les éléments de la politique faisant référence à l'impact sur l'artificialisation des sols sont traités dans la section 4.2.4.

4.2.1.1.2. Actions liées à l'atténuation du changement climatique [E1-1, E1-3, E1-7, E1-8]

Le groupe ÉS mène un ensemble d'actions concrètes en faveur de l'atténuation du changement climatique. Les actions décrites ci-après ont été entreprises en 2025.

4.2.1.1.2.1. Actions visant à réduire les émissions directes (Scope 1 et 2)

1. Transition vers une flotte 100 % électrique (Scope 1)

Le groupe ÉS souhaite maintenir un nombre important de véhicules électriques dans son parc automobile, avec l'objectif de transition vers une flotte de véhicules légers 100 % électriques, d'ici 2030, dans le cadre de l'initiative EV100 portée par le groupe EDF. Le suivi rigoureux des émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules est également mis en place.

2. Modernisation des équipements réseaux (Scope 2)

Strasbourg Électricité Réseaux procède à la substitution progressive des transformateurs HTB/HTA à circulation forcée (ODAF) par des transformateurs HTB/HTA à circulation naturelle (ONAN) et transformateurs HTA/BT classiques par des transformateurs HTA/BT à pertes réduites, contribuant à la réduction des émissions de CO₂.

3. Optimisation énergétique des sites (Scope 2)

En matière d'énergie, le groupe ÉS suit les consommations électriques de ses différents sites et identifie les consommations hors norme afin de mettre en place des actions correctives. Le groupe ÉS mise également sur le développement de l'énergie renouvelable sur ses sites, en particulier le photovoltaïque.

Le projet COMMUN, un projet ÉS avenir qui répond aux enjeux de durabilité

Le projet COMMUN, initié en octobre 2021 vise à regrouper l'ensemble des collaborateurs du groupe sur un site unique à Mundolsheim d'ici la fin d'année 2027. Ce projet immobilier d'envergure s'inscrit pleinement dans la stratégie de décarbonation et de sobriété du groupe. Le futur site permettra de réduire significativement les consommations énergétiques par l'autoconsommation de production d'énergie renouvelable (PV) et la mobilité électrique (IRVE). Les nouveaux bâtiments seront conçus et construits selon les standards du label « Bâtiment Passif » et les anciens bâtiments rénovés, garantissant une haute efficacité énergétique. Le confort thermique des occupants sera assuré par l'installation de pompes à chaleur et de plafonds rayonnants à eau, permettant une régulation différenciée selon l'exposition des bâtiments et une optimisation des performances énergétiques.

4.2.1.1.2.2. Actions visant à réduire les émissions indirectes (Scope 3)

Concernant les émissions indirectes, le groupe ÉS agit principalement auprès de ses employés et de ses clients.

4.2.1.1.2.2.1. Actions auprès des employés

L'entreprise encourage activement l'adoption de modes de mobilité plus durables à travers plusieurs initiatives concrètes :

- Promotion du covoiturage : grâce à un partenariat avec Karos, spécialiste des trajets domicile-travail, les salariés bénéficient d'options de covoiturage flexibles ainsi que d'une assistance pour le retour.
- Soutien aux transports collectifs : l'entreprise prend en charge 75 % du coût des abonnements aux transports en commun depuis le 1^{er} décembre 2025, soit un niveau supérieur au minimum légal de 50 %.
- Mobilité électrique : un parc de véhicules électriques en libre-service est mis à disposition pour les déplacements professionnels.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan de mobilité de l'entreprise, qui fait l'objet d'une communication dédiée. Elles permettent également au groupe ÉS d'agir concrètement sur une partie de ses émissions du scope 3.

Afin de sensibiliser ses collaborateurs de manière transversale, le groupe ÉS valorise chaque année des initiatives dans le cadre des semaines organisées au niveau national telles que la semaine Européenne du Développement Durable, la semaine de Réduction des Déchets, la semaine du Numérique Responsable... Ces temps forts constituent des moments clés de mobilisation interne autour des enjeux de durabilité. À ces occasions, plusieurs actions sont mises en œuvre, telles que :

- La mise en avant de la Fresque du Climat, outil pédagogique favorisant la compréhension des enjeux climatiques.
- Des communications internes autour des Objectifs de Développement Durable (ODD), pour renforcer la culture RSE.

- Des événements thématiques et ateliers participatifs visant à encourager l'engagement des salariés et à favoriser les échanges autour des pratiques durables.

En parallèle, le groupe ÉS a lancé en 2025 le projet d'envergure [Carbone & Climat], dont l'objectif est de définir une stratégie carbone intégrant la trajectoire de réduction à l'horizon 2030 et structurer le déroulement du plan d'action 2030 à l'échelle du groupe, afin de garantir l'atteinte des objectifs de décarbonation et tenir la cible de réduction.

4.2.1.1.2.2.2. Accompagner les clients dans la transition énergétique et la décarbonation

Promotion des économies d'énergie et d'un usage plus optimisé de l'énergie.

Au niveau de la distribution d'électricité, un plan d'action pour la sobriété énergétique a été mis en place par Strasbourg Électricité Réseaux, en lien avec le déploiement des compteurs Linky. Ce dispositif permet aux clients de suivre leur consommation d'énergie en temps réel, favorisant ainsi des comportements plus responsables.

Au niveau de la commercialisation d'énergies, ÉS Énergies Strasbourg déploie auprès de ses clients des services digitaux faciles d'emploi et s'appuie sur 3 agences locales dédiées à la relation client. Ce dispositif permet de :

- Promouvoir l'information sur une palette d'actions autour des économies d'énergie que ce soit pour les clients particuliers ou les clients entreprises et collectivités, en mettant en avant différents écogestes accessibles en fonction du secteur d'activité.
- Permettre un accès simple à l'information sur les consommations d'énergies via le service « Suivi Conso », disponible gratuitement pour les clients particuliers via leur Espace Client, Ce service permet d'identifier la répartition des usages, de découvrir des écogestes possibles, de les comparer à des foyers similaires, Pour les clients équipés de compteurs électriques communicants, ce service permet d'accéder aux consommations quotidiennes de la veille sous forme de courbes de charge à un pas de temps de 30 minutes et ainsi de manière plus fine amener à une meilleure utilisation de l'énergie.

Pour les bénéficiaires du chèque énergie qui sont déjà équipés d'un compteur communicant, ÉS Énergies Strasbourg propose, en complément des autres services cités ci-avant, un service complémentaire gratuit dénommé "mes Watts" de suivi en temps réel des consommations d'électricité, accessible à partir d'une application, afin de permettre à ces clients de maîtriser au plus juste leur budget énergie et d'ajuster leur consommation.

En 2025, un nouveau service et un dispositif innovant ont été déployés pour les clients particuliers qui viennent compléter l'offre décrite ci-dessus.

Un dispositif innovant réunit une communauté de clients animée par ÉS Énergies Strasbourg pour échanger sur les enjeux énergétiques et recueillir leurs avis. En 2025, quatre thèmes ont été abordés sous forme de campagnes, dont le lancement d'une offre avec un découpage tarifaire basé sur des super heures creuses, afin d'encourager le décalage des usages aux moments les plus favorables pour le réseau et les clients.

Comme les deux années précédentes, ÉS Énergies reconduit en fin d'année le Challenge Sobriété Énergétique Hiver pour les clients équipés d'un compteur Linky. Ce défi, d'une durée d'un mois, montre qu'un suivi précis de ses consommations et des gestes simples au quotidien permettent de réduire significativement la consommation d'énergie.

Soutenir les efforts d'efficacité énergétique

L'accompagnement dans les actions d'efficacité énergétique constitue un axe majeur dans la stratégie du groupe ÉS.

Depuis janvier 2025, ÉS Énergies Strasbourg propose un service téléphonique dédié pour accompagner les particuliers et petits professionnels. À partir d'une évaluation énergétique du logement, ce service aide à prioriser les actions d'efficacité énergétique, oriente vers des artisans qualifiés et facilite l'accès aux aides financières pour des travaux comme l'isolation ou le remplacement des systèmes de chauffage.

ÉS Énergies Strasbourg participe également au soutien et à la promotion de l'efficacité énergétique au travers du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour les entreprises, les collectivités et l'habitat collectif. Des actions d'accompagnement et d'incitations à réaliser des opérations d'économies d'énergie sont ainsi menées auprès de l'ensemble des clients du marché d'affaires.

Promouvoir les offres de fourniture d'énergies vertes et locales

ÉS Énergies Strasbourg propose des offres d'énergie verte certifiées par des garanties d'origine en France ou en Europe, avec une option régionale spécifique pour le Grand Est. L'offre biogaz pour les clients particuliers garantit une provenance du biogaz 100 % alsacien. Le partenariat avec Green Phoenix, une start-up locale qui collecte des biodéchets pour alimenter une station de méthanisation proche de Strasbourg, permet d'illustrer les bénéfices de l'économie circulaire et locale.

Parallèlement, ÉS Énergies Strasbourg, sous la marque Planigy-par-ÉS, accompagne ses clients dans le fait de devenir producteurs d'énergies renouvelables à travers des installations photovoltaïques, que ce soit en toiture, au sol ou en ombrières de parking. Ces solutions de plus en plus en autoconsommation contribuent au développement des énergies renouvelables locales.

Accompagner nos clients vers la décarbonation et promouvoir la mobilité électrique

S'appuyant sur le dispositif CEE, ÉS Énergies Strasbourg propose aux clients des marchés entreprises, collectivités, bailleurs, un accompagnement à la décarbonation des usages. Une équipe dédiée analyse les projets des clients et les accompagne tout au long du projet, de la constitution des dossiers CEE jusqu'au dépôt et à la mise en œuvre.

En complément de ce premier dispositif, l'accompagnement des clients à la décarbonation des usages se décline également à travers la marque Planigy-par-ÉS, qui propose des solutions de mobilité électrique via l'offre d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, contribuant ainsi à diminuer l'empreinte carbone des usages de mobilité des clients.

4.2.1.1.2.3. Accompagner le territoire via de nouvelles offres et projets de décarbonation du territoire

Le groupe ÉS s'engage activement dans l'accompagnement du développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers plusieurs initiatives clés.

Agir avec les collectivités territoriales

Le groupe ÉS accompagne au quotidien les collectivités locales dans la mise en œuvre d'actions de décarbonation, notamment à travers le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Un exemple emblématique de cette démarche est le projet pilote PoWER (Pays de Wissembourg Énergies Renouvelables), né d'une collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et ÉS. Ce projet vise à concrétiser les ambitions du plan climat d'un territoire en transition énergétique.

Reposant sur une approche pédagogique, le projet favorise la montée en compétence des acteurs locaux. ÉS mobilise une équipe projet dédiée, s'appuyant sur son expertise en matière de production d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur, mobilité électrique, efficacité énergétique et autoconsommation collective.

Une première action concrète de ce partenariat est illustrée au travers de l'opération d'autoconsommation collective qui a été lancée, avec l'installation d'une première tranche de 100 kWc de panneaux photovoltaïques en 2025, réalisée par les équipes de Planigy-par-ÉS dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective qui alimente les bâtiments périscolaires. D'autres actions concrètes sont déjà identifiées, notamment autour des réseaux de chaleur et de la géothermie.

De plus, chaque année, ÉS Énergies Strasbourg organise le Challenge Transition Énergétique pour valoriser les collectivités exemplaires en matière de décarbonation et d'économies d'énergie, avec quatre prix distincts. En parallèle, un partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin soutient financièrement les communes souhaitant réaliser un audit énergétique et identifier des actions concrètes de réduction des consommations.

Financer des projets industriels innovants

Le groupe ÉS étudie également plusieurs projets industriels innovants permettant de répondre aux enjeux du territoire. Parmi les projets stratégiques :

- Ageli, un projet stratégique d'exploitation des eaux géothermales du fossé rhénan en Alsace du Nord, afin de produire de l'énergie décarbonée et du lithium nécessaire à la future filière européenne de batterie. Ce projet, mené en partenariat avec l'industriel Eramet prévoit une production annuelle estimée à 15 000 tonnes de carbonate de lithium, soit environ 15 % des besoins français à horizon 2030. La production 100 % française pourrait démarrer avant la fin de la décennie.
- Des projets de développement –seul ou en partenariat– de centrales photovoltaïques flottantes sur des gravières, nombreuses sur le territoire, afin de renforcer la production locale d'électricité renouvelable.

Améliorer la résilience au changement climatique de ses activités

Strasbourg Électricité Réseaux veille à garantir la capacité d'accueillir, en temps et en heure, les demandes de production d'énergies renouvelables sur ses réseaux. Elle évalue également la résilience de ses infrastructures face aux impacts du changement climatique, en tenant compte des besoins futurs liés à l'intégration croissante des énergies renouvelables.

Dans cette dynamique, le groupe ÉS a lancé, en 2025, un projet de revue des risques climatiques, visant à développer une méthodologie d'analyse plus robuste et homogène, tel que l'analyse des risques physiques des différentes activités de Strasbourg Électricité Réseaux appliquant la méthodologie OCARA, et utilisant le scénario TRACC recommandé par le gouvernement.

Cette démarche, qui contribue à la fois aux efforts d'adaptation (renforcement de la résilience des activités face aux impacts climatiques) et d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre), permettra d'identifier les leviers d'action pour renforcer la résilience globale de l'ensemble des activités du groupe.

Positionner ÉS comme un acteur de référence de la transition énergétique territoriale

Enfin, le groupe ÉS a lancé en septembre 2025 une étude prospective "Futurs Énergétiques en Alsace", en partenariat avec Urbanomy, cabinet de conseil stratégique énergie et climat du groupe EDF, et le centre de recherche conjoint entre EDF et le Karlsruhe Institute of Technology (EIFER). Cette étude vise à :

- Réaliser un diagnostic énergétique territorial complet, en s'appuyant sur des données locales de consommation et de production d'énergies,
- Évaluer le potentiel de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.) et les gisements d'économies d'énergie,
- Organiser des ateliers participatifs en 2026, réunissant des parties prenantes du territoire afin de co-construire des scénarios de décarbonation à l'horizon 2050 adaptés aux spécificités locales.

L'objectif est de positionner le groupe ÉS comme un acteur de référence de la transition énergétique territoriale, en fournissant aux collectivités des outils d'aide à la décision basés sur des données robustes et une expertise technique éprouvée.

Toutes ces actions concrètes témoignent de l'engagement fort de l'ensemble des entités du groupe ÉS dans la lutte contre le changement climatique.

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

À ce jour, le groupe ÉS n'a pas formalisé de plan de transition. Une analyse approfondie et structurée est en cours dans le cadre du projet stratégique [Carbone & Climat], engagé en 2025. L'objectif est de construire une stratégie d'entreprise adaptée aux défis du changement climatique et de formaliser un plan d'action en 2026 pour une mise en œuvre à partir de 2027.

Dans ce cadre, nous avons organisé en 2025 des ateliers de travail avec les collaborateurs, en ciblant les postes d'émissions les plus significatifs.

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- Présenter l'empreinte carbone globale du groupe ÉS, réalisé en 2025 pour l'exercice de l'année 2024 ;
- Présenter l'empreinte carbone par activité, en détaillant les principaux postes d'émissions ;
- Partager les premiers éléments d'objectifs de réduction à horizon 2030, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) française.

Ces ateliers permettent d'associer les collaborateurs à la construction de notre futur plan de transition réaliste. Ils contribuent à :

- Nourrir les réflexions sur les leviers de réduction et le niveau de déploiement nécessaire pour atteindre les objectifs.
- Avoir une première quantification des leviers afin de partager des ordres de grandeur.
- Recueillir des retours sur les leviers modélisés, les estimations de coûts et les freins identifiés.

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

À ce jour, il n'existe pas de projets d'absorption ou d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone au sein du groupe ÉS.

Tarification interne du carbone

Le groupe ÉS n'applique pas de mécanismes de tarification interne du carbone.

Ressources investies

Pour les actions mentionnées ci-dessus, le groupe ÉS a investi 4 7 053 K€ en 2025 en OPEX et 3 450 k€ en CAPEX.

Aucun montant spécifique n'a été estimé pour les années à venir. Il est précisé que ces valeurs concernent exclusivement les actions significatives liées au changement climatique et qu'elles diffèrent, à ce titre, des OpEx et CapEx éligibles et alignés présentés dans le cadre de la Taxonomie.

4.2.1.1.3. Indicateurs et Cibles liés à l'atténuation du changement climatique [E1-4] [E1-5] [E1-6]

Indicateurs de GES

INDICATEURS	Données comparatives	N	% N / N-1
	2024	2025	
Émissions de GES du scope 1			
Émissions brutes de GES du scope 1 [tCO2e]	1 087	1 101	1%
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	0	0	0%
Émissions CO ₂ biogéniques de la combustion de biomasse non incluses dans les émissions du scope 1 (tCO2b)	126 370	122 986	-3%
Émissions de GES du scope 2			
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation [tCO2e] (location-based)	7 633	7 753	2%
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché [tCO2e] (market-based)	5 096	5 177	2%
Émissions significatives de GES du scope 3			
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) [tCO2e]	960 590	968 491	1%
1 Biens et services achetés	30 747	30 747	0%
<i>[Sous-catégorie facultative] Services d'informatique en nuage et de centre de données</i>			0%
2 Biens d'investissement	60	146	142%
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	322 744	328 010	2%
4 Transport et distribution en amont	542	566	4%
5 Déchets produits lors de l'exploitation	1 726	1 564	-9%
6 Voyages d'affaires	93	95	2%
7 Déplacements domicile-travail des salariés	1 348	1 348	0%
8 Actifs loués en amont			0%
9 Acheminement en aval			0%
10 Transformation des produits vendus			0%
11 Utilisation des produits vendus	586 083	588 769	0%
12 Traitement en fin de vie des produits vendus			0%
13 Actifs loués en aval			0%
14 Franchises			0%
15 Investissements	17 245	17 245	0%
Émissions totales de GES			
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) [tCO2e]	969 310	977 345	1%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) [tCO2e]	966 773	974 768	1%
	2024	2025	
Intensité des GES sur la base du chiffre d'affaires net (teqCO2/M€) LB	683	689	
Intensité des GES sur la base du chiffre d'affaires net (teqCO2/M€) LM	681	687	

Les émissions biogènes de CO₂ résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse représentent 122 986 tonnes de CO₂ en 2025.

Mise à jour méthodologique de l’empreinte carbone du groupe ÉS et impacts sur les résultats 2024

L’année 2025 marque une évolution majeure dans la manière dont le groupe ÉS calcule et présente ses émissions de gaz à effet de serre. En 2024, les émissions avaient été établies à partir de la méthode et des outils du groupe EDF, principalement fondés sur des facteurs d’émissions génériques, des données monétaires et des hypothèses consolidées de manière centralisée. Cette approche, bien qu’alignée sur les référentiels du GHG Protocol, ne reposait que partiellement sur des données d’activités propres au groupe ÉS, notamment pour le Scope 3.

À partir de 2025, ÉS a mis en place son propre outil de calcul conforme au GHG Protocol et aux principes de l’ISO 14064-1, intégrant l’ensemble des gaz qui permet désormais :

- d’utiliser plus largement des données physiques,
- d’appliquer de manière prioritaire des facteurs fournisseur-spécifique (mix d’approvisionnement réel, garanties d’origine, facteurs amont dédiés),
- de reconstituer une structure exhaustive par catégories 1 à 15 du Scope 3,
- d’éliminer les risques de doublons et de retraiter certains postes précédemment estimés en monétaire.

La mise en place du nouvel outil et l’application de facteurs d’émission spécifiques ont conduit à une révision complète des résultats 2024. La méthode « fournisseur spécifique » appliquée à l’ensemble du Scope 3 permet désormais d’utiliser des données d’activité physiques et des facteurs d’émission directement liés aux volumes réellement achetés ou consommés par ÉS, ainsi que des informations précises sur les garanties d’origine, le mix résiduel électrique et les caractéristiques du gaz fourni. Cette approche offre une représentation plus fidèle et transparente de l’empreinte carbone du Groupe.

L’actualisation méthodologique entraîne une révision des émissions 2024, qui passent de 1 105 377 tCO₂e (ancienne méthode EDF) à 969 310 tCO₂e (location based) et 966 773 tCO₂e (fournisseur spécifique).

Ces écarts reflètent principalement :

- l’utilisation accrue de données d’activité physiques, désormais disponibles pour l’ensemble des catégories matérielles du Scope 3,
- une meilleure prise en compte de postes auparavant sous estimés (notamment l’amont de l’énergie – catégorie 3.3 – et les investissements – catégorie 3.15),
- l’élimination de risques de double comptage et le retraitement de postes précédemment estimés à partir de facteurs génériques,
- l’application systématique de la distinction entre location based et market based,
- l’intégration du mix d’approvisionnement réel du groupe ÉS, plus représentatif que les hypothèses génériques d’EDF.

Ces évolutions renforcent la précision, la comparabilité et la conformité du reporting du Groupe aux exigences du GHG Protocol, de la CSRD et des ESRS E1. Une description détaillée de la nouvelle méthodologie figure dans la section ci-dessous « Précisions sur l’empreinte carbone du groupe ÉS ». Elles impliquent également que les résultats révisés de l’exercice 2024 ne sont pas directement comparables aux valeurs publiées l’an dernier, en raison de ce changement méthodologique.

Précisions sur l’empreinte carbone du groupe ÉS

L’empreinte carbone du groupe ÉS a été calculée pour l’année 2025 et révisée pour l’année 2024 conformément au GHG Protocol, en couvrant l’ensemble des gaz prévus par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC). Le CO₂ biogénique est quantifié à part.

Le périmètre inclut toutes les activités sous contrôle opérationnel ainsi que les émissions associées aux investissements du Groupe.

Les facteurs d’émission utilisés sont sélectionnés selon leur cohérence géographique, la nature des données d’activité et la robustesse de leur source. Les principales bases mobilisées sont : Base Carbone® (ADEME), Ecoinvent, INIES, AIB et IEA.

Le bilan carbone repose à 77 % sur des données physiques.

Choix méthodologique pour le Scope 3

Conformément au GHG Protocol, la priorité est donnée à l’utilisation de données spécifiques (“activity-based”), c’est à dire reposant sur des données physiques et des facteurs d’émission dédiés. En complément, lorsque les données physiques ne sont pas disponibles ou pour des postes peu matériels, des données monétaires peuvent être mobilisées.

Le groupe ÉS utilise la méthode “fournisseur spécifique” pour le calcul des émissions du Scope 3 car elle reflète plus fidèlement la réalité opérationnelle du groupe ÉS et permet de valoriser les efforts de verdissement de l’offre énergétique. Conformément aux principes du GHG Protocol et aux exigences de la CSRD, les totaux d’émissions reportés dans le tableau réglementaire sont donc établis uniquement en fournisseur spécifique (approche équivalente au market based au sens du Scope 2). Cette approche garantit la cohérence méthodologique, la comparabilité interannuelle et la représentativité des émissions réelles associées aux activités du groupe ÉS.

Description des postes du Scope 3

3.1 – Achats de biens et services : Les émissions sont principalement calculées sur la base de données physiques (ex. : mètres linéaires de lignes électriques posées, kWh achetés). Les dépenses correspondant à des postes déjà comptabilisés via des données physiques sont retraitées pour éviter les doubles comptages. Le solde est estimé via des facteurs monétaires.

3.2 – Biens immobilisés : Priorité aux données d’activité physiques, complétées par des données monétaires lorsque nécessaire. L’augmentation notable des émissions sur ce poste en 2025 s’explique par un niveau d’investissement plus élevé qu’en 2024, notamment lié à l’acquisition de nouveaux véhicules électriques.

3.3 – Activités liées à l'énergie (amont) : Cette catégorie inclut les émissions amont des consommations d'énergie d'ÉS (gaz, électricité), les émissions liées à l'électricité achetée pour revente aux clients (amont + combustion), les émissions amont du gaz acheté pour revente. Les émissions sont calculées en fournisseur-spécifique, à partir du mix d'approvisionnement propre d'ÉS, des garanties d'origine (GO) lorsqu'elles sont applicables, du mix résiduel électrique et du facteur d'émissions gaz H pour les volumes non couverts.

Note sur les GO biométhane : leur statut au regard du GHG Protocol et du SBTi fait l'objet d'une clarification attendue dans les mises à jour réglementaires à horizon 2026/2027.

3.4 – Transport et distribution amont : Les émissions sont calculées à partir des tonnages de biomasse solide (ÉS Biomasse) et des distances réelles parcourues, des tonnages et distances approximatives pour les panneaux solaires (Planigy-par-ÉS). Un retraitement évite le double comptage du transport pour la biomasse.

3.5 – Déchets : Calcul basé sur les tonnages par catégorie et par exutoire.

3.6 – Déplacements professionnels : Calcul basé sur les distances par mode (train, avion, voiture), issues des données RH et des indemnités kilométriques.

3.7 – Déplacements domicile-travail : Calcul reposant sur une répartition estimée des modes de transport des salariés.

3.8 – Actifs en leasing amont : Les bâtiments loués sont sous contrôle opérationnel, leurs consommations d'énergie sont déjà intégrées aux scopes 1 et 2.

3.9 – Transport et distribution aval : Aucune émission, car ÉS ne transporte pas de marchandises.

3.10 – Transformation des produits vendus : Non applicable, les énergies vendues (électricité, gaz, chaleur) ne sont pas transformées.

3.11 – Utilisation des produits vendus : Poste correspondant aux émissions liées à la combustion du gaz vendu.

La méthode utilisée dans le tableau CSRD est "fournisseur-spécifique", fondée sur le facteur d'émission biométhane pour les volumes couverts par GO biométhane, le facteur gaz fossile pour les volumes non couverts.

3.12 – Fin de vie des produits vendus : Non applicable (électricité et gaz).

3.13 – Actifs en leasing aval : Non matériel.

3.14 – Franchises : Aucune franchise détenue par ÉS.

3.15 – Investissements : les émissions associées aux investissements sont estimées grâce aux données de reporting carbone transmises par les entités comptabilisées dans ce poste au prorata de la part d'ÉS dans leur actionariat.

Pour éviter un double comptage des émissions de la production électrique déclarées en Scope 1, les achats d'électricité nécessaires pour fournir aux clients finaux sont déduits de la production électrique propre des entités.

Indicateurs de consommation d'énergie

Consommation d'énergie et mix énergétique	Données 2024	Données 2025
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0	0
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	3 873	3 656
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	21	22
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	0	0
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	218	202
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (lignes 1 à 5)	4 111	3 880
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	1,33%	1,22%
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	3 859	4 180
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	1,25%	1,32%
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	298 695	307 056
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	1 649	1 743
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (lignes 8 à 10)	300 344	308 799
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	97,41%	97,46%
Consommation totale d'énergie (en MWh)	308 314	316 859
Intensité énergétique (MWh/M€)	217,2	252,6

Production d'énergie	Données 2024	Données 2025
Énergie renouvelable (en MWh)	175 612	190 403
Énergie non-renouvelable (en MWh)	0	0

Cible liée à l'atténuation du changement climatique

Le groupe ÉS a mis en place une cible indirecte afin de réduire l'empreinte carbone de ses activités sur le territoire. Cette cible est un engagement volontaire du groupe ÉS, aligné avec les objectifs du groupe EDF.

Aucune cible directe de réduction des émissions de scope 1, 2 ou 3 n'a été mise en place pour le moment.

Cependant, les travaux de stratégie carbone engagés dans le cadre du projet [Carbone & Climat] en 2025 donneront lieu, en 2026, à l'identification d'une trajectoire de réduction adaptée aux activités d'ÉS afin d'aligner l'effort de réduction sur un niveau d'ambition juste et fondé sur des travaux scientifiques. Les résultats de ces travaux permettront de définir un plan d'action par activité, en identifiant les leviers possibles de réduction des émissions induites, en les quantifiant et en les priorisant pour leur mise en œuvre à partir de 2027.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	2024	2025
100 % de la flotte de véhicules légers propres en 2030	Sans objet	Annuelle	ÉS	34%	40%
			Strasbourg Électricité Réseaux ÉS Énergies Strasbourg		

Précisions sur les indicateurs

Les indicateurs sont collectés au sein de chaque société via une équipe de référents dédiés composée notamment d'un ingénieur environnement et des correspondants environnement, experts métiers. Les référents en charge de ces indicateurs sont formés spécifiquement sur les méthodologies et disposent d'un accès aux procédures associées à leurs activités.

Par ailleurs, la responsable du Système de Management Intégré des Risques de l'équipe de management des risques du groupe ÉS est garante de la bonne mise en œuvre du système de management de l'environnement et du pilotage des indicateurs. Elle est également formée et impliquée dans le processus en collaboration avec l'équipe de gestion des risques, ce qui garantit un suivi cohérent et structuré des indicateurs environnementaux.

Ces données sont transmises lors des revues annuelles des directions.

Le processus de gestion des indicateurs de surveillance et de performance, piloté par la responsable du système de management intégré des risques, repose sur les éléments suivants :

- Collecte des données auprès des correspondants environnementaux selon la méthode et procédure du groupe ÉS.
- Vérification et validation de la justesse des analyses.
- Suivi et évaluation des indicateurs de surveillance et de performance pour assurer leur conformité avec les objectifs environnementaux du groupe.
- Amélioration Continue : les résultats des indicateurs sont utilisés pour identifier des opportunités d'amélioration et mettre en place des actions correctives si nécessaire.
- Surveillance et amélioration du processus de pilotage des indicateurs environnementaux.

La consommation énergétique des lignes 5, 7 et 9 a été proratisée en utilisant les données provisoires publiées par RTE en janvier 2026 concernant les chiffres clés de la production d'électricité française du 1^{er} janvier au 18 décembre 2025, soit 68,25 % provenant de sources nucléaires, 28,46 % provenant de sources renouvelables et 3,29 % provenant de sources fossiles (<https://analysesetdonnees.rte-france.com/production>).

La consommation énergétique de la ligne 8 correspond à la quantité de bois consommée par l'usine de biomasse à laquelle est appliqué le coefficient calorifique fourni par le ministère de la Transition écologique.

Le chiffre d'affaires utilisé correspond au chiffre d'affaires consolidé, soit 1 254,50 M€. Les activités des principales sociétés du groupe ÉS font partie de la catégorie NACE D « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », appartenant aux secteurs à fort impact climatique.

4.2.1.2. Adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est au cœur de la stratégie du groupe ÉS et de sa mission d'éclairer les nouveaux horizons de l'énergie en Alsace et, à ce titre, l'adaptation au changement climatique est considérée comme une opportunité par l'analyse de double matérialité. Aucun risque matériel n'a été identifié à ce jour, cependant le groupe ÉS a lancé en 2025 un projet de revue des risques climatiques, visant à développer une méthodologie plus robuste et homogène. Cette analyse pourrait aboutir à une mise à jour des risques matériels pour la partie adaptation au changement climatique.

4.2.1.2.1. Politiques liées à l'adaptation au changement climatique [E1-2]

La politique RSE du groupe ÉS intègre également les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, en raison de l'imbrication étroite entre cette thématique et la stratégie d'entreprise, l'opportunité d'intensification de la consommation électrique ne figure pas explicitement dans cette politique.

Bien qu'aucun risque matériel n'ait été identifié à ce jour, le groupe ÉS s'engage à adapter ses installations existantes aux effets du changement climatique, notamment en anticipation des événements climatiques extrêmes et des variations de disponibilité de la ressource en eau. Par ailleurs, l'impact du changement climatique est systématiquement pris en compte dans la conception de tout nouveau projet porté par le groupe. Enfin, ce risque est formalisé et revu chaque année avec les entités, au sein d'une fiche dédiée, puis intégré au registre des risques majeurs du groupe ÉS, après échange et validation par le comité des risques groupe.

Pour davantage de détails sur la politique RSE (référentiel, périmètre, responsable) veuillez consulter la section 4.2.1.1.1.

Concernant les actions de l'opportunité matérielle liées à l'adaptation au changement climatique, ces dernières sont décrites dans la section 4.2.1.1.2.

Ressources investies

Aucun montant significatif n'a été engagé cette année ni estimé pour les années à venir.

4.2.1.2.2. Indicateurs et Cibles liés à l'adaptation au changement climatique [E1-4]

En 2025, aucune cible spécifique n'a été définie concernant l'adaptation au changement climatique. Les actions engagées sont suivies dans le cadre du programme environnemental, afin d'assurer un suivi et un pilotage opérationnel de ces enjeux.

Par ailleurs, l'analyse approfondie des risques et opportunités physiques et de transition, menée en 2025 dans le cadre du projet stratégique [Carbone & Climat], vise à élaborer une stratégie d'entreprise adaptée aux impacts du changement climatique et à formaliser un plan d'action à mettre en œuvre à partir de 2027. Les résultats de ces travaux permettront de structurer et de prioriser d'éventuelles cibles, sur la base d'éléments scientifiques et opérationnels.

4.2.2. ESRS E2 - POLLUTION DE L'AIR

Le terme « pollution » définit dans le règlement délégué 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 correspond à l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances, vibrations, chaleur, bruit, lumière ou tout autre contaminant présent dans l'air, l'eau ou le sol, susceptibles de porter atteinte à la santé humaine et/ou à la qualité de l'environnement.

Pour les activités industrielles, deux types de rejets sont à considérer : les rejets en conditions normales d'exploitation et les rejets potentiels en conditions accidentelles. Ces deux catégories de rejets peuvent provoquer ou non une pollution.

Pour une plus grande clarté pour la norme ESRS E2, le terme « rejets » sera utilisé dans le document pour qualifier les émissions de substances dans l'environnement, sans atteinte caractérisée sur la santé humaine et/ou la qualité de l'environnement.

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 un impact négatif avait été identifié. Cependant, lors de la mise à jour en 2025, aucun impact, risque ou opportunité n'a été identifié comme matériel. Toutefois, dans un souci de comparabilité et de transparence, le groupe ÉS a décidé de maintenir la publication des informations relatives à cette norme pour l'exercice 2025. Cette publication sera arrêtée en 2027, sur les données de l'année 2026.

L'impact divulgué comme matériel en 2024 avait trait aux rejets dans l'air de la production d'électricité des combustions thermiques. Cet impact couvrait les activités en amont de la chaîne de valeur, via les productions d'électricité d'origine thermique, ainsi que les activités du groupe ÉS, via une centrale de cogénération biomasse.

Dans le cadre des activités du groupe ÉS (biomasse), les polluants suivants ont été identifiés comme pertinents : SO₂, NOx, CO et poussières. La norme E2 porte sur les polluants qui dépassent les seuils précisés dans l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 du Parlement européen E-PRTR. Or, cette liste vise à être exhaustive (91 substances) afin de couvrir les rejets potentiels d'une grande variété d'activités industrielles. Les installations du groupe ÉS ne sont susceptibles d'émettre qu'un nombre restreint de ces substances.

Dans la chaîne de valeur amont, la production d'électricité d'origine thermique provoque des rejets de polluants dans l'air issus de la combustion et des rejets de métaux dans l'eau pour certaines installations. De façon générale, les activités industrielles peuvent également générer une pollution de l'environnement, en cas d'incident d'exploitation. Suite à l'analyse de double matérialité, ces éléments n'ont pas été retenus comme matériels. Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROs, veuillez consulter la section 4.1.3.3. Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenant dans la chaîne de valeur amont ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

4.2.2.1. Politiques en matière de pollution de l'air [E2-1]

Le groupe ÉS s'engage en faveur de la santé et de la sécurité de tous, notamment en matière de santé environnementale et d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce cadre, le groupe ÉS a défini dans sa politique environnementale les lignes directrices suivantes ayant trait à la prévention de la pollution :

- Garantir la conformité des activités du groupe ÉS à la réglementation environnementale ainsi qu'à ses propres exigences.
- Prévenir la pollution en maîtrisant les aspects environnementaux de ses activités.
- Sensibiliser et impliquer le personnel du groupe ÉS aux bonnes pratiques environnementales.
- Assurer la communication autour des enjeux environnementaux.
- Être à l'écoute des attentes de l'ensemble des parties intéressées par la protection de l'environnement et en particulier les collectivités locales alsaciennes.

Cette politique s'appuie sur le référentiel ISO 14 001. Cette politique s'applique à l'ensemble du groupe ÉS et ne comporte pas d'exclusion spécifique. L'application de cette politique relève de la responsabilité de l'équipe dirigeante. Cette politique est accessible à l'ensemble des salariés via l'intranet.

Toutefois, la politique actuelle ne couvre pas encore explicitement les aspects liés à l'atténuation des impacts négatifs liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols tout au long de la chaîne de valeur, en particulier en ce qui concerne la prévention et la lutte contre cette pollution, ainsi que les mesures de prévention des incidents et des situations d'urgence environnementale, et les actions mises en place pour contrôler et limiter leurs impacts sur la population et l'environnement lorsqu'ils surviennent.

4.2.2.2. Action en matière de pollution de l'air [E2-2]

Le groupe ÉS mène depuis de nombreuses années des actions dans le domaine de la qualité de l'air ambiant de sa centrale de cogénération biomasse, qui visent à suivre, maîtriser et réduire ses émissions atmosphériques.

L'une des actions clés a été la mise en place, en 2016, de systèmes de filtration avant rejet, permettant de limiter les polluants émis dans l'atmosphère. Le programme s'est traduit en 2025 par le maintien de la surveillance en continu de la qualité de l'air et la détection d'éventuelles anomalies via des capteurs à proximité des installations.

Ressources investies

Aucun montant significatif n'a été engagé cette année ni estimé pour les années à venir.

4.2.2.3. Cibles et indicateurs liées au rejet de polluants dans l'air [E2-3, E2-4]

Le groupe ÉS n'a pas défini de cible liée à la réduction des polluants au niveau de ses activités propres. Concernant ses activités propres, le groupe ÉS s'assure de l'efficacité des actions prises via un suivi et un pilotage spécifique mené avec la DREAL.

Concernant les indicateurs, une analyse des émissions des installations du groupe ÉS a été menée par rapport aux seuils donnés par la réglementation E-PRTR. Ci-dessous sont présentées les valeurs pour les 4 principaux polluants atmosphériques, marqueurs du parc de production géothermique et de biomasse du groupe ÉS : SO₂, NO_x, CO et poussières.

	Données 2024	Données 2025
Émissions de SO ₂ (tonnes)	0,29	9,91
Émissions de NO _x (tonnes)	52,15	44,92
Émissions de poussières (tonnes)	2,18	1,10
Émissions de CO ₂ (tonnes)	50,24	39,40

Précisions sur les indicateurs

Les concentrations de ces polluants sont mesurées en continu au niveau de la cheminée de sortie de l'usine biomasse par la baie d'analyse Fuji. La vérification des capteurs a été réalisée à leur mise en place par l'Apave, qui réalise également des contrôles annuels.

Les sondes sont également capables, en cas de dérive des valeurs mesurées, d'effectuer des auto-étalonnages réguliers. La sonde à SO₂ a rencontré des problèmes en avril, mai et juin 2025, ce qui explique la valeur élevée de 2025. Néanmoins, les valeurs limites de concentration de rejet n'ont pas été dépassées, ni les valeurs limites annuelles, même en considérant les valeurs erronées fournies.

4.2.3. ESRS E3 - RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, l'impact suivant a été identifié comme matériel

SUPER IROS	Impacts	IROS	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
CONSOMMATION DE RESSOURCES	Disponibilité de la ressource en eau	Impact de la production d'électricité d'origine nucléaire ou d'origine thermique sur la disponibilité de la ressource en eau de surface	IMPACT NÉGATIF	AMONT	Planète Communautés	MT/LT
		Impact de l'approvisionnement en ressources minières et en équipements pour la construction et l'exploitation des infrastructures de production d'énergie sur la disponibilité de la ressource en eau	IMPACT NÉGATIF			MT/LT

L'impact matériel identifié couvre uniquement les activités en amont, via la construction des infrastructures et la production d'électricité d'origine nucléaire et thermique. Aucun impact matériel n'a été identifié dans les activités propres du groupe ÉS. Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROS, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenants dans la chaîne de valeur amont ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

4.2.4. ESRS E4 - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Les activités du groupe ÉS, dans ses opérations directes ou dans sa chaîne de valeur, interagissent avec les milieux naturels terrestres et aquatiques. Le groupe ÉS agit sur ses impacts et dépendances les plus significatifs, en lien avec les facteurs de pression majeurs sur la biodiversité, de manière à : réduire la contribution de ses activités à ces

facteurs de pression ; recréer des espaces et des conditions favorables à la biodiversité ; renforcer l'amélioration de la connaissance et la partager.

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les impacts suivants ont été identifiés comme matériels :

SUPER IROS	Impacts	IROS	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
BIODIVERSITÉ	Modification des milieux terrestres et aquatiques	Impact de la construction et de la déconstruction des infrastructures de production d'énergie sur l'état des écosystèmes	IMPACT NÉGATIF	AMONT AVAL	Planète	CT et LT
		Impact de l'utilisation de biomasse pour la production d'électricité thermique ou pour la production de chaleur sur l'état des écosystèmes forestiers	IMPACT NÉGATIF	AMONT		CT/MT/LT
	Taille de la population d'espèces	Impact de la production d'électricité d'origine hydraulique sur l'état des écosystèmes par la modification de la continuité piscicole (Hydro)	IMPACT NÉGATIF	AVAL	Planète Communautés	CT/MT/LT

Les impacts identifiés couvrent les activités en amont et aval, via la construction/déconstruction des infrastructures de production d'énergie, et l'exploitation d'écosystèmes forestiers, et les activités du groupe ÉS, via sa production hydraulique et photovoltaïque et les réseaux de distribution de Strasbourg Électricité Réseaux. Dans cette section, ce sont uniquement les impacts liés aux activités du groupe ÉS qui sont abordés. Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenants dans la chaîne de valeur amont ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte-tenu que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROS, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

4.2.4.1. Politiques en matière de biodiversité [E4-2]

La politique RSE du groupe ÉS vise à limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées. Un état des lieux est en cours avec le soutien du cabinet Blooming dans le cadre d'une réflexion autour d'un plan de transformation lié aux enjeux de biodiversité.

Pour davantage de détails sur la politique RSE (référentiel, périmètre, responsable) veuillez consulter la section 4.2.1.1.1.

4.2.4.2. Actions en matière de biodiversité [E4-3] [E4-1]

En 2025, le groupe ÉS a mis en œuvre plusieurs actions concrètes pour limiter les impacts environnementaux directement liés à ses activités :

- ÉS Développement Durable assure le bon fonctionnement de la passe à poissons de l'usine hydroélectrique du Framont (opérationnelle depuis 2019), grâce au retrait régulier des embâcles. La société REYTISS passe sur place trois à sept fois par semaine en fonction de la période de l'année et retire les embâcles (plus de feuilles/branches en automne).

Des analyses mensuelles sont réalisées via le SAMU de l'Environnement pour évaluer la qualité de l'eau et des déchets.

- ÉS Biomasse a également obtenu la certification RED II en 2023 valable pour 5 ans pour garantir une consommation durable de biomasse pour sa centrale.
- En partenariat avec le GORNA, Strasbourg Électricité Réseaux identifie les collisions d'oiseaux avec les lignes électriques, dresse des bilans précis et met en œuvre des actions préventives, comme l'installation de spirales avifaunes sur les ponts du réseau de tramway à Strasbourg, tout en soutenant les soins apportés aux petits mammifères et grands oiseaux. Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Strasbourg Électricité Réseaux s'investit dans la protection des oiseaux face aux dangers des lignes électriques, notamment par la sécurisation et le déplacement de nids de cigognes. Par ailleurs, certaines agences du groupe ÉS, situées à Molsheim et Haguenau, ont obtenu la labellisation "Refuge LPO", illustrant l'engagement global du groupe en faveur de la biodiversité,
- Strasbourg Électricité Réseaux entretient la végétation sous et aux abords des lignes électriques afin de maintenir et favoriser la biodiversité dans ces zones.
- ÉS Énergies Strasbourg s'engage aux côtés des collectivités locales, par exemple Herrlisheim en mars 2025, pour mener des opérations de reforestation du parc de l'Écluse, dans une démarche à la fois environnementale et philanthropique. Ces actions sont destinées aux collectivités ayant opté pour des offres d'énergie verte. À travers ce programme, ÉS Énergies Strasbourg accompagne ces collectivités dans des projets de reforestation, contribuant ainsi à la préservation et à la restauration des écosystèmes locaux.

Le groupe ÉS place également la sensibilisation interne au cœur de sa stratégie biodiversité :

- En 2026, le déploiement de la Fresque de la biodiversité sera lancé auprès des managers. Cet outil pédagogique et collaboratif vise à renforcer la compréhension des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité et à mobiliser les équipes autour de solutions concrètes. L'objectif est de la déployer à l'ensemble des collaborateurs, d'ici 2028, dans une logique d'appropriation collective des enjeux écologiques.
- À horizon 2030, le groupe ambitionne une implication active de tous les salariés dans la régénération de la nature, au travers :
 - De formations internes sur les enjeux écologiques ;
 - D'actions de terrain (plantations, suivis écologiques) ;
- Et l'intégration de la biodiversité dans les pratiques métiers et les décisions opérationnelles.

Le projet COMMUN, un projet ÉS avenir qui répond aux enjeux de durabilité

Dans le cadre du projet COMMUN, qui vise à regrouper d'ici fin 2027 les collaborateurs du groupe ÉS sur le site rénové de Mundolsheim, une attention particulière est portée à l'intégration des enjeux environnementaux dans la conception des nouveaux espaces de travail. Parmi les initiatives envisagées figure la déminéralisation de certaines surfaces, afin de restaurer la perméabilité des sols et favoriser un écoulement naturel des eaux pluviales. Cette démarche s'inscrit dans une logique de neutralité, où les zones désimpermeabilisées compensent les éventuelles nouvelles surfaces minéralisées, contribuant ainsi à limiter les effets d'îlots de chaleur et à améliorer le cadre de vie des salariés.

Ces initiatives illustrent l'engagement du groupe ÉS pour la préservation de la biodiversité et la réduction de son impact environnemental.

Aucune des actions précédentes n'a nécessité de mesures de compensation pour perte de biodiversité liée à des impacts matériels. Toutefois, une exception est à noter :

Dans le cadre d'un projet de poste électrique dans la ZAC des Deux-Rives à Strasbourg, une population de crapauds calamites, espèce protégée, a été identifiée sur le site. Le chantier a été temporairement suspendu en 2024 afin de respecter la réglementation environnementale.

Après obtention d'une dérogation délivrée par la DREAL, plusieurs mesures de compensation ont été mises en œuvre en 2025 :

- Création de mares de substitution
- Installation de clôtures anti-batraciens pour canaliser les déplacements
- Remblaiement des dépressions naturelles avant reprise des travaux

Un arrêté spécifique encadre la démolition et la reconstruction de l'habitat des crapauds. Ces aménagements seront entretenus pendant 50 ans, assurant la pérennité des habitats et la continuité écologique.

Stratégie et plan de transition

En 2025, le groupe ÉS a engagé, avec le soutien du cabinet Blooming, l'élaboration d'un plan de transformation intégrant les enjeux de biodiversité. Ce plan inclut l'identification des interrelations entre les activités d'ÉS et la biodiversité, via l'évaluation des dépendances et des impacts associés à sa chaîne de valeur, et une feuille de route associée. Le lancement de sa formalisation est prévu en 2026.

Parallèlement, certains impacts sont déjà pris en compte, notamment ceux liés aux inondations et aux variations climatiques. Le groupe vise également l'obtention du label "Entreprise engagée pour la nature" d'ici 2026, dans le cadre de l'initiative portée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ressources investies

Pour ces actions, le groupe ÉS a investi 147 k€ en 2025 en OPEX et 39 k€ en CAPEX. Aucun montant spécifique n'a été estimé pour les années à venir.

4.2.4.3. Cibles et indicateurs biodiversité [E4-4] [E4-5]

À l'heure actuelle, aucune cible n'a été fixée concernant la biodiversité. Les actions réalisées sont suivies dans le cadre du programme environnemental permettant d'assurer un suivi et un pilotage de ces enjeux. Dans le prolongement du plan de transformation en cours d'élaboration, le groupe ÉS réfléchit également à la mise en place d'une cible. L'objectif est de la définir de façon à évaluer l'état des écosystèmes en interaction avec les infrastructures et activités du groupe.

4.2.5. ESRS E5 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le groupe ÉS adopte une démarche responsable pour ses déchets en développant une démarche d'économie circulaire afin de favoriser la maîtrise de ses productions de déchets, le réemploi, le recyclage ainsi que la valorisation des produits et matériaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur (valorisation matière et énergétique).

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les impacts suivants ont été identifiés comme matériels :

SUPER IROS	Impacts	IROS	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
CONSOMMATION DE RESSOURCES	Prélèvement de ressources non renouvelables	Impact sur la disponibilité des ressources mondiales par l'utilisation des ressources pour la construction et les besoins d'exploitation des infrastructures de production d'énergie	IMPACT NÉGATIF	AMONT ÉS	Planète Communautés	LT
DÉCHETS	Production et pollution des déchets	Impact de la production d'électricité d'origine nucléaire et de la déconstruction sur la production de déchets radioactifs	IMPACT NÉGATIF	AMONT	Planète Communautés	CT

Les impacts identifiés couvrent également les activités en amont, via la construction des infrastructures de production d'énergie, et la production d'électricité d'origine nucléaire. Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenants dans la chaîne de valeur amont ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROS, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

4.2.5.1. Politique en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1]

La politique RSE concrétise l'engagement du groupe ÉS sur la gestion des déchets et son approche d'économie circulaire. L'approche vise à :

- Favoriser une approche d'économie circulaire en agissant sur trois piliers que sont l'éco-socio-conception, l'économie de la fonctionnalité et l'écologie industrielle.
- Éviter une production de déchets et mettre en place une gestion optimisée des déchets liés aux activités du groupe ÉS.

Pour davantage de détails sur l'implémentation de la politique RSE (référentiel, périmètre, responsable) veuillez consulter la section 4.2.1.1.1.

Le groupe ÉS n'a pas de politique concernant l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges ni de politique concernant l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables.

4.2.5.2. Utilisation des ressources et approche d'économie circulaire

4.2.5.2.1. Actions en matière d'utilisation des ressources [E5-2]

En 2025, le groupe ÉS n'a pas mené d'action spécifique en matière de gestion des déchets, mais a poursuivi la mise en œuvre de processus visant à renforcer son approche circulaire.

Par exemple, Strasbourg Électricité Réseaux applique une démarche circulaire dans la gestion des déblais de chantier, en valorisant certains matériaux pour les réutiliser comme remblais. Cette pratique permet de réduire la production de déchets et de limiter le recours à de nouvelles matières premières.

Le projet COMMUN, un projet ÉS avenir qui répond aux enjeux de durabilité

Dans le cadre du projet COMMUN, qui vise à regrouper l'ensemble des salariés dans un bâtiment rénové, le groupe ÉS va au-delà des principes de la loi AGECE et de la réglementation RE2020 en matière de réemploi en travaillant avec un consultant spécialisé. Des matériaux déjà présents sur le site, tels que les cloisons, portes ou équipements techniques, seront soit réutilisés sur place, soit redistribués via des filières spécialisées. Cette démarche contribue à réduire l'empreinte carbone du chantier tout en favorisant l'économie circulaire.

Ressources investies

Aucun montant significatif n'a été engagé cette année ni estimé pour les années à venir.

4.2.5.2.2. Cibles et indicateurs en matière d'utilisation des ressources [E5-3, E5-4]

Le groupe ÉS n'a pas établi à ce jour de cible concernant l'utilisation des ressources, les actions réalisées permettant de maintenir un niveau de risque acceptable.

Le tableau suivant permet de fournir une vue des matières qui ont été consommées en 2025. Pour ses activités, le groupe ÉS utilise principalement des combustibles, notamment le bois et le fioul.

Matières utilisées	2024		2025	
	Quantité (Tonnes) [31. a]	% de matières biologiques issues de sources durables [31.b]	Quantité (Tonnes) [31. a]	% de matières biologiques issues de sources durables [31.b]
Biomasse liquide et solide hors bois	0	0%	0	0%
Bois	99 934	100%	102 732	100%
Charbon	0	0%	0	0%
Fioul lourd	0	0%	0	0%
Fioul domestique	47	0%	30	0%
Gaz naturel	0	0%	0	0%
Gaz industriel	0	0%	0	0%
Biogaz	0	0%	0	0%
Poids total	99 981	99,95%	102 762	99,97%

Aucun composant / matière secondaire n'est utilisé et ainsi les indicateurs associés (31.c) ne sont pas publiés.

Précisions sur les indicateurs

Le quantitatif de la consommation de fioul est défini par les livraisons de fioul effectuées en 2025.

La quantité de bois considérée en 2025 est déterminée par le cumul des livraisons effectuées sur le site sur l'ensemble de l'année 2025.

4.2.5.3. Déchets

4.2.5.3.1. Actions relatives aux déchets [E5-2]

Dans le cadre de la gestion des déchets de bureau, le groupe ÉS a noué un partenariat avec ELISE, leader français du recyclage basé à Illkirch. En 2025, ce partenariat a permis la collecte et la valorisation de matériaux variés, incluant le papier, les bouteilles en plastique, les gobelets en plastique et en carton, les canettes en métal et les bouteilles en verre sur tous les sites du groupe ÉS. La collaboration avec ELISE offre également un impact social significatif en générant des emplois locaux non délocalisables, notamment pour des personnes en situation de handicap ou en réinsertion. Chaque année, un bilan de recyclage est réalisé pour évaluer les économies en CO₂, pétrole, kWh et litres d'eau, témoignant de l'impact positif de cette démarche.

Pour la gestion des biodéchets, le groupe ÉS s'associe à la start-up strasbourgeoise Green Phoenix depuis 2021, qui assure une collecte innovante et écologique via des vélos-cargos. Ce partenariat concerne les sites de l'Avancée, de Mundolsheim, de Molsheim et d'Haguenau. Ces biodéchets sont ensuite valorisés localement pour produire du biogaz 100 % alsacien, contribuant ainsi à une économie circulaire locale et durable.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'économie circulaire, le groupe ÉS devient, via sa marque Planigy-par-ÉS, un point de collecte officiel de panneaux photovoltaïques usagés sur son nouveau site, rue de Faraday à Mundolsheim. Ce service, lancé en septembre 2025 en partenariat avec SOREN, l'éco-organisme agréé pour le recyclage des panneaux solaires, permet aux particuliers et professionnels de déposer leurs panneaux sans frais.

Cette initiative contribue à une filière de recyclage performante et durable, avec un taux de valorisation pouvant atteindre 94 % des matériaux, renforçant ainsi l'impact environnemental positif du groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Encore une fois, le groupe ÉS place la sensibilisation des collaborateurs au cœur de sa stratégie de durabilité. Cette dynamique se traduit notamment par l'intégration d'un critère RSE dans l'accord d'intéressement, lié à la valorisation des déchets. Un système de notation interne permet d'attribuer jusqu'à 5 points en fonction du taux de tri et de valorisation des déchets du groupe, renforçant ainsi l'engagement collectif autour de la performance environnementale.

Ressources investies

Pour ces actions en matière de suivi/gestion des déchets, le groupe ÉS a investi 680 k€ en 2025 en OPEX. Aucun CAPEX significatif n'a été engagé cette année, aucune dépense n'a été estimée pour les années à venir.

4.2.5.3.2. Cibles et indicateurs relatifs aux déchets [E5-5]

Le groupe ÉS a mis en place deux cibles indirectes afin d'améliorer la valorisation de ses déchets les plus conséquents.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	Données 2024	Données 2025
Valorisation de plus de 95% de nos déchets [en 2030]	Sans objet	Annuelle	ÉS	89,60 %	83,32 %
			Strasbourg Électricité Réseaux		
Valorisation de 100% de nos déchets de bureau [en 2030]	Sans objet	Annuelle	ÉS Énergies Strasbourg	100 %	100 %
			ÉS		
			Strasbourg Électricité Réseaux		
			ÉS Énergies Strasbourg		

L'indicateur de valorisation apparaît plus faible en 2025 qu'en 2024, en raison d'une application plus rigoureuse des critères de valorisation en 2025, notamment liée à la prise en compte des différentes filières de traitement de certains déchets non dangereux.

Ces cibles sont des engagements volontaires du groupe ÉS définis dans le cadre des concertations sur la politique RSE. La définition de la cible du taux de valorisation des déchets est basée sur la prise en compte du taux de valorisation 2024, avec une réelle ambition de progression à 2030.

Concernant la production de déchets, les principaux flux de déchets non-dangereux générés sont les métaux, les déchets électriques et électroniques issus de remplacement de matériels, ainsi que les déchets industriels banaux (DIB). Les déchets dangereux sont principalement des transformateurs et poteaux en bois traités qui proviennent des activités de remplacement de matériels et d'enfouissement de lignes électriques.

		Quantité 2024 (tonnes)	Quantité 2025 (tonnes)
Quantité totale de déchets non éliminés dangereux [37.b]	Préparation en vue d'une réutilisation [i]	0	2,25
	Recyclage [ii]	0	2,01
	Autre [iii]	45,56	104,14
Quantité totale de déchets non éliminés non dangereux [37.b]	Préparation en vue d'une réutilisation [i]	9,41	0
	Recyclage [ii]	375,25	405,44
	Autre [iii]	116,47	91,42
Quantité totale de déchets non éliminés [37.b]		546,69	605,26
Quantité totale de déchets éliminés dangereux [37.c]	Incinération [i]	9,35	12,68
	Mise en décharge [ii]	0	0
	Autre [iii]	61,95	60,43
Quantité totale de déchets éliminés non dangereux [37.c]	Incinération [i]	0	0
	Mise en décharge [ii]	0	48,05
	Autre [iii]	0	0
Quantité totale de déchets éliminés [37.c]		71,30	121,16
Quantité totale de déchets non dangereux		501,13	544,91
Quantité totale de déchets dangereux [39]		116,86	181,51
Quantité totale de déchets radioactifs [39]		0	0
Quantité totale de déchets produits [37.a]		617,99	726,42
Dont quantité totale de déchets non recyclés [37. d]		233,33	316,72
Ratio de déchets non-recyclés [37.d]		37,80%	43,60%

Précisions sur les indicateurs

Un bilan annuel permet de recenser les volumes totaux de déchets produits et évacués selon chaque catégorie.

Les quantitatifs de déchets dangereux proviennent du suivi des bordereaux de suivi de déchets (BSD) précisant après

chaque évacuation de déchet son type, sa filière de traitement et sa masse. Concernant les déchets non dangereux, le suivi s'effectue via le processus de facturation des prestataires mentionnant les quantités réellement traitées.

4.2.6. TAXONOMIE EUROPÉENNE

En raison des incertitudes concernant la publication en temps voulu au Journal officiel du règlement délégué 2026/73 du 4 juillet 2025 dit de « simplification » de la Taxonomie par la Commission européenne, le groupe a choisi de maintenir sa divulgation sans y recourir. Pour l'exercice 2026, ÉS appliquera ce nouveau règlement.

4.2.6.1. Réglementation applicable

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe visant à atteindre la neutralité carbone en 2050 et en application du règlement 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement Taxonomie, Taxonomie ou Taxonomie Européenne »), la Commission européenne a adopté, le 4 juin 2021, le règlement (UE) 2021/2139, définissant les critères d'examen technique de l'éligibilité et de l'alignement des activités au regard des deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique).

Le règlement (UE) 2021/2178 dit « article 8 » relatif au contenu et la présentation des informations à communiquer a été adopté le 6 juillet 2021. Le règlement (UE) 2022/1214 couvrant certaines activités des secteurs du nucléaire et du gaz a été adopté le 9 mars 2022. Enfin, les règlements (UE) 2023/2485 et 2023/2486, modifiant respectivement les règlements 2021/2139 et 2021/2178 ont été adoptés le 27 juin 2023. En particulier, le règlement 2023/2486 ajoute, à partir de l'année 2023, l'analyse de l'éligibilité des activités au regard des quatre autres objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, économie circulaire, pollution et biodiversité), en plus des deux objectifs déjà visés par la réglementation.

Ainsi, cette réglementation vise à déterminer les conditions dans lesquelles des activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement aux six objectifs environnementaux afin d'orienter les flux de capitaux vers celles-ci, selon des critères transparents.

Une activité est dite « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste des activités figurant dans la réglementation.

Une activité peut contribuer aux objectifs climatiques :

- Par sa performance propre, par exemple s'agissant du groupe ÉS, la production d'électricité d'origine renouvelable est qualifiée comme telle ; ou
- Lorsqu'elle permet directement l'exercice d'autres activités durables, qualifiée d'activité habilitante, par exemple s'agissant du groupe ÉS l'activité d'acheminement d'électricité est qualifiée comme tel ; ou
- Si elle favorise la transition vers une économie neutre en carbone et qu'elle ne peut être remplacée par des alternatives bas carbone réalisables techniquement et économiquement, qualifiée de transitoire, par exemple s'agissant du groupe ÉS certaines activités dans le secteur de la commercialisation de gaz.

Une activité éligible sera dite « alignée » sur la Taxonomie si :

- Elle respecte les critères techniques de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux (par exemple, en lien avec des seuils d'émission) ;
- Elle remplit les critères d'absence de préjudice (dits « Do Not Significantly Harm » - DNSH), c'est-à-dire qu'elle ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ; et
- Elle respecte les garanties minimales en matière de protection des droits humains, de lutte contre la corruption, de fiscalité et de lutte contre les pratiques anti-concurrentielles (voir la section 3.7.3 « Respect des garanties minimales »).

Conformément à la réglementation précitée, le groupe ÉS présente les trois indicateurs requis, fondés sur ses comptes consolidés : la part de chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« CAPEX_T ») et des dépenses opérationnelles (« OPEX_T »), associée à des activités économiques alignées et éligibles à la Taxonomie.

4.2.6.2. Éligibilité des activités du groupe ÉS à la Taxonomie

En tant que distributeur et producteur énergétique utilisant des sources renouvelables, le groupe ÉS est un acteur local engagé qui explore toutes les solutions pour produire une énergie décarbonée qui profite à tous. La majorité des investissements du groupe ÉS sont portés par Strasbourg Électricité Réseaux et dédiés à la réalisation, au maintien en conditions opérationnelles et au renouvellement de ses actifs de distribution d'électricité. Ces actifs favorisent le développement des énergies renouvelables en fournissant une connexion des sites de production au réseau national et dans le sens inverse fournissent des nouvelles connexions au réseau national pour les consommateurs souhaitant accéder à l'énergie verte.

4.2.6.2.1. Activités principales du groupe ÉS éligibles à la Taxonomie

En application de la définition détaillée en 4.2.6.1, les activités suivantes du groupe ÉS sont éligibles :

- **La distribution d'électricité**
 - Transport et distribution d'électricité (4.9) qui comprend également le périmètre d'installation de compteurs intelligents « Linky ».
- **L'installation de panneaux solaires**
 - Classifié sous l'activité Taxonomie de production d'électricité au moyen de la technologie solaire PV (4.1) comme régi par les textes de la Taxonomie.
- **La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables**
 - La production d'électricité par bioénergie (4.8).

Ces activités sont éligibles à deux objectifs : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation au changement climatique.

En 2024, le groupe ÉS a réalisé sa première analyse de l'éligibilité uniquement sur l'atténuation au changement climatique. Cette analyse de l'éligibilité n'a pas évolué cette année compte tenu de l'absence de changements significatifs dans les activités d'ÉS.

L'analyse de l'éligibilité sur l'adaptation au changement climatique n'a pas été réalisée cette année compte tenu des priorités du groupe sur l'analyse des risques climats.

Les activités du groupe ÉS ne sont pas éligibles au titre de l'utilisation durable de la ressource en eau, de la transition vers une économie circulaire, de la prévention/réduction de la pollution et de la protection/restauration de la biodiversité.

Les activités du groupe ÉS considérées comme non significatives financièrement ont été classifiées non éligibles.

Synthèse des activités nucléaires ou combustibles fossiles gazeux

Le groupe ÉS est tenu de publier selon l'article 8 paragraphes 6, 7 et 8 du règlement délégué (UE) 2021/2178 des informations résumant une exposition du groupe à des activités nucléaires ou de combustibles fossiles gazeux. Le groupe n'entreprend aucune activité liée à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

4.2.6.2.2. Activités non éligibles au regard des textes en vigueur

Les activités ci-dessous sont celles pour lesquelles le groupe ÉS n'a pas identifié de contribution directe à l'un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie européenne ou ne sont pas couvertes par la réglementation :

- Commercialisation d'électricité non produite par le groupe ÉS ou dont la source de production n'est pas éligible ;
- Commercialisation de gaz ;
- Achats ventes sur les marchés de gros dans le cadre des opérations d'optimisation d'électricité et dans le cadre des ajustements et équilibrages en électricité et gaz.

À noter que le chiffre d'affaires, défini par la Taxonomie correspond au montant total du chiffre d'affaires dans le champ de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Pour le groupe ÉS, cette définition exclut donc la marge de l'activité « Négoce » du chiffre d'affaires de la Taxonomie, qui figure cependant dans les états financiers en chiffres d'affaires.

4.2.6.3. Alignement des activités éligibles du groupe ÉS

Une activité éligible sera dite « alignée » sur la Taxonomie si elle respecte les critères techniques de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, si elle remplit les critères d'absence de préjudice important, et si elle respecte les garanties minimales.

La démarche et les conclusions des analyses menées sur ces conditions sont détaillées ci-après.

4.2.6.3.1. Analyse des critères de contribution substantielle Atténuation du changement climatique

Une démarche a été menée pour évaluer et documenter si les activités éligibles à la taxonomie (4.1, 4.8 et 4.9) remplissent les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique.

Concernant l'activité d'installation de panneaux solaires chez des tiers reliée à l'activité 4.1 : ces installations de panneaux solaires remplissent automatiquement le critère de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique, car ces installations produisent de l'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque.

Suffisamment d'éléments justificatifs d'alignement sont disponibles pour l'activité « Transport et distribution d'électricité 4.9 », ce qui permet à cette dernière d'être alignée avec le critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation climatique. En effet, le réseau de distribution de Strasbourg Electricité Réseaux est un des maillons finaux du réseau européen par son interconnexion avec RTE, qui lui-même constitue le point frontière avec les autres réseaux européens. Le contrat d'accès au réseau de transport, dénommé CART, signé entre Strasbourg Electricité Réseaux et RTE atteste de l'interconnexion via RTE au réseau européen.

En revanche en ce qui concerne l'activité de « production d'électricité par bioénergie 4.8 », les éléments recueillis sont insuffisamment robustes pour justifier l'alignement avec le critère de contribution substantielle. Les travaux d'alignement avec le critère de contribution substantielle pour cette activité non-alignée seront considérés dans le futur.

4.2.6.3.2. Analyse des critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)

Dans le cadre de l'analyse des critères d'absence de préjudice important (DNSH), le groupe ÉS s'appuie sur son système de management environnemental (SME), sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), sa Charte Éthique, sa charte RSE fournisseurs qui engagent ses entités à une approche de précaution, une démarche de responsabilité et au développement de technologies respectueuses de l'environnement. Le programme environnement du groupe ÉS définit et suit les actions mises en œuvre, y compris celles liées à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci. La politique RSE a pour engagement « Adapter nos installations existantes au changement climatique (événements extrêmes, ressources en eau...) et sa prise en compte dans tout nouveau projet. ».

De ce fait, seule l'activité « Construction et exploitation de réseaux de distribution et de transport d'électricité interconnectés (4.9) » peut être considérée comme ayant pris en compte les risques climatiques selon le DNSH générique d'adaptation au changement climatique de la Taxonomie dans l'élaboration de leur cartographie des risques climatiques physiques.

En 2025, le groupe ÉS a engagé une mise à jour de son analyse des risques climatiques en collaboration avec un cabinet externe. Cette démarche vise à renforcer l'évaluation des critères d'absence de préjudice important pour l'adaptation au changement climatique, y compris pour les activités éligibles restantes (4.1 et 4.8), qui ne sont pas encore couvertes par l'analyse actuelle. Cette approche pourra être utilisée dès 2026.

Dans une démarche de rigueur et respect de la Taxonomie, pour cet exercice, seule l'analyse d'absence de préjudice important concernant les objectifs environnementaux « Transition vers une économie circulaire (CE) », « Prévention et contrôle de la pollution (PPC) », et « Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes (BIO) » pour l'activité « Transport et distribution d'électricité (4.9) » comme prescrites par la Taxonomie a été conduite. L'objectif « Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines (WTR) » n'est pas considéré comme matériel pour cette activité par la Taxonomie et de ce fait aucun critère ne doit être pris en compte pour l'analyse d'absence de préjudice important. Les éléments recueillis à date pour les activités 4.1 et 4.8 sont insuffisamment robustes pour justifier l'alignement avec les critères de DNSH des activités respectives.

Le groupe ÉS a formalisé les objectifs suivants en termes de réduction de déchet et d'économie circulaire :

- Éviter la production de déchets liés aux activités du groupe ÉS.
- Valoriser plus de 95 % de tous les déchets d'ici 2030.
- Valoriser 100 % des déchets de bureaux d'ici 2030.

Dans ce cadre, pour remplir les critères CE de la Taxonomie, s'agissant spécifiquement de l'activité distribution d'électricité, l'entité Strasbourg Électricité Réseaux est dotée d'une politique de gestion des déchets qu'elle demande également à ses prestataires de respecter pour mettre en œuvre ces objectifs. La politique de gestion des déchets trouve son formalisme dans la politique environnementale de l'entreprise, les indicateurs associés, ainsi que dans les cahiers des charges imposés aux prestataires et les contrôles réalisés.

En matière de prévention et contrôle des pollutions pour l'activité distribution d'électricité, suite à un exercice de conformité réglementaire, plus aucun transformateur de Strasbourg Électricité Réseaux ne contient des polychlorobiphényles (PCB). La construction des lignes aérienne suit scrupuleusement les prescriptions nationales en ayant notamment recours aux matériels et principes constructifs garantissant le respect des normes. Des mesures de champ électromagnétique sont sporadiquement réalisées. Les cahiers des charges destinés aux prestataires, ainsi que les contrôles et mesures réalisés, formalisent la démarche.

La préservation de la biodiversité s'avère également un enjeu majeur pour le groupe ÉS. Chaque projet significatif fait l'objet d'une étude d'impact environnementale formalisée tenant en particulier compte des zones protégées. Les projets en matière de haute tension de niveau B -HTB- de Strasbourg Électricité Réseaux sont plus particulièrement concernés. Les dossiers sont soumis à l'examen de la DREAL et de nombreux échanges ont lieu afin de déterminer les procédures administratives et environnementales à appliquer, notamment les éventuelles mesures compensatoires à mettre en œuvre dans le cadre des projets ayant un impact sur l'environnement.

4.2.6.3.3. Respect des garanties minimales

Le respect du critère des garanties minimales par le groupe ÉS repose sur les systèmes et processus élaborés par EDF pour toutes ses filiales. Les politiques en la matière du groupe EDF sont déployées au sein du groupe ÉS. Ces politiques-groupe ont pour finalité d'assurer la maîtrise des risques et activités au sein du groupe dans son ensemble, avec un déploiement cohérent grâce à un référentiel unique. L'ensemble des Directions d'EDF et toutes ses filiales doivent se conformer à ces exigences, sous la responsabilité de leurs dirigeants respectifs. Il est toutefois possible de déroger à certaines dispositions pour tenir compte de spécificités locales. C'est notamment le cas pour le groupe ÉS, où des adaptations ont quelquefois été nécessaires, mais ces dispositions dérogatoires s'inscrivent dans le cadre général des politiques du groupe EDF.

Pour faciliter la mise en œuvre de certaines politiques, donner du sens, et proposer de bonnes pratiques, EDF met à disposition du groupe ÉS des documents d'accompagnement, notamment des notes d'instruction qui portent sur le "comment faire", sur la méthodologie pour appliquer les exigences mais qui ne contiennent pas d'exigences nouvelles.

Les engagements pris sont par ailleurs exposés dans le référentiel public « Droits humains et libertés fondamentales, Santé et sécurité, Environnement, Éthique des affaires : les engagements et exigences du groupe EDF »⁽²⁾ qui s'applique à EDF et aux sociétés qu'elle contrôle.

Leur mise en œuvre s'appuie sur des principes d'actions qui s'appliquent dans toutes les activités du groupe ÉS et qui visent une démarche de progrès notamment :

- L'évaluation préalable et continue, et la gestion des impacts et des risques environnementaux et sociétaux (E&S), y compris ceux causés par les activités des relations d'affaires ;
- L'organisation d'une démarche de dialogue et de concertation, transparente et contradictoire autour de chaque nouveau projet. Le groupe ÉS s'attache à déployer ces engagements en amont de ses processus d'investissement jusqu'au près de ses relations d'affaires en demandant à ses fournisseurs et sous-traitants le respect d'exigences RSE dans le cadre des activités rattachées à leurs relations d'affaires communes, avec une attention particulière pour les droits des communautés, des peuples indigènes et groupes vulnérables ;
- Des dispositifs de recueil et de traitement des signalements, accessibles, communiqués à toute personne potentiellement impactée par les activités de l'entreprise, et garantissant la confidentialité des alertes et la protection des alerteurs internes (salariés et collaborateurs extérieurs). Ces signalements font l'objet d'évaluation et donnent lieu si besoin à des mesures de remédiation ;

- Dans les cas où une entité du groupe EDF fait l'objet d'avertissement, de sanction ou de condamnation des autorités dans le domaine des droits humains, la fiscalité, la lutte contre la corruption ou les pratiques anti-concurrentielles, le groupe revoit les processus concernés et met en place des actions de remédiation afin de s'assurer du respect continu des garanties minimales.

Le groupe ÉS a aussi développé une politique RSE propre à ses activités qui souligne l'engagement du groupe en matière de politique sociale, environnementale et de gouvernance.

Pour s'assurer de l'application concrète des politiques, leurs exigences sont intégrées dans les macroprocessus ou procédures-métiers correspondants des diverses activités du groupe ÉS.

Ainsi, de façon récurrente, les auditeurs internes du groupe ÉS vérifient que les politiques du groupe EDF sont connues et appliquées.

En 2025, le groupe ÉS n'a fait l'objet d'aucune condamnation de nature à remettre en cause l'alignement des activités d'ÉS.

4.2.6.3.4. Conclusion sur l'alignement des activités du groupe ÉS

- **Distribution d'électricité** : tous les critères techniques sont respectés, cette activité est alignée.
- **L'installation de panneaux solaires** : à date, en raison des critères techniques, l'ensemble des activités d'installations de panneaux solaires sont éligibles mais non alignées.
- **Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables** : à date, en raison des critères techniques, l'ensemble des activités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sont éligibles mais non alignées.

4.2.6.4. Indicateurs de la Taxonomie

Les trois indicateurs de Taxonomie : part de chiffre d'affaires (« Chiffre d'affaires »), des dépenses d'investissement (« CAPEX_T ») et des dépenses opérationnelles (« OPEX_T ») reposent sur les données consolidées du groupe ÉS (hors sociétés mises en équivalence) (Voir Chapitre Etats financiers 2025 - 2. Comptes consolidés 2025).

Lorsque les définitions de la réglementation ne donnent pas un niveau de précision suffisant, les principales conventions appliquées par le groupe sont précisées.

Comme explicité, les activités éligibles du groupe contribuent substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, les activités du groupe ne sont pas des activités habilitantes pour l'objectif d'adaptation au changement climatique, il n'y a donc pas de CA à déclarer et l'identification des CapEx et OpEx n'est pas réalisable avec les outils internes actuellement disponibles.

(2) Référentiel disponible sur le site d'EDF <https://www.edf.fr/edf/dispositif-alerte-groupe>

Synthèse de la répartition d'éligibilité et d'alignement des activités pour le chiffre d'affaires

2025	Part du chiffre d'affaires / Total du chiffre d'affaires	
	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Par objectif :		
Atténuation du changement climatique (CCM)	26%	27%
Adaptation au changement climatique (CCA)	0%	0%
Ressources aquatiques et marines (WTR)	0%	0%
Economie circulaire (CE)	0%	0%
Pollution (PPC)	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes (BIO)	0%	0%

Synthèse de la répartition d'éligibilité et d'alignement des activités pour CAPEX

2025	Part des CAPEX / Total des CAPEX	
	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Par objectif :		
Atténuation du changement climatique (CCM)	80%	80%
Adaptation au changement climatique (CCA)	0%	0%
Ressources aquatiques et marines (WTR)	0%	0%
Economie circulaire (CE)	0%	0%
Pollution (PPC)	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes (BIO)	0%	0%

Synthèse de la répartition d'éligibilité et d'alignement des activités pour OPEX

2025	Part des OPEX / Total des OPEX	
	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Par objectif :		
Atténuation du changement climatique (CCM)	18%	20%
Adaptation au changement climatique (CCA)	0%	0%
Ressources aquatiques et marines (WTR)	0%	0%
Économie circulaire (CE)	0%	0%
Pollution (PPC)	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes (BIO)	0%	0%

4.2.6.4.1. Indicateur « chiffre d'affaires_T »

Définition de l'indicateur et modalités de calcul

Le ratio du chiffre d'affaires visé à l'article 8.2.a du règlement (UE) 2020/852 est calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles (ou alignées) sur la Taxonomie (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires consolidé hors négoce (dénominateur) (Voir Chapitre États financiers 2025 - 2. Comptes consolidés 2025 - 2.2.3. Notes liées au compte de résultat – Note 10 :

Produits des activités ordinaires) de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025). Il n'inclut donc pas le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés mises en équivalence.

Répartition du chiffre d'affaires_T par activité selon la taxonomie

Le chiffre d'affaires_T (hors activités de négoce) en 2025 atteint 1,25 milliard d'euros. Cependant, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée par les activités de commercialisation d'électricité et de gaz (non éligibles).

Chiffre d'affaire 2025	Codes (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
Activités économiques		En milliers d'euros	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T

A. Activités éligibles à la Taxonomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie)

Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	320 082	26%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	21%	H	-
Chiffres d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)		320 082	26%	26%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	21%	-	-
Dont activité habilitante		320 082	26%	26%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	21%	H	-
Dont activité de transition		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	-	T

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)

				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL											
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire PV	CCM 4.1	5 113	0.4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL											1%
Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	18 435	1.5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL											1%
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		23 548	2%	2%																2%
A.Total (A.1 + A.2)		343 630	27%	27%																23%

B. Activités non éligibles à la Taxonomie

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	910 862	73%
Total (A + B)	1 254 492	100%

O (OUI) – Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

N (NON) – Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

EL – Éligible : activité éligible à la Taxonomie pour l'objectif visé

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

n.a. – non applicable

4.2.6.4.2. Indicateurs d'investissement « CAPEX_T »

Définition de l'indicateur et modalités de calcul

Le ratio « CAPEX_T » visé à l'article 8.2.b du règlement (EU) 2020/852 est calculé en retenant :

- Au dénominateur : l'ensemble des investissements dits « CAPEX_T » regroupant les augmentations brutes d'immobilisations corporelles, incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16), y compris ceux provenant des regroupements d'entreprises (entrée de périmètre d'une filiale) des comptes consolidés. Il n'inclut donc pas les investissements financiers réalisés par le groupe ES dans les sociétés mises en équivalence, ni les investissements réalisés par ces entités. Les CAPEX_T n'intègrent pas les subventions d'investissement.
- Au numérateur : les dépenses d'investissement en lien avec :
 - Une activité éligible (ou alignée) : CAPEX liés à des actifs ou des processus associés à des activités éligibles (ou alignées) sur la Taxonomie ; ou
 - Un plan CAPEX dont l'objectif est de créer ou de transformer une activité qui sera éligible ou alignée sur la Taxonomie ; ou

- Des investissements individuellement éligibles (ou alignés) qui ne sont pas rattachés à une activité principale éligible (ou alignée) (non significatif pour le groupe ES). Les principaux investissements individuels pour lesquels l'analyse de l'alignement n'a pas été réalisée concernent des bâtiments et des flottes de voitures en location.

Les actifs de supports tels que les systèmes informatiques ont été considérés comme alignés lorsqu'ils concernent des entités dont l'ensemble des activités a été classé comme aligné. Pour les entités dont la répartition des fonctions supports entre activités alignées et non alignées est complexe, les actifs de support sont qualifiés de non alignés.

Répartition des CAPEX_T par activité selon la Taxonomie

Les investissements CAPEX_T de l'exercice sont de 92.96 millions d'euros en 2025. Ils sont réalisés en totalité dans la maintenance et la réparation de l'activité de distribution d'électricité (déploiement et maintenance du réseau, des compteurs, etc.).

CAPEX 2025	Codes (2)	CAPEX (3)	Part des CAPEX (4)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)							Garanties minimales (17)	Part des CAPEX alignés sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)						
Activités économiques		En milliers d'euros	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	%	H	T	

A. Activités éligibles à la Taxonomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)

Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	74 042	80%	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	80%	H	-
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)		74 042	80%	80%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	80%	-	-
Dont activité habilitante		74 042	80%	80%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	80%	H	-
Dont activité de transition		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	-	T

A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)

				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL												
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire PV	CCM 4.1	0	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL											0%	
Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	0	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL												0%
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0%	0%																	0%
A.Total (A.1 + A.2)		74 042	80%	80%																	80%

B. Activités non éligibles à la Taxonomie

CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)	18 918	20%
Total (A + B)	92 960	100%

O (OUI) – Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

N (NON) – Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

EL – Éligible : activité éligible à la Taxonomie pour l'objectif visé

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

n.a. – non applicable

Information sur le plan CAPEX

Le groupe ÉS n'a, à ce jour,, pas prévu de plan CAPEX Taxonomie pour les années à venir visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci dans un délai prédéterminé, tel que défini au deuxième alinéa du point 1.1.3.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Information sur les financements « verts »

Le groupe ÉS ne détient et n'émet pas de financements verts.

4.2.6.4.3. Indicateur « OPEX_T »

Définition de l'indicateur et modalités de calcul

Le ratio « OPEX_T » visé à l'article 8.2.b du règlement (EU) 2020/852 est calculé en retenant : au dénominateur : les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme (non comptabilisées sous IFRS 16), à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des immobilisations corporelles qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs ;

- Au numérateur : les dépenses opérationnelles incluses dans le dénominateur qui :
 - Sont en lien avec une activité éligible (ou alignée) : OPEX lié à des actifs ou des processus associés à des activités éligibles (ou alignées) sur la Taxonomie ; ou
 - Font partie d'un plan d'OPEX dont l'objectif est de créer/étendre une activité alignée sur la Taxonomie ; ou
 - Correspondent à des OPEX_T individuellement éligibles (ou alignés), des achats de biens ou services liés à des activités éligibles (ou alignées) sur la taxonomie qui ne font pas partie d'une activité principale éligible (ou alignée).

L'ensemble des OPEX relevant de la Taxonomie est inclus dans les lignes du compte de résultat consolidé du groupe ÉS : « Autres consommations externes » et « Charges de personnel » (nets de production stockée et immobilisée). Ils n'incluent donc pas les OPEX réalisés par les sociétés mises en équivalence.

Dans ces coûts, seules les natures de charges précisées ci-dessus sont prises en compte dans les ratios, en s'appuyant sur la comptabilité générale ou la comptabilité analytique lorsque nécessaire. Les dépenses relatives aux fonctions supports directement liées à la maintenance et l'entretien sont prises en compte dans les OPEX Taxonomie.

Répartition des OPEXT par activité selon le règlement Taxonomie

Les OPEXT en 2025 s'élèvent à 0.18 million d'euros.

OPEX 2024	Codes (2)	OPEX (3)	Part des OPEX (4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)						Garanties minimales (17)	Part des OPEX alignées sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)				
Activités économiques		En milliers d'euros	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T

A. Activités éligibles à la Taxonomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)

Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	32 908	18%	0	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20%	H	-
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		32 908	18%	18%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20%	-	-
Dont activité habilitante		32 908	18%	18%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20%	H	-
Dont activité de transition		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	-	T

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)

				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire PV	CCM 4.1	0	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										0%
Production d'électricité par bioénergie	CCM 4.8	3 624	2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										2%
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		3 624	2%	2%															2%
A. Total (A.1 + A.2)		36 532	20%	20%															22%

B. Activités non éligibles à la Taxonomie

OPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)	141 777	80%
Total (A + B)	178 309	100%

O (OUI) – Activité éligible à la Taxonomie et alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

N (NON) – Activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

EL – Éligible : activité éligible à la Taxonomie pour l'objectif visé

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la Taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

n.a. – non applicable

4.2.6.4.4. Informations réglementaires relatives aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Informations complémentaires relatives aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile au titre du chiffre d'affaires

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du chiffre d'affaires	320 082	26 %	320 082	26 %	-	0 %
8	Total chiffre d'affaires,	1 254 492	100 %	1 254 492	100 %	-	0 %

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du chiffre d'affaires	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur du chiffre d'affaires	320 082	100 %	320 082	100 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur du chiffre d'affaires,	320 082	100 %	320 082	100 %	-	0 %

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)		
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du chiffre d'affaires		23 548	2 %	23 548	2 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur du chiffre d'affaires,		23 548	2 %	23 548	2 %	-	0 %

Activités économiques non éligibles à la taxonomie	(en milliers d'euros)	(en %)		
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du chiffre d'affaires		-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du chiffre d'affaires		910 862	73 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur du chiffre d'affaires,		910 862	73 %

Informations complémentaires relatives aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile au titre des CAPEXT

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CAPEX	74 042	80 %	74 042	80 %	-	0 %
8	Total CAPEX_T	92 960	100 %	92 960	100 %	-	0 %

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur des CAPEX	74 042	100 %	74 042	100 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur des CAPEX_T	74 042	100 %	74 042	100 %	-	0 %

	Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CAPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur des CAPEX_T	-	0 %	-	0 %	-	0 %

	Activités économiques non éligibles à la taxonomie	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CAPEX	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CAPEX	18 918	20 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur des CAPEX_T	18 918	20 %

Informations complémentaires relatives aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile au titre des OPEX

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OPEX	32 908	18 %	32 908	18 %	-	0 %
8	Total OPEX_T	178 309	100 %	178 309	100 %	-	0 %

	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur des OPEX	32 908	100 %	32 908	100 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur des OPEX_T	32 908	100 %	32 908	100 %	-	0 %

	Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OPEX	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OPEX	3 642	2 %	3 642	2 %	-	0 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur des OPEX_T	3 642	2 %	3 642	2 %	-	0 %

	Activités économiques non éligibles à la taxonomie	(en milliers d'euros)	(en %)
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OPEX	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OPEX	141 777	80 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur des OPEX_T	141 777	80 %

4.3. INFORMATIONS SOCIALES

4.3.1. ENGAGEMENTS SOCIAUX DU GROUPEÉS

4.3.1.1. Processus de dialogue avec les parties prenantes

Les démarches de dialogue et de concertation sont structurées pour adresser les différentes parties prenantes : acteurs de la société civile, clients, fournisseurs, salariés et représentants du personnel, partenaires, autorités, actionnaires, etc. Ainsi, différents niveaux sont impliqués : Équipe Dirigeante, Codir des filiales, entités et équipes métiers, équipes en charge du développement des projets. Les formes de dispositifs d'écoute, de dialogue et de concertation mis en œuvre par le groupe ÉS sont multiples. Ils sont toujours adaptés à la singularité, au contexte et aux spécificités de chaque projet.

4.3.1.1.1. Personnel de l'entreprise [S1-2]

Au sein d'ÉS, ce sont 100 % des salariés qui sont couverts par des représentants des travailleurs. Les processus d'interaction avec les effectifs ont notamment lieu via les représentants du personnel. Par ailleurs, les représentants du personnel sont pleinement impliqués dans le suivi du statut de société à mission, garantissant une gouvernance partagée. Plus de détails sur le dialogue social sont fournis dans la section 4.3.2.2.

4.3.1.1.2. Communautés affectées [S3-2]

Aucun impact potentiel ou réel provenant des activités du groupe ÉS sur les communautés affectées n'a été identifié. Ainsi, il n'existe pas de processus de dialogue formalisé entre le groupe ÉS et les communautés affectées. Plus de détails sont disponibles dans la section 4.3.3.

4.3.1.1.3. Consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]

Les clients du groupe ÉS bénéficient de plusieurs modes de dialogue pour communiquer avec le groupe. Ces actions sont détaillées dans la section 4.3.4.2. À l'heure actuelle, le dialogue n'a pas été formalisé par un processus généralisé.

4.3.1.2. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux parties prenantes de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3, S3-3, S4-3]

Le groupe ÉS s'appuie sur le système d'alerte mis en place par EDF, qui permet de signaler des situations ou incidents nécessitant une attention particulière. Ce système est actuellement utilisé pour toutes les activités, hors réseaux, via une plateforme centralisée d'EDF. Pour les activités liées aux réseaux, Strasbourg Électricité Réseaux dispose également d'une boîte postale dédiée permettant l'envoi d'alertes.

La procédure d'alerte est indépendante de tout autre dispositif existant dans l'entreprise (CSE, Médecine du travail, référent harcèlement).

En complément, le groupe ÉS assure et assume un dialogue social riche et régulier à travers notamment la tenue d'une cinquantaine de réunions d'IRP par an et la tenue de bilatérales régulières qui permettent le cas échéant d'identifier des alertes.

4.3.1.2.1. Champ d'application

Pour sécuriser le traitement des signalements et renforcer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, EDF a mis en place en 2018 une plateforme d'alerte unique pour l'ensemble des signalements relevant de la loi Sapin 2 et de la loi sur le devoir de vigilance, ainsi que ceux émanant de salariés et collaborateurs externes alléguant de faits de harcèlement et discrimination. Cette plateforme bénéficie à l'ensemble des entités du groupe EDF à l'exception des filiales du domaine régulé.

Tout alerteur peut choisir d'utiliser la plateforme d'alerte groupe EDF ou les autres canaux mis à la disposition des collaborateurs (manager, ressources humaines, représentants du personnel, responsable éthique et conformité local, médiateur, ...).

Le référent de la procédure de recueil et de traitement des signalements du groupe EDF, désigné par le Comité exécutif, est la Direction Éthique & Conformité Groupe EDF (DECG)⁽³⁾.

4.3.1.2.2. Accessibilité de la plateforme

La plateforme de déclaration d'alerte externe, gérée à partir d'un serveur externe sécurisé, déconnecté du SI du groupe EDF et du groupe ÉS, est accessible en permanence par le site web du groupe EDF ou du groupe ÉS. Son interface est en plusieurs langues (français, anglais, italien, espagnol, allemand, portugais, néerlandais et mandarin) en France et à l'étranger et l'alerteur peut effectuer un signalement dans la langue de son choix.

4.3.1.2.3. Dépôt de signalements

La procédure d'alerte permet aux salariés et collaborateurs extérieurs⁽⁴⁾, ainsi qu'aux tiers de signaler des faits constitutifs :

- D'une violation ou d'une tentative de dissimulation d'une violation de la loi ou du règlement, en lien avec le périmètre de responsabilité du groupe ÉS.
- D'une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international ratifié par la France, du droit de l'Union européenne.
- Tout manquement au Code de conduite Éthique et Conformité que le groupe ÉS a décliné.
- D'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général en lien avec le périmètre de responsabilité du groupe EDF.
- D'une atteinte grave aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement, en lien avec le périmètre de responsabilité du groupe ÉS.

(3) Décret du 4 octobre : Le référent a pour mission de recueillir le signalement et d'en assurer le traitement dans le respect de la procédure. Ce référent est désigné par l'entreprise.

(4) Collaborateurs occasionnels (stagiaires, alternants, etc) mais aussi prestataires ou partenaires

La procédure d'alerte garantit une protection contre toutes représailles ou mesures discriminatoires, à tout alerteur qui remplit les conditions prévues par la législation en vigueur et rappelées dans le guide support de l'alerteur.

4.3.1.2.4. Analyse de la recevabilité des signalements

Une fois le signalement saisi, l'alerteur reçoit un accusé de réception dans un délai de 7 jours à partir de cette réception. L'alerteur a la possibilité de faire un signalement de manière anonyme. Ces signalements anonymes sont recevables dès lors que les éléments factuels sont suffisamment détaillés et précis pour permettre de démontrer la réalité des faits signalés.

Chaque signalement fait l'objet d'un examen de recevabilité afin de déterminer, avant le lancement de l'instruction des faits signalés, s'il remplit les critères définis et si le régime de protection adéquat peut être identifié.

Pendant la phase de recevabilité, le destinataire du signalement peut échanger avec l'alerteur et s'appuyer sur des experts (DECG, DJ, REC, RDV⁽⁵⁾) afin d'obtenir les informations complémentaires nécessaires à la finalisation de l'analyse de recevabilité.

4.3.1.2.5. Traitement des signalements recevables

Une fois la recevabilité du signalement confirmée, le responsable de l'enquête désigné⁽⁶⁾ signe un engagement de confidentialité spécifique et dispose d'un délai maximum de trois mois pour communiquer à l'alerteur des informations sur les mesures envisagées ou prises afin de remédier à l'objet du signalement et sur les motifs de ces dernières.

L'instruction des faits signalés (vérification des faits, interviews des personnes concernées, recherche d'éléments de preuve, etc.) est réalisée avec l'appui d'experts métiers, des REC

d'entité ou de filiale, de directions support, (DECG, DRH, DSIE, DJ, Direction de l'audit...), ou encore, lorsque cela s'avère nécessaire, d'un conseil externe. Ces experts sont soumis aux mêmes obligations strictes de confidentialité (avec la signature préalable d'un engagement de confidentialité).

À l'issue de l'instruction des faits, si la réalité des faits signalés est constatée, un plan d'actions est mis en œuvre. L'alerte ne sera clôturée qu'après la réalisation complète de ce plan d'actions.

4.3.1.2.6. Résultats 2025 [S1-17 103-104, S3-4 DP 36 S4-4- DP 35]

Aucune plainte ni incident grave en matière de droits humains n'a été signalé en 2025 concernant le groupe ÉS [S1-17 DP 103 104]

Aucun problème ni incident grave en matière de droits de l'homme liés aux communautés affectées n'a été signalé en 2025 concernant le groupe ÉS. [S3-4 DP 36]

Aucun problème ni incident grave en matière de droits de l'homme de consommateurs et utilisateurs finaux n'a été signalé en 2025. [S4-4- DP 35]

4.3.1.3. Santé et Sécurité de tous

EDF s'engage en faveur de la santé et de la sécurité de tous. En tant que filiale du groupe EDF, le groupe ÉS développe les plus hauts standards en termes de politiques santé pour ses salariés et ses sous-traitants (diminuer les accidents, éradiquer les accidents mortels, développer la gestion des risques psycho-sociaux, adapter les modes d'organisation du travail (notamment dans un contexte de changement climatique), garantir un haut niveau de protection sociale).

(5) Direction Éthique et Conformité Groupe (DECG), Direction Juridique (DJ), Responsable Éthique et Conformité (REC), Responsable Devoir de Vigilance (RDV)

(6) Le responsable d'enquête est désigné au sein du réseau des responsables éthique et conformité du Groupe (Directions et filiales), animé par la DECG. En cas de difficulté (conflit d'intérêts, par exemple), l'enquête peut être conduite par la DECG elle-même, ou le REC d'une autre entité.

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les impacts suivants ont été identifiés comme matériels :

SUPER IROS	Impacts	IROS	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR TOUS Existence d'un service de prévention et santé au travail avec un médecin sur site, existence de dispositifs pour la prise en charge pro-active des problèmes de santé. Les activités et éventuels accidents/incidents, dont ceux en lien avec la sûreté, sur toute la chaîne de valeur peuvent affecter la santé et la sécurité des travailleurs et des sous-traitants ainsi que la santé et sécurité des communautés locales.	Systèmes de détection et de prise en charge	Service de prévention et santé au travail avec un médecin sur site	IMPACT POSITIF	ÉS	Effectifs ÉS	CT
	Politique de prévention	L'existence de dispositions sur la détection et la prise en charge pro-actives des problèmes de santé	IMPACT POSITIF			CT
	Exposition à des risques sur la santé mentale	RPS pour les travailleurs	IMPACT NÉGATIF	ÉS	Effectifs ÉS	MT
	Accidents de la route	Les activités d'ÉS exposent les travailleurs aux risques routiers lors des déplacements et d'accidents de trajet	IMPACT NÉGATIF			CT
	Impacts (incidences) liés à la sécurité	La production de matières premières pour le groupe ÉS peut avoir un impact sur la santé publique	IMPACT NÉGATIF	AMONT AVAL	Communautés Clients et usagers	CT/MT/LT
	Impacts (incidences) liés à la sécurité	Les filières d'élimination des déchets peuvent générer des risques d'environnement et donc pour l'Homme	IMPACT NÉGATIF			CT/MT/LT

Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROS, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

Dans la chaîne de valeur amont et aval, des impacts potentiels liés à la sécurité sur certaines communautés locales peuvent avoir lieu. Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenants dans la chaîne de valeur amont ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

4.3.1.3.1. Politiques en matière de Santé-sécurité

La santé et la sécurité des salariés sont une priorité du groupe ÉS, qui s'engage à faire bénéficier ses collaborateurs de conditions de travail et de sécurité optimales. Cette priorité est formalisée dans la politique RSE du groupe ÉS (pour plus de détail, veuillez-vous référer à la section 4.3.2.2.) et dans la politique santé-sécurité du groupe ÉS, mise à jour le 7 octobre 2024 et mettant en avant l'engagement de l'Équipe Dirigeante. Cette politique s'applique à l'ensemble du groupe ÉS et ne comporte pas d'exclusion spécifique. L'application de cette politique relève de la responsabilité de l'équipe dirigeante. Cette politique est accessible à l'ensemble des salariés via l'intranet.

4.3.1.3.2. Actions en matière de Santé-sécurité

Le groupe ÉS met en œuvre une stratégie proactive en cohérence avec sa politique RSE et sa politique santé-sécurité pour sensibiliser ses salariés et prestataires aux enjeux de santé et de sécurité. Cette démarche repose sur des actions variées et innovantes, visant à promouvoir une culture de sécurité forte et à améliorer le bien-être au travail. Les actions détaillées ici ont été entreprises en 2025. Ces actions sont accessibles aux salariés et certaines également aux sous-traitants.

Des campagnes de sensibilisation régulières

Pour renforcer la prise de conscience autour des risques professionnels, le groupe ÉS diffuse régulièrement des vidéos de témoignages de salariés victimes d'accidents du travail. Ces récits authentiques permettent d'illustrer concrètement les conséquences des accidents, incitant chacun à adopter des comportements responsables.

Des mesures structurantes pour une culture de sécurité renforcée

- **Journée Stop Sécurité** : Déployé au niveau du groupe EDF, ce programme est adapté et appliqué au sein du groupe ÉS pour sensibiliser davantage ses équipes.
- **10 règles vitales** : Ces règles clés ciblent les risques les plus importants identifiés au sein de l'entreprise, leur communication garantit une approche homogène de la prévention santé-sécurité.
- **Signalement des événements dangereux** : Un système dédié permet aux salariés de signaler des situations à risque pour sécuriser rapidement les sites.
- **Équipe spécialisée Santé-Sécurité** : Une équipe dédiée coordonne ces initiatives, participe aux commissions santé-sécurité et soutient les travaux des CSE. L'équipe santé-sécurité a été renforcée en 2025 avec une personne en charge de la prévention des risques électriques.
- **Présence et visites terrains** : Les visites terrain menées par la hiérarchie permettent de mieux comprendre les conditions d'intervention, de valoriser les bonnes pratiques et de renforcer l'appropriation des exigences sécurité. Elles contribuent également à l'animation des équipes et à l'amélioration des conditions de travail.

Un engagement global pour la santé des salariés

Le groupe ÉS s'investit également dans la promotion de la santé globale des salariés grâce à plusieurs actions clés :

- **Sensibilisation aux risques psychosociaux (RPS)** : Tous les managers et managers de projet du groupe ÉS ont bénéficié d'une formation sur la thématique de la détection et gestion des risques psychosociaux. Dans la continuité de ces actions de prévention, une formation à la gestion des incivilités clients et des clients difficiles a été organisée pour l'ensemble des salariés de Strasbourg Électricité Réseau en contact avec des clients, tant contact téléphonique que contact physique (en complément des actions plus traditionnelles vers les salariés d'ÉS Énergies Strasbourg).
- **Mise à disposition de spécialistes** : Une tabacologue est disponible toute l'année pour accompagner les salariés souhaitant arrêter de fumer. En parallèle, le groupe ÉS relaie activement la campagne nationale du Mois sans Tabac.
- **Soutien à la pratique sportive** : Le groupe ÉS soutient la pratique sportive de ses collaborateurs via une prise en charge partielle de l'abonnement annuel à l'association sportive d'ÉS (ASÉS), favorisant ainsi la santé physique et mentale.

Événements et formations dédiées à la santé et à la sécurité

- **Semaine annuelle Santé-Sécurité** : Chaque année, des ateliers pratiques, des conférences et des actions de sensibilisation sont organisés autour d'un thème spécifique. Ces événements incluent des activités variées, telles que des cours de yoga, de pilates ou des sessions de sensibilisation aux troubles musculosquelettiques (TMS) animées par des kinésithérapeutes.
- **Journée spécifique Santé-Sécurité** : Cette journée rassemble tous les salariés autour d'ateliers variés, tels que la sécurité sur les travaux à risque et l'utilisation des équipements de sécurité. Les thématiques abordées, en 2025, incluent également la non-sédentarité, la nutrition, les micro-mouvements, les addictions, les risques routiers, le risque canin, le risque incendie... et les interventions de kinésithérapeutes. L'événement est organisé en collaboration avec des partenaires locaux, renforçant l'ancrage territorial.
- **Webinaires et ateliers santé** : le groupe ÉS organise des sessions spécifiques, notamment sur le dépistage du cancer du sein avec un atelier animé par un professionnel, ainsi qu'un atelier d'autosurveillance en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Ces initiatives incluent également des consultations spécialisées, comme des dépistages dermatologiques pour le cancer de la peau.

Des initiatives pour encourager les bonnes pratiques

- **Nudges sécurité** : Des interventions artistiques sur des lieux à risque (ex. : escaliers) incitent au changement de comportement pour prévenir les accidents.
- **Quiz mensuels Santé-Sécurité** : Ces quiz abordent des thématiques variées, comme la sécurité routière en hiver, l'hygiène de vie, ou encore la non-sédentarité, afin de renforcer les connaissances des salariés.
- **Messages santé-sécurité** : Un nouveau message de sensibilisation est diffusé toutes les deux semaines via l'intranet et relayé par les managers. Des astuces saisonnières (ex. : dangers de l'automne, lavage des mains, protection solaire) sont également mises en avant.

Un accès centralisé à l'information et aux services

Pour faciliter l'accès aux ressources, le groupe ÉS a créé un espace SharePoint dédié sur son intranet, intitulé « Services de prévention et de santé au travail ». Ce portail regroupe des informations pratiques, les contacts utiles et les initiatives en cours.

Ressources investies

Pour ces actions de la journée de prévention, lutte contre le cancer, sensibilisation aux risques psychosociaux et présence d'une psychologue, le groupe ÉS a investi 37 k€ en 2025 en OPEX. Aucun montant spécifique n'a été estimé pour les années à venir.

4.3.1.3.3. Cibles et indicateurs en matière de santé-sécurité [S1-14]

L'objectif visé est de zéro accident pour les salariés. Les actions réalisées et le suivi des indicateurs permettent d'assurer un suivi de ces enjeux. Le suivi de ces indicateurs est assuré par la direction et également par la commission santé, sécurité et conditions de travail, composée de représentants du personnel.

En 2025, le groupe ÉS s'est engagé sur une nouvelle cible, fixée au sein du comité Synergies Durabilité et validée par l'ED.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	2024	2025
Maintien du nombre de 255 remontées d'événements dangereux intégrant des actions correctives à l'horizon 2030	sans objet	Annuelle	ÉS Strasbourg Électricité Réseaux ÉS Énergies Strasbourg	Non suivi	376

Cette cible a fait l'objet d'une concertation directe avec les représentants du personnel, dans le cadre de l'accord d'intéressement du groupe.

Les indicateurs suivants ont été enregistrés en 2025 :

	2024	2025
Taux d'effectif couvert par le système de gestion santé / sécurité (en %) - Salariés [DP 88 a]	100%	100%
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels - Salariés [DP 88 b]	0	0
Nombre d'accidents du travail - Salariés LTI [DP 88 c]	3	4
LTIR Taux d'accidents du travail - Salariés [DP 88 c]	1,9	2,4

Précisions sur les indicateurs

Ces indicateurs reposent sur les méthodes et hypothèses suivantes :

- Le taux d'effectif couvert par le système de gestion santé / sécurité (en %) - salariés correspond au pourcentage du personnel couvert par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales.
- Le nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels mesure le nombre d'accidents mortels de salariés en lien direct avec l'activité professionnelle ainsi que les maladies conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Un accident est considéré LTI comme lié à l'activité professionnelle si le salarié, au moment où l'évènement se produit, est sous instruction de l'employeur ou si la survenance est due à des conditions dangereuses (biens, équipements ou tiers) dans l'enceinte de responsabilité de l'employeur (site employeur).

- La façon dont le travail a été effectué (indépendamment du fait qu'il y ait eu ou pas une faute dans la méthode de travail).
- L'utilisation pour le travail de machines, d'installations, de substances ou d'équipements.
- L'état du site ou des locaux où l'incident a eu lieu.

Le nombre d'accidents du travail LTI mesure les accidents du travail (se déroulant durant le travail et en lien avec le travail), liés à l'activité professionnelle, en service avec un jour d'arrêt ou plus. Les accidents mortels ne sont pas inclus dans cet indicateur. Le taux correspondant, LTIR, représente le nombre d'accidents de travail en service avec arrêt lié à l'activité professionnelle d'un jour ou plus pour un million d'heures travaillées. Le nombre d'heures travaillées est calculé à partir d'extraits de l'outil de gestion des ressources humaines.

4.3.2. EFFECTIF DE L'ENTREPRISE [S1]

Le groupe ÉS s'engage à respecter les droits humains et les libertés fondamentales de ses collaborateurs, en se conformant a minima aux dispositions des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Conscient de sa responsabilité dans le développement de l'égalité, du respect de la diversité et des valeurs d'inclusion, le groupe ÉS s'engage à développer des actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle et de l'intégration professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap, à lutter contre le sexisme et les violences, à lutter contre toutes les formes de discriminations et à soutenir la parentalité.

En tant qu'employeur socialement responsable, les différentes entités du groupe ÉS s'engagent à maintenir et parfaire un haut niveau de dialogue social et ambitionne de sécuriser les compétences des métiers du groupe ÉS dans la durée, en intégrant toutes les dimensions de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les activités et les projets, et en donnant les moyens aux salariés de développer leur employabilité tout au long de leur carrière. En 2025, le groupe ÉS aura signé 8 nouveaux accords avec les partenaires sociaux.

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels :

SUPER IROs	Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
CONDITIONS DE TRAVAIL Réduction du temps de travail rendu possible par ES (exemple mi-temps) ainsi que le travail flexible (dispositifs familiaux, télétravail...), ou l'octroi de congés spécifiques IEG (congés aidants, parentalité...) améliorent les conditions de travail. Culture du dialogue social. Sécurité de l'emploi	Aménagements temps de travail	Le groupe ES permet la réduction du temps de travail-exemple mi-temps - et permet le travail flexible (dispositifs familiaux, télétravail..)	IMPACT POSITIF	ES	Effectifs ES	CT
		Le groupe ES permet des congés spécifiques IEG - par exemple congés aidants, mères de famille...	IMPACT POSITIF			CT
	Culture du dialogue social	Un bon dialogue social permet le partage de la vision, l'alignement, l'engagement	IMPACT POSITIF			CT/MT/LT
	Flexibilité, nouvelles formes de travail	Les conditions de travail flexible (e.g télétravail) permettent un meilleur équilibre vie personnelle - vie professionnelle	IMPACT POSITIF			CT
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS	Politique et valeurs	Politique égalité homme/femme et valeur fondamentale ES permettent de garantir une égalité	IMPACT POSITIF	ES	Effectifs ES	CT
	Inadéquation des compétences en interne avec les besoins de la transition énergétique et numérique, technologique...	Impact sur activité, développement, productivité, performance, etc	RISQUE	ES	Effectifs ES Actionnaires	MT/LT

Aucun effet financier significatif actuel n'a été quantifié pour le risque matériel. Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROs, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

Les caractéristiques des effectifs sont disponibles dans la section 4.3.2.4. Les détails concernant les politiques liées aux effectifs de l'entreprise sont disponibles dans la section 4.3.2.1. Concernant les conditions de travail, le groupe ES s'engage ainsi principalement sur l'amélioration des conditions de travail et l'égalité de traitement et des chances pour tous.

4.3.2.1. Politique RSE liée aux enjeux sociaux

La politique RSE structure les engagements sur plusieurs thématiques liées aux thématiques sociales et englobant les collaborateurs. Elle vise notamment à intégrer les meilleures pratiques en matière de développement humain : santé/sécurité, égalité hommes/femmes et promotion sociale interne. Cette politique s'articule ainsi sur les axes suivants :

Les conditions de travail :

- Le groupe ES s'engage à offrir à ses salariés une rémunération juste et compétitive et à activement favoriser des échanges constructifs et réguliers avec les représentants des salariés (CSE), conformément aux accords en vigueur.
- Faire du bien-être au travail une priorité, afin de permettre aux salariés d'adhérer au projet de l'entreprise, et de favoriser leur épanouissement professionnel (Accord groupe ES « Mieux Vivre au Travail »).
- Faire adhérer tous les collaborateurs à la raison d'être du groupe ES pour donner du sens à leurs missions quotidiennes.

L'égalité de traitement et des chances pour tous :

- Garantir une égalité de traitement et de rémunération et assurer la mixité des emplois et la non-discrimination dans la promotion professionnelle.

- Maintenir et développer les compétences des salariés pour intégrer toutes les dimensions du développement durable dans les activités et les projets.

Pour davantage de détails sur l'implémentation de la politique RSE (référentiel, périmètre, responsable) veuillez-vous référer à la section 4.2.1.1.1.

Bien que la politique ne fasse pas explicitement référence à la traite des êtres humains, au travail forcé ou au travail obligatoire et au travail des enfants, le groupe ES se conforme strictement aux textes légaux applicables en France.

Le groupe ES a également signé un accord collectif en faveur de la diversité et contre les discriminations en 2007. Cet accord couvre spécifiquement les diversités suivantes : origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, âge, situation de famille, appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race, opinions politiques, activités syndicales ou mutualistes, convictions religieuses, apparence physique, patronyme et handicap.

4.3.2.2. Conditions de travail

Dialogue social

En matière de dialogue social, le groupe ES s'engage activement à favoriser des échanges constructifs et réguliers avec les représentants des salariés (CSE), conformément aux accords en vigueur. Les représentants des salariés représentent 100% des salariés.

Le CSE, au périmètre de l'UES réunissant Électricité de Strasbourg et ES Énergies Strasbourg s'est réuni à 13 reprises en 2025. Le CSE de Strasbourg Électricité Réseaux s'étant réuni 14 fois la même année. D'autres instances de dialogue social sont en place, qui permettent de traiter des sujets spécifiques. Au sein de la direction, la responsabilité d'assurer la tenue de ces réunions et l'avancement des points de dialogue est au niveau du DRH et des directeurs généraux.

Le groupe ÉS utilise également le baromètre social *My EDF*, un outil commun à l'ensemble des entités du groupe EDF, pour recueillir les points de vue de ses collaborateurs. Cet outil permet une évaluation régulière des perceptions et attentes des salariés, offrant des restitutions alignées sur les pratiques du groupe.

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses employés, les actions suivantes ont été mises en place :

- Organisation et planification des instances représentatives selon les accords en vigueur dans les sociétés du groupe ÉS.

- Organisation des élections représentatives (les dernières ont eu lieu en 2023).
- Signature d'accords collectifs.

Bien que l'entreprise ne dispose pas d'un document interne spécifique décrivant des accords-cadres globaux en matière de droits de l'homme, elle se conforme strictement aux textes légaux applicables en France.

Table 3-1 Couverture des négociations collectives et le dialogue social

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés — EEE	Salariés — non EEE	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement)
0-19 %		Non applicable	
20-39 %			
40-59 %			
60-79 %			
80-100 %	France		France

Il n'existe pas d'accord conclu en vue de la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE) puisque le groupe ÉS opère uniquement dans un pays, la France.

Des actions visant à promouvoir l'engagement des salariés dans la démocratie locale

Le groupe ÉS s'inscrit dans les dispositions réglementaires définies par le code du travail et le code général des collectivités territoriales, mais aussi le régime spécifique des Industries Électriques et Gazières, afin de permettre aux salariés de concilier activité professionnelle et exercice d'un mandat d' élu local.

Ainsi, en complément de la réglementation de droit commun, les mesures relatives à l'attribution d'un droit à crédit d'heures non rémunérées sont d'un minimum de 105 heures pour tout mandat, indépendamment du nombre d'habitants de la commune concernée. Les salariés conseillers généraux ou régionaux bénéficient, quant à eux, d'un crédit d'heures non rémunérées de 117h.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Le groupe ÉS s'engage à promouvoir un équilibre harmonieux entre la vie professionnelle et personnelle de ses salariés, en mettant en œuvre des actions concrètes visant à améliorer leur qualité de vie et leurs conditions de travail.

Dans cette optique, plusieurs objectifs ont été définis : mieux travailler ensemble pour accompagner les transformations, maintenir un équilibre vie professionnelle / vie personnelle et préserver la santé physique et psychique des salariés.

Pour réaliser ces objectifs, les actions suivantes ont été mises en place :

- Mise en application de l'accord qualité de vie et conditions de travail (QVCT).
- Mise en place d'un accord de branche sur les droits familiaux.
- Mise en place d'un accord de télétravail, qui a été prolongé en 2025.

En complément, le groupe ÉS a conclu un accord d'expérimentation. Cet accord vise à permettre l'expérimentation de nouveaux modes de travail, incluant des modalités relatives au télétravail, des horaires flexibles et des ajustements adaptés aux spécificités des métiers et des équipes de travail. Un comité d'expérimentation sera créé pour suivre la mise en œuvre de ces initiatives et évaluer leurs résultats, afin de garantir leur pertinence et leur impact positif sur les salariés.

Chacune de ces actions vise à créer un environnement de travail plus sain et plus équilibré pour l'ensemble des salariés du groupe ÉS.

Le projet COMMUN, un projet ÉS avenir qui répond aux enjeux de durabilité

Pensé comme un véritable campus facilitant les synergies métiers et développant les expertises transverses, le futur site intégrera des aménagements favorisant le bien-être et un environnement de travail convivial. Pour ce faire, le groupe prévoit la création de nouveaux espaces collaboratifs et conviviaux ; la mise à disposition de locaux dédiés au Comité d'Entreprise, d'un centre de formation, et d'une cafétéria avec vue sur un espace vert ; le déploiement d'installations sportives accessibles à tous (city stade, salle de sport, douches) et des aménagements favorisant la mobilité douce, avec la séparation des flux piétons/véhicules et des abris vélos sécurisés.

Sécurité de l'emploi

Le groupe ÉS met en place un cadre structuré et protecteur qui garantit un haut niveau de sécurité de l'emploi à ses salariés. Cette protection repose en grande partie sur le statut national des Industries Électriques et Gazières (IEG), qui offre des garanties spécifiques.

Les salariés bénéficient d'un marché interne de l'emploi, permettant une mobilité interne qui soutient le développement professionnel et personnel. Ce système favorise la réorientation et la progression des carrières à travers des parcours variés au sein de l'entreprise. Chaque salarié dispose d'un entretien professionnel annuel, au-delà de l'obligation légale biennale, ce qui permet un suivi individualisé et approfondi pour accompagner sa construction professionnelle.

Le processus statutaire inclut une période de stage statutaire d'un an, assortie d'évaluations trimestrielles et d'un avis de poursuite.

Ressources investies

Les actions mises en œuvre par le groupe ÉS sont directement intégrées aux OPEX et CAPEX des filiales et de la maison mère et ne font pas l'objet d'un suivi financier spécifique. Aucun montant n'a été estimé pour les années à venir.

Cibles et indicateurs [S1-8, S1-10]

Le groupe ÉS est très investi sur les sujets liés aux conditions de travail.

En 2025, le groupe ÉS s'est engagé sur une nouvelle cible, fixée au sein du comité Synergies Durabilité et validée par l'ED.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	2024	2025
Maintien de l'indice d'engagement supérieur ou égal à 70 à l'horizon 2030 (via l'indicateur My EDF).	Sans objet	Annuelle	ÉS Strasbourg Électricité Réseaux ÉS Énergies Strasbourg	73	73

Veillez noter que cette cible n'a pas fait l'objet d'une concertation directe avec les représentants du personnel, contrairement aux cibles incluses dans l'accord d'intéressement du groupe.

Les indicateurs suivants sont disponibles concernant les conditions de travail :

1. Salaire décent

Le groupe ÉS garantit le respect des minima légaux ou professionnels et l'absence de discrimination. L'ensemble des salariés perçoit un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables. [DP 69 a]

Précisions sur l'indicateur

La rémunération globale est un levier essentiel de reconnaissance de la contribution de chacun à la performance du groupe ÉS.

Le groupe ÉS s'engage à offrir à ses salariés une rémunération juste et compétitive en étant très attentif au niveau de protection sociale qu'il propose.

La politique de rémunération globale est guidée par quatre principes :

- La compétitivité par rapport au marché externe,
- La cohérence et l'équité interne,
- La soutenabilité financière,
- La lisibilité vis-à-vis des salariés et des managers.

À l'issue de ce stage, les salariés peuvent être titularisés. En tant que personnel statutaire, ils bénéficient de protections renforcées de l'emploi, rendant impossible un licenciement immédiat sans un processus rigoureux.

En cas de contentieux, un système de commission du personnel est en place. L'employeur doit constituer un dossier soumis à une commission secondaire composée de représentants du personnel. Ce dispositif offre une protection plus élevée que les règles du droit commun, en favorisant un dialogue équitable et une approche structurée.

En 2023, le groupe ÉS a renforcé son accompagnement en créant le rôle de conseiller parcours professionnel. Ces conseillers travaillent en étroite collaboration avec les managers et les salariés pour identifier et mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque situation, facilitant ainsi les transitions professionnelles et les aspirations des employés.

Elle s'articule autour d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable individuelle et/ou collective qui vient reconnaître l'atteinte des objectifs, en lien avec les résultats économiques du groupe ÉS. Elle doit également s'assurer d'une cohérence du niveau de rémunération de l'emploi avec le marché en prenant en compte l'ensemble des avantages conférés aux salariés.

La priorité est d'établir un lien direct et visible entre la contribution du salarié et la rémunération associée. Il est de la responsabilité des managers et de la filière RH de mettre en œuvre ces principes, y compris en termes de différenciation, pour accompagner les salariés de manière individualisée, dans le respect d'un cadre défini.

Le groupe a également une attention toute particulière pour les salaires de début de grille et en début de carrière. Il propose ainsi :

- Un salaire horaire minimum supérieur de 6% au SMIC.
- Une rémunération sur 13 mois.
- Une rémunération variable collective, liée aux résultats de l'entreprise. En 2025, cela s'est traduit par une prime d'intéressement, un supplément d'intéressement et un abondement représentant un montant total minimum de 6 800 € pour un salarié présent sur l'ensemble de l'année.
- Un dispositif d'aide pour la restauration méridienne (panier repas, ticket restaurant et restaurant d'entreprise subventionné).

Pour des salariés en début de carrière sur des fonctions rémunérées en début de grille, cela s'est traduit en 2025, par une

rémunération annuelle brute supérieure de 46 % au Smic annuel.

Le groupe ÉS communique sur ses règles et systèmes de rémunération avec un maximum de transparence dans le respect des principes énoncés. Chaque salarié bénéficie d'une visibilité sur sa rémunération personnelle globale.

2. Taux de salariés couverts par une convention collective [S1-8 60a]

INDICATEUR ASSOCIÉ	2024	2025
Taux de salariés couverts par une convention collective	91,80 %	92,50 %

Précisions sur l'indicateur

Concernant le « Taux de salariés couverts par une convention collective », la DRH remonte une fois par an le nombre de salariés bénéficiant d'une convention collective. L'indicateur est le ratio entre ces derniers et l'effectif physique au 31 décembre. Le groupe ÉS dispose d'une convention collective.

4.3.2.3. Égalité de traitement et des chances pour tous

4.3.2.3.1. Compétences et formations [S1-4] [S1-5]

Le groupe ÉS se mobilise activement pour le développement des compétences de ses collaborateurs et la préparation de l'avenir. Deux accords significatifs sont mis en place à cet effet. L'accord orientations triennales de la formation professionnelle vise à développer les compétences nécessaires à la conduite et à la transformation des activités dans le cadre des orientations du plan stratégique de l'entreprise. Il offre un accès facilité à un large éventail de formations. Par ailleurs, l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les besoins en compétences des différents métiers de l'entreprise. Ces actions reflètent l'objectif du groupe ÉS de maintenir sa compétitivité tout en favorisant le développement professionnel de ses employés.

Un pilier central de cette démarche est l'ÉS Académie des Métiers, certifiée Qualiopi, qui agit à la fois comme centre de formation pour les salariés d'ÉS et comme organisme de formation externe. Grâce à ses formateurs internes spécialisés, l'Académie propose des formations techniques adaptées aux besoins de l'entreprise et signe régulièrement des conventions avec l'Académie de Strasbourg pour accueillir des étudiants dans ses locaux, renforçant ainsi les liens entre le monde éducatif et professionnel. Cette offre est complétée par l'accès des collaborateurs au centre de formation EDF, aux formations d'EDF (Saclay), à Powerskills, à une bibliothèque de formations en ligne incluant des e-learning, MOOCs, à des webinaires et à d'autres ressources pédagogiques.

Dans le cadre de son programme de formation interne, le groupe ÉS propose une large gamme de formations à tous ses collaborateurs. Un plan spécifique est dédié aux managers, notamment pour le développement des *soft skills* et le renforcement des compétences en leadership.

Depuis 2024, un nouveau référentiel managérial aussi dénommé "boussole du manager", a été mis en place, accompagné d'un dispositif structuré de réunions managériales :

- Le Cercle des Managers est composé de 51 personnes, des responsables de départements faisant partie d'un comité de direction (CODIR) d'une des directions du groupe ainsi que des membres de l'ED, il se réunit une fois par mois pour échanger sur des enjeux stratégiques.
- Les Ateliers du Management, rassemblant 143 managers de proximité et membres du Cercle des Managers, se tiennent deux fois par an pour approfondir des thématiques opérationnelles.
- Des learning expéditions sont également organisées, offrant aux managers des opportunités d'apprentissage immersif en lien avec des enjeux spécifiques de leur métier.
- Une formation "Communication sereine et efficace" a été intégrée au socle de savoir-être, en complément du socle commun de connaissances.
- Un nouveau module de prévention des risques psychosociaux, basé sur la communication non violente, l'écoute active et l'assertivité, est en cours de développement, avec un déploiement prévu en 2026.

Le groupe ÉS est également reconnu pour sa tradition d'apprentissage et de reconversion professionnelle tout au long de la carrière. L'entreprise propose une cinquantaine de formations dans le cadre des IEG, couvrant tous les niveaux. Parmi celles-ci figurent des programmes en alternance, comme la formation d'électriciens de réseaux, qui permettent aux apprenants de se former sur plusieurs mois à des métiers techniques. En collaboration avec le rectorat, le groupe ÉS contribue à la filière de formation, notamment dans les domaines électrotechniques.

Depuis 2024, le groupe ÉS a lancé un programme de reconversion professionnelle en partenariat avec la région, l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et France Travail. Ce programme permet à des personnes éloignées de l'emploi de suivre une formation débouchant sur un titre professionnel (niveau CAP) dans le domaine de l'électricité. La formation repose sur un modèle d'alternance : la théorie est assurée par UIMM, tandis que la pratique est encadrée par les équipes du Groupe ÉS. Dix personnes ont déjà intégré ce parcours en 2024 et ont obtenu leur diplôme en 2025. Ces diplômés se sont vu proposer une embauche en CDI en plus de l'obtention du titre professionnel. Une deuxième promotion a déjà démarré, confirmant la pérennité et l'impact positif de cette initiative. En effet, ce programme rencontre un fort succès, puisque 40 candidats ont participé à la réunion d'information et d'inscription.

Le groupe ÉS s'inscrit dans une dynamique territoriale visant à renforcer l'attractivité des métiers techniques auprès des jeunes et à favoriser l'inclusion professionnelle. Il participe à des événements inter-entreprises et inter-écoles, tels que les Workhatons, organisés avec des lycées, BTS et masters. Ces rencontres permettent aux jeunes de découvrir les métiers industriels à travers des ateliers collaboratifs, des défis pratiques et des échanges avec des professionnels, créant ainsi des passerelles entre les entreprises et des publics issus de milieux variés.

En complément, et en partenariat avec EDF et des entreprises locales, le groupe soutient les actions du réseau RESILIAN (Réseau d'Industriels Innovants d'Alsace du Nord), qui propose des stages multi-entreprises à destination des collégiens et lycéens. Ce dispositif leur offre l'opportunité de découvrir plusieurs environnements industriels en une semaine, facilitant leur orientation et leur sensibilisation aux métiers techniques.

Cibles et indicateurs [S1-13]

En 2025, le groupe ÉS s'est engagé sur cette nouvelle cible, fixée au sein du comité Synergies Durabilité et validée par l'ED. Cette cible est également alignée avec l'accord d'intéressement du groupe et a donc été présentée aux représentants du personnel.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	2025
90% de collaborateurs sensibilisés aux enjeux RSE [en 2030].	Sans objet	Annuelle	ÉS Strasbourg Électricité Réseaux ÉS Énergies Strasbourg	Non disponible pour l'année n. Les données n-1 seront publiées à compter de l'an prochain

L'indicateur suivant est également disponible concernant les compétences et formations :

	2024	2025
Nombre moyen d'heures de formation S1-13 83 b	31,5	33,7

Précisions sur les indicateurs

Ce nombre moyen d'heures de formation par salarié est le rapport du total annuel d'heures de formation ou de professionnalisation sur le nombre de salariés présents en fin d'année.

Le nombre de collaborateurs sensibilisé aux enjeux RSE est défini comme le nombre d'employés ayant été informés, formés ou impliqués dans des actions visant à leur faire comprendre les principes et objectifs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

4.3.2.3.2. Diversité et mixité [S1-9, S1-13] [S1-4] [S1-5] [S1-16]

Engagé en faveur de la diversité et de la mixité, le groupe ÉS met en œuvre l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'objectif de cette action est double : d'une part, le groupe ÉS vise à atteindre une meilleure représentativité des femmes et des hommes dans l'ensemble de ses métiers. D'autre part, l'entreprise souhaite favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités sur tous les différents métiers. Ces mesures témoignent de l'engagement du groupe ÉS à créer un environnement de travail inclusif et égalitaire.

Dans le cadre de cette démarche, le groupe ÉS a signé un accord en 2024, affirmant son engagement autour de quatre axes principaux :

- Promouvoir la mixité en matière d'emploi et d'embauche,
- Lutter contre les stéréotypes, le sexisme et les violences,

Ressources investies

Le groupe ÉS a investi 4 160 k€ en 2025, permettant de dispenser un volume de 41 512 heures de formation et de professionnalisation, enregistrant ainsi une augmentation de 12 % du volume de formation.

Aucun montant spécifique n'a été estimé pour les années à venir.

- Garantir l'égalité en matière de rémunération et de promotion professionnelle,
- Permettre une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Ces orientations reflètent une volonté de transformer durablement les pratiques internes et de promouvoir une culture d'entreprise basée sur l'égalité des chances.

Le groupe ÉS adopte une approche proactive pour renforcer la diversité, en particulier par le biais de son équipe de recrutement. Cette équipe travaille à diversifier les profils recrutés, avec une attention particulière aux métiers techniques historiquement sous-représentés par les femmes. En partenariat avec des organismes spécialisés, le groupe ÉS mène des campagnes de sensibilisation pour briser les barrières culturelles et sociétales qui freinent l'accès des femmes et des groupes sous-représentés à ces métiers. Par ailleurs, la plateforme EDF e-Campus propose des formations spécifiques pour encourager la montée en compétences et l'accès aux responsabilités.

Chaque année, le groupe ÉS célèbre la Journée Internationale des Droits des Femmes, renforçant ainsi sa sensibilisation en interne. Cette journée est marquée par des communications sur l'intranet et les réseaux sociaux de l'entreprise, ainsi que par des initiatives solidaires telles que des collectes de produits de beauté, d'hygiène et de soins en faveur de l'association Solidarité Femmes 67, visant à lutter contre la précarité hygiénique. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique plus large de promotion des droits des femmes au sein de l'entreprise et au-delà.

Le Groupe ÉS s'engage également dans le dispositif "Elles bougent", porté par EDF, visant à promouvoir la mixité dans les métiers techniques. Des collaboratrices deviennent "Marraines" et participent à des actions de sensibilisation auprès de jeunes filles, notamment dans les collèges et lycées, pour les encourager à envisager des carrières dans des secteurs traditionnellement masculins. Ces interventions prennent la forme de forums, salons et rencontres scolaires, et contribuent à élargir les perspectives d'orientation des jeunes femmes. Enfin, le groupe ÉS intègre une communication interne régulière pour

sensibiliser ses salariés aux enjeux de mixité et de diversité. Des messages dédiés, des formations, des ateliers thématiques et des initiatives comme la mise en lumière des parcours de femmes au sein de l'entreprise participent à l'évolution des mentalités.

Ressources investies

Les actions mises en œuvre par le groupe ÉS ne font pas l'objet d'un suivi financier particulier. Aucun montant spécifique n'a été estimé pour les années à venir.

Cibles et indicateurs [S1-9 S1-16]

En 2025, le groupe ÉS s'est engagé sur une nouvelle cible, fixée au sein du comité Synergies Durabilité et validée par l'ED.

Cible	Référentiel	Revue	Périmètre	2024	2025
40 % de femmes dans le Cercle des Managers* à l'horizon 2030, avec un objectif final de 45 % d'ici à 2035 [S1-9 66 a]	Sans objet	Annuelle	ÉS		
* responsables de départements stratégiques faisant partie d'un comité de direction (CODIR) d'une des directions du groupe et membres de l'ED			Strasbourg Électricité Réseaux ÉS Énergies Strasbourg	36% (17 femmes et 30 hommes)	39% (20 femmes et 31 hommes)

Veillez noter que cette cible n'a pas fait l'objet d'une concertation directe avec les représentants du personnel, contrairement aux cibles incluses dans l'accord d'intéressement du groupe.

Les indicateurs suivants sont disponibles concernant la diversité, la mixité et les écarts de rémunération entre les sexes :

Effectifs par âge [S1-9 66 b]

	Effectif 2024	% 2024	Effectif 2025	% 2025
Salariés de moins de 30 ans	179	15%	189	15%
Salariés de 30 à 50 ans	585	50%	610	49%
Salariés de 50 ans à 55 ans	193	16%	208	17%
Salariés de plus de 55 ans	220	19%	226	18%
TOTAL	1 177	100%	1 233	100%

Précisions sur les indicateurs d'effectifs par âge

Les indicateurs de répartition par âge de l'effectif sont définis de la manière suivante :

- Selon 4 catégories d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, entre 50 et 55 ans, 55 ans et plus ;
- L'effectif comptabilisé est l'effectif physique fin de période (au 31/12 de l'année) ;

La proportion des salariés de moins de 30 ans (15 %) résulte de la volonté du Groupe d'intégrer des jeunes diplômés issus de l'alternance ou de stages de fin d'études. Initialement, le Groupe visait un taux de 20 % fin 2025 et de 30 % fin 2026. Toutefois, en raison d'un volume de recrutements en 2025 inférieur aux prévisions et de l'ajustement de la nouvelle feuille de route en matière d'embauches, l'objectif est désormais revu pour atteindre un taux proche de 20 % à l'horizon 2026.

Indicateurs de rémunération [S1-16 97 ab]

		2024	2025
% d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	%	4,35	2,80
Ratio de rémunération annuelle totale (le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée))	%	444	411

Précisions sur les indicateurs de rémunération

Le périmètre retenu pour le calcul des ratios ci-dessus est l'ensemble des salariés présents sur l'année 2025.

Les rémunérations prises en compte comprennent le salaire de base, l'ensemble des prestations en espèce et en nature.

Le groupe ÉS s'inscrit dans une démarche d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les écarts de rémunération sont mesurés dans le cadre des index légaux sur l'égalité professionnelle. Sur cet item pour 2025, la note atteint 37/40 au périmètre de l'UES Électricité de Strasbourg/ÉS Énergies Strasbourg, avec un écart pondéré de 0,8 % entre les deux sexes. Pour Strasbourg Électricité Réseaux cette note atteint 40/40, avec un écart pondéré de 2,8% entre les deux sexes.

4.3.2.4.1. Effectifs salariés par genre [S1-6 50a AR 55 tableau 1]

EFFECTIF EN NOMBRE	2024	2025
Masculin	784	814
Féminin	393	419
TOTAL SALARIÉS	1 177	1 233

Les données ne sont actuellement pas collectées pour les catégories « autres » et « non déclaré ».

Ces informations ne sont pas présentes dans les états financiers.

Table 3-2 Effectif salarié dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentants [S1-6 50b AR 55 tableau 2]

Pays	Nombre de salariés (effectif) 2024	Nombre de salariés (effectif) 2025
France	1 177	1 233

4.3.2.4.2. Effectifs salariés par type de contrat [S1-6 50b AR 55 tableau 3]

SALARIÉS AU 31/12/2025	Femmes (2024)	Hommes (2024)	Femmes (2025)	Hommes (2025)
Nombre de salariés (effectifs)	393	784	419	814
Nombre de salariés permanents (effectifs)	358	732	384	767
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	35	52	35	47
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein (effectifs)	334	738	35	772
Nombre de salariés à temps partiel (effectifs)	59	46	61	42

Les données ne sont actuellement pas collectées pour les catégories « autres » et « non déclaré ».

Table 3-3 Informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région (effectif) [S1-6 50b AR 55 tableau 4]

	France (2024)	TOTAL (2024)	France (2025)	TOTAL (2025)
Nombre de salariés (effectif)	1 177	1 177	1 233	1 233
Nombre de salariés permanents (effectif)	1 090	1 090	1 151	1 151
Nombre de salariés temporaires (effectif)	87	87	82	82
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	1 072	1 072	1 130	1 130
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	105	105	103	103

Veillez noter que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (au nombre de 62 en 2025) sont traités comme des contrats à temps partiel.

4.3.2.4. Indicateurs liés aux effectifs [S1-6]

L'ensemble des indicateurs considère l'effectif physique fin de période (au 31/12 de l'année) et tous les membres du personnel selon le périmètre décrit dans la section 4.1.1.2. La grande majorité des salariés du groupe ÉS travaille à temps plein. Le temps partiel est appliqué à la demande du salarié, sous réserve que cette demande n'affecte pas le bon fonctionnement du collectif de travail.

Le groupe ÉS fait appel à de l'emploi temporaire pour remplacer du personnel temporairement absent (maternité, congés, maladie) ou en cas de surcroît temporaire d'activité.

4.3.2.4.3. Effectifs salariés par type de contrat dont [S1-6 50c]

EMBAUCHES/DÉPARTS DE SALARIÉS	Unité	2024	2025
Embauches *	Nombre	105	88
Autres arrivées	Nombre	51	71
Départs retraite/inactivité	Nombre	35	23
Démissions	Nombre	9	10
Licenciements – révocations – mises en inactivité d'office	Nombre	9	5
Autres départs	Nombre	64	65
TOTAL DÉPARTS [S1-6 50 C]		117	103
Taux de rotation [S1-6 50c]		9,94%	8,35%

* L'indicateur Embauches prend en compte les recrutements CDI

Précisions sur les indicateurs

- Indicateur « total départs » : Cet indicateur est la somme, sur une année, des départs à la retraite, des démissions, des licenciements et de l'ensemble des départs du Groupe dus à d'autres raisons que les 3 précédentes.
- Indicateur « taux de rotation » : Cet indicateur représente le ratio entre le nombre de départs total sur une année (indicateur « total départs ») et les effectifs au 31 décembre de l'année.

4.3.3. ESRS S3 - COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les deux impacts suivants ont été identifiés comme matériels.




Impacts (incidences) liés à la sécurité	La production de matières premières pour le groupe ES peut avoir un impact sur la santé publique	IMPACT NÉGATIF	S3-SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS	AMONT AVAL	Communautés Clients et usagers	CT/MT/LT
Impacts (incidences) liés à la sécurité	Les filières d'élimination des déchets peuvent générer des risques d'environnement et donc pour l'Homme	IMPACT NÉGATIF	S3-SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS			CT/MT/LT

Ces impacts couvrent uniquement les activités en amont et en aval. Aucun impact matériel n'a été identifié dans les activités propres du groupe ES. Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROs, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

Les politiques, actions, cibles et métriques des impacts intervenants dans la chaîne de valeur ne sont pas couvertes par ce rapport de durabilité compte tenu du fait que ces informations n'étaient pas publiées par le passé.

4.3.4. ESRS S4 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, les sujets en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux ont été identifiés comme matériels concernant la protection des données personnelles et les risques de cyberattaques. Les impacts et risques suivants ont été identifiés comme matériels :

SUPER IROS	Impacts	IROs	IMPACT RISQUE OPPORTUNITÉ	Périmètre	PP touchées affectées	Horizons temporels des impacts
CYBERSÉCURITÉ	Protection de la vie privée	ÉS gère des données personnelles sensibles aux cyberattaques, entraînant divers préjudices potentiels pour la victime tels qu'hameçonnage ciblé, escroquerie, usurpation d'identité.	IMPACT NÉGATIF		Clients et usagers	CT
	Cybercriminalité liée à la gestion de données personnelles des clients	Risque pour le groupe ÉS sur la situation financière, juridique, patrimoniale ou la réputation du groupe	RISQUE		Clients et usagers Actionnaires	CT
	Cybercriminalité liée à la gestion de données personnelles des clients	Coût des mesures de protection face aux risques Cyber et risque d'impact financier important en cas d'incidence sur l'exploitation, distribution, etc.	RISQUE		Actionnaires Clients et usagers	CT

Aucun effet financier significatif actuel n'a été quantifié pour les risques matériels.

Pour davantage de détails sur la méthodologie liée à l'identification et l'évaluation des IROs, veuillez consulter la section 4.1.3.3.

4.3.4.1. Politique [S4-1]

Une attention particulière est portée à la protection des données personnelles des clients des différentes entités du groupe ÉS mais également des collaborateurs, prestataires et salariés. Elle vise notamment à garantir la conformité des traitements des données à caractère personnel en application du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Des contrôles réguliers, avec l'appui des services juridiques et cyber sont réalisés chaque année que cela, soit par le Délégué à la Protection des Données (DPO) directement ou encore par ses relais locaux (responsable de traitement délégué ou responsable opérationnel de traitement) pour maintenir cette conformité et s'assurer de la mise en œuvre d'un niveau de protection des données adapté.

Les engagements du groupe ÉS en matière de respect de la vie privée et de protection des données personnelles sont formalisés via les engagements du groupe EDF par la note d'instruction protection des données personnelles, elle-même rattachée aux politiques Ethique et conformité du groupe EDF et Gouvernance des Systèmes d'Information et de la Transformation Numérique.

Le groupe ÉS a désigné, en 2018, un DPO conformément à la réglementation RGPD pour sa holding et ses filiales. Le DPO veille au respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel au sein du groupe ÉS, et notamment la protection des données personnelles des clients. Deux référents RGPD ont été désignés dans deux principales filiales. Ces référents assurent un lien opérationnel avec le DPO du groupe ÉS et accompagnent la mise en œuvre des actions nécessaires au respect du RGPD.

4.3.4.1.1. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux en lien avec le respect de la vie privée / la protection des données personnelles [S4-2]

Les interactions avec les consommateurs et les utilisateurs finaux concernant la protection de leurs données personnelles sont traitées via tous les canaux de communication :

- Charte RGPD accessible depuis les portails ouverts à la clientèle.
- Les mentions légales rappelées sur les documents transmis.
- Les points de contact (messagerie et téléphonie) pour permettre aux clients d'exercer des droits. Des processus sont en place pour traiter les demandes d'exercice de droits et assurer l'information des personnes, que ce soit via les conseillers ou via les services numériques mis à la disposition par le groupe ÉS à ses consommateurs.

Les consommateurs et utilisateurs finaux sont incités à utiliser les services numériques (sites internet, applications mobiles, réseau etc.) pour gérer leurs données à caractère personnel afin d'en assurer personnellement la maîtrise. Le responsable de traitement joue un rôle central dans chaque processus, étant garant du respect des exigences en matière de protection des données personnelles. Il est accompagné par le DPO, qui conseille et contrôle la bonne mise en œuvre des obligations réglementaires.

Les demandes les plus complexes sont gérées conjointement avec le Responsable Opérationnel de Traitement et Responsable de Traitement délégué de l'entité et le Délégué à la Protection des Données (DPO) avec l'appui éventuel du département juridique.

4.3.4.1.2. Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations en lien avec le respect de la vie privée / la protection des données personnelles [S4-3]

Le groupe ÉS surveille et suit les préoccupations en lien avec le respect de la vie privée / la protection des données personnelles via la gouvernance détaillée dans la section 4.3.4.1. Tel que mentionné par la charte RGPD, en cas de difficulté dans l'exercice de ses droits, le client peut contacter directement le DPO d'ÉS. S'il estime que la réponse à sa réclamation ne donne pas satisfaction ou s'il estime que le traitement de ses données personnelles ne respecte pas la législation en matière de protection des données, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Une telle réclamation ne donne pas lieu à d'éventuelles représailles, bien que cela ne soit pas explicité dans la charte.

4.3.4.2. Actions relatives au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles [S4-4]

Afin de maintenir le respect de la vie privée et de la protection des données personnelles, un plan de contrôle à la conformité de la protection des données personnelles est établi annuellement et présenté au Comité Risque Groupe d'ÉS et remonté semestriellement au DPO Groupe EDF. Au-delà de ces actions de contrôle, tous les conseillers clientèle reçoivent régulièrement des sensibilisations/formations en matière de protection des données personnelles.

Pour renforcer les connaissances des employés en matière de protection des données personnelles et de cybersécurité, un module d'e-learning obligatoire a été mis en place pour l'ensemble des salariés. Pour donner suite à cette formation, des tests essentiellement orientés cyber sont régulièrement envoyés par l'organisme de formation afin d'évaluer les connaissances acquises et d'assurer un suivi efficace de la sensibilisation des collaborateurs.

Ces actions s'appliquent à l'ensemble des salariés du groupe et sont répétées annuellement. Ces actions se focalisent sur la prévention d'éventuels impacts négatifs plutôt que sur leur remédiation.

Depuis 2024, un projet stratégique nommé « Project Cyber » a été lancé. Aligné avec les objectifs du groupe EDF, ce projet vise à renforcer la sécurité et la conformité en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles à l'échelle du groupe EDF et devrait se concrétiser en 2026.

Par ailleurs, dans le cadre de tout projet mené par le groupe ÉS, les aspects de conformité RGPD et de cybersécurité font systématiquement l'objet d'une vérification préalable. À cet effet, l'instance BIPSE (Bureau d'Instruction des Projets à Services Externalisés) est saisie pour analyser les exigences nécessaires à la conformité. Cette procédure s'applique à l'ensemble du groupe ÉS, garantissant une gestion homogène et rigoureuse des aspects réglementaires liés aux données personnelles et à la cybersécurité.

Ressources investies

Les actions mises en œuvre par le groupe ÉS sont directement intégrées aux budgets OPEX et CAPEX des filiales et de la maison mère.

4.3.4.3. Cible et indicateur relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles [S4-5]

Aucun indicateur spécifique à l'entité n'a été défini par le groupe ÉS concernant le respect de la vie privée et la protection des données et aucune cible n'a été fixée. Un tableau de suivi de la maturité RGPD a été formalisé en interne selon la démarche de conformité RGPD du groupe EDF, il permet d'assurer un suivi adéquat des impacts et risques matériels.

2.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE